



Rapport Annuel
2015-2016



Énergie NB Power



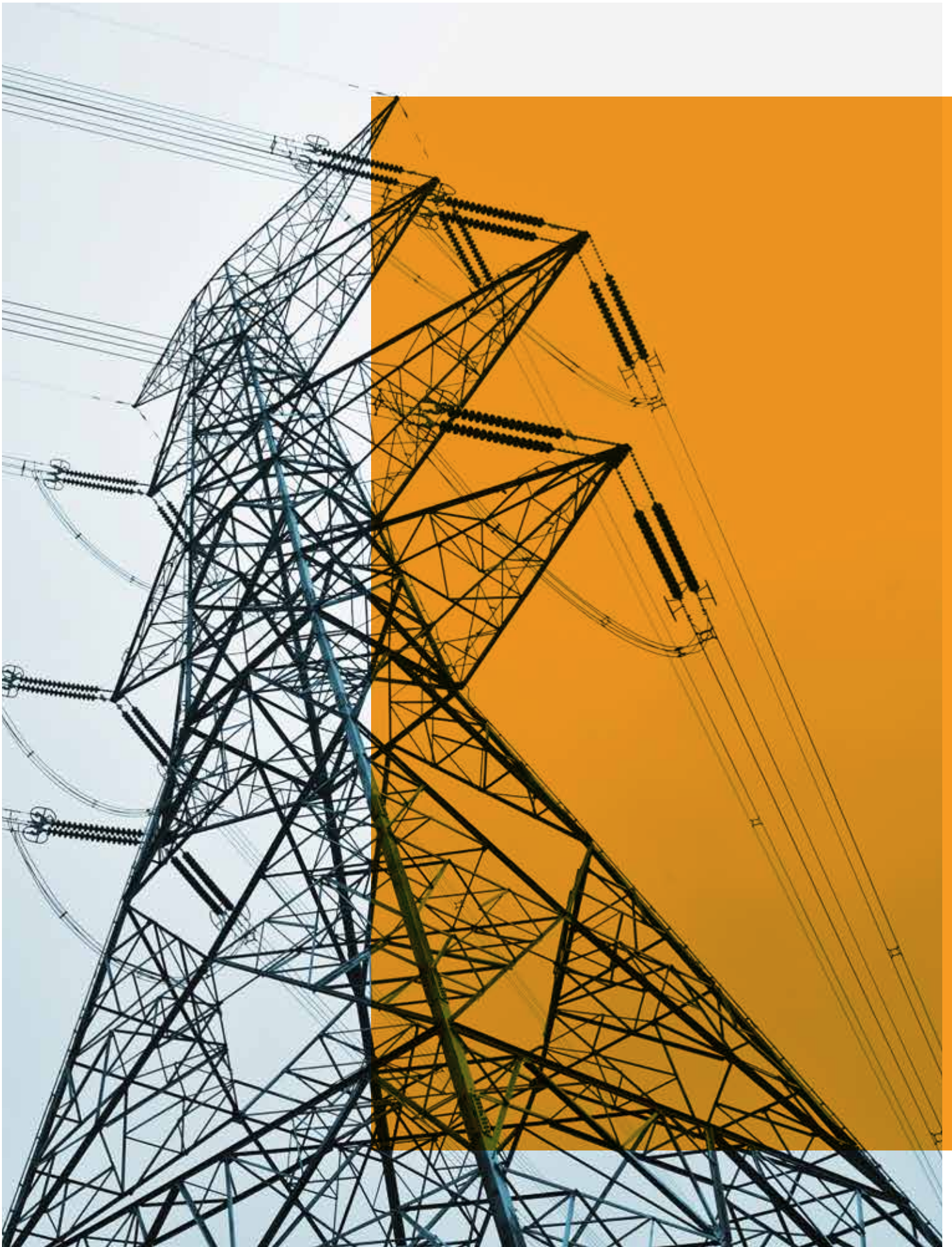


Table des matières

2	Comment nous alimentons le Nouveau-Brunswick en énergie – description et carte du réseau
5	Message du président
6	Message du président-directeur général
7	Conseil d'administration
9	Direction
10	Au sujet des divisions d'Énergie NB
11	Faits saillants de l'année
15	Notre engagement à l'égard d'une électricité durable
29	Compte rendu de résultats <ul style="list-style-type: none">Stratégie n° 1 – Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaineStratégie n° 2 – Réduire notre dette pour investir dans l'avenirStratégie n° 3 – Réduire et déplacer la demande d'électricité
40	Financiers <ul style="list-style-type: none">Rapport de gestionPrincipaux indicateurs de rendement
61	États financiers consolidés
142	Aperçu statistique

LETTRE DE PRÉSENTATION

Juillet 2016

L'honorable Rick Doucet
Ministre du développement de l'énergie et des ressources
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016, conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*.

Ed Barrett

Président du conseil d'administration

COMMENT NOUS ALIMENTONS LE NOUVEAU-BRUNSWICK EN ÉNERGIE

Énergie NB a mis au point l'un des parcs de production d'électricité les plus diversifiés de l'Amérique du Nord pour répondre aux besoins quotidiens et saisonniers très uniques des Néo-Brunswickois en matière d'énergie.

En tant que province avec une consommation hivernale de pointe, nous observons d'importantes variations de la consommation d'énergie entre l'été et l'hiver. Une charge de pointe de 1 500 MW peut être requise du réseau pour répondre à la demande d'une journée d'été moyenne, alors que la consommation de pointe peut atteindre 3 000 MW pendant une journée froide de janvier. En raison de cette énorme variation de la demande, nous devons produire une alimentation de réserve pour nous assurer de fournir aux Néo-Brunswickois l'énergie dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous disposons au total d'une puissance de production combinée de 3 513 MW et d'une puissance installée supplémentaire de 294 MW d'énergie éolienne et de 444 MW d'énergie d'autres sources fournies par un tiers parti par l'intermédiaire d'accords d'achat d'énergie. Nous importons également de l'électricité du Québec ou de la Nouvelle-Angleterre lorsque les marchés de l'électricité sont favorables.

Notre capacité d'acheter et de vendre de l'électricité à des prix favorables par le biais de la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick aide à

maintenir les tarifs bas et stable pour les clients dans la province.











La plupart du temps, les Néo-Brunswickois sont alimentés en énergie à partir de sources de production combinées, notamment la centrale nucléaire de Point Lepreau, la centrale thermique de Belledune, un barrage ou l'ensemble de nos sept barrages hydroélectriques, un parc éolien ou l'ensemble de nos trois parcs éoliens, le gaz naturel découlant d'un accord d'achat d'énergie avec Bayside et Grandview, la biomasse découlant d'un accord d'achat d'énergie avec Twin Rivers et les importations de la Nouvelle-Angleterre et du Québec.

Lorsque les jours deviennent plus froids, il est probable qu'une puissance supplémentaire provenant de la centrale au mazout de Coleson Cove soit ajoutée au réseau.

Énergie NB s'efforce de trouver de nouvelles façons d'intégrer des sources d'énergie renouvelables au réseau électrique afin de réaliser l'objectif fixé par le gouvernement, soit produire 40 pour cent de l'énergie dans la province à partir de sources renouvelables d'ici 2020. Au cours de l'année écoulée, Énergie NB a continué de réaliser des progrès par rapport à la construction d'un réseau électrique intelligent et intégré avec un de nos partenaires Siemens Canada. La stratégie novatrice visant à superposer le réseau des communications au réseau électrique aidera Énergie NB à mieux optimiser nos ressources, à intégrer davantage de sources d'énergie renouvelables, à offrir plus de choix, de commodité et de maîtrise quant à leur consommation et à maintenir les tarifs des clients bas et stables.

Carte du réseau



	Centrale nucléaire		Central thermique		Lignes à 345 kV
	Centrale hydroélectrique		Turbine à combustion		Lignes à 230 kV
	Éolienne		Terminal		Lignes à 138 kV
			Interconnexion		

Capacité de production thermique	
Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Total - Thermique	1 439 MW
Capacité de production hydroélectrique	
Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW
Total - Hydroélectrique	889 MW
Capacité de production nucléaire	
Point Lepreau	660 MW
Capacité de production turbines à combustion	
Millbank	397 MW
Sainte-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW
Total Combustion Turbine	525 MW
Total - Capacité de production	
Thermique	1 439 MW
Hydroélectricité	889 MW
Nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW
Total - Turbines à combustion	3 513 MW
Ententes d'achat d'énergie (EAE)	
Kent Hills (Éolien)	150 MW*
Caribou Mountain (Éolien)	99 MW*
Lamèque (Éolien)	45 MW*
Bayside (Gaz naturel)	285 MW
Grandview (Gaz naturel)	90 MW
Twin Rivers (Biomasse)	39 MW
St. George (Hydro)	15 MW
Énergie Edmundston	9 MW*
Autres renouvelables	6 MW*
Total	738 MW
Nombre de lignes	
Lignes de distribution	21 050 km
Lignes de transport	6 830 km
Capacité d'exportation et d'importation	
Capacité d'exportation	2 137 MW
Capacité d'importation	2 378 MW
Nombre de clients	
Nombre de clients directs	353 813
Nombre de clients indirects	45 242
Total - Clients	399 055

*Capacité nominale : Cette capacité peut ne pas être entièrement disponible pendant les périodes de demande de pointe.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ed Barrett, Président du conseil d'administration

J'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour 2015-2016. Je demeure convaincu que nos employés travaillent dans l'objectif commun de transformer Énergie NB pour en faire un service public axé sur les clients, celui que les Néo-Brunswickois exigent et méritent.

Malgré les difficultés financières de l'année écoulée, nos résultats financiers et d'exploitation montrent que nous avons réalisé des progrès par rapport à notre objectif. Nous avons généré des revenus modestes et continué à payer la dette, à améliorer la fiabilité et à ajouter à notre gamme novatrice de programmes de produits et services conçus pour aider nos clients à économiser de l'énergie et de l'argent.

De plus, nous avons invité tous les Néo-Brunswickois à se renseigner sur les décisions complexes qui devront être prises concernant la centrale de Mactaquac et à faire part de ce qui compte le plus pour eux par rapport à l'avenir de l'installation. Le processus que nous avons adopté pour évaluer les options à venir est propre à Énergie NB et au Canada atlantique. C'est la première fois dans l'histoire de la province que des consultations d'une telle envergure sont menées auprès des résidents du Nouveau-Brunswick au sujet d'une décision concernant les infrastructures. Ils peuvent être assurés que notre recommandation à la fin de 2016 sera fondée sur les faits, les données probantes et les valeurs exprimées par nos clients. En nous penchant sur cette décision, nous tiendrons compte également du mandat d'Énergie NB, soit fournir une énergie sûre et fiable à des tarifs bas et stables, tout en répondant aux exigences légales et réglementaires d'une solution respectueuse de l'environnement et responsable socialement.

Conformément à son engagement à l'égard d'une gestion financière transparente, Énergie NB a franchi plusieurs étapes importantes en 2015-2016.



- Son deuxième plan stratégique, financier et d'investissement de 10 ans a été déposé auprès de la Commission de l'énergie et des services publics en octobre dernier, fixant les objectifs financiers et commerciaux de la prochaine décennie.
- Nous avons participé aux premières audiences annuelles pour la requête en majoration tarifaire avec la Commission de l'énergie et des services publics, soumettant les finances de notre service public à un examen minutieux et invitant les membres du public à une séance spéciale pour répondre aux questions individuelles des clients.
- Nous avons participé à une audience réglementaire cruciale sur la méthodologie de répartition des coûts par catégorie afin de permettre à la Commission de l'énergie et des services publics à arriver à des tarifs équitables et raisonnables pour tous les clients.

Nous sommes particulièrement fiers qu'Énergie NB figure au Grid Edge 20 de Greentech Media parmi les 20 sociétés les plus novatrices cherchant à bâtir l'avenir du secteur de l'énergie électrique en Amérique du Nord, en compagnie de grands innovateurs mondiaux comme Tesla, Solar City et O-Power.

Comme conseil d'administration, nous demeurons déterminés à miser sur les réalisations de l'an dernier en continuant à exploiter Énergie NB de façon efficace, tout en maintenant les normes élevées de fiabilité, de sécurité et de service auxquelles nos clients et notre actionnaire s'attendent et en présentant une vision ambitieuse à l'ensemble des employés d'Énergie NB.

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gaëtan Thomas, président-directeur général d'Énergie NB



Grâce aux efforts de la direction et du personnel, Énergie NB a affiché des résultats financiers positifs pour une sixième année consécutive en 2015-2016.

Nos états financiers vérifiés rapportent des revenus de 12 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016. Nous avons de plus réduit la dette nette d'Énergie NB de deux millions de dollars.

En tant que président-directeur général d'Énergie NB, je suis déterminé à trouver de nouveaux moyens d'améliorer la vie de nos près de 400 000 clients grâce à l'électricité, tout en répondant à leurs attentes concernant une énergie fiable, abordable et propre.

Je suis très fier du fait que nous ayons marqué l'an dernier la troisième saison de fiabilité accrue. Nos investissements supplémentaires et l'importance que nous avons accordée à l'élagage des arbres et à l'intervention d'urgence en cas de panne de courant ont permis de réduire le nombre et la durée des pannes l'an dernier. Grâce à des investissements majeurs dans les lignes de transport d'énergie et au remplacement de l'équipement de protection à toutes les sous-stations, nous avons amélioré la fiabilité du réseau pour une troisième année de suite. Notre partenariat avec Siemens Canada permet également d'apporter des améliorations technologiques à toutes les parties du réseau du Nouveau-Brunswick, ce qui permettra à la Société de cerner et d'évaluer les pannes plus rapidement et donc d'intervenir plus rapidement.

Tout en demeurant déterminés à offrir un service fiable, nous continuons à poursuivre nos plans pour aider les clients à économiser l'énergie à la maison en déplaçant leur consommation en dehors des heures de pointe.

Dans un avenir proche, nous offrirons des produits nouveaux et innovants aux clients, auxquels s'ajouteront des programmes incitatifs destinés à les aider à économiser l'énergie à la maison. Ces efforts représentent une Énergie NB nouvelle et améliorée, désireuse d'aider les clients à cesser de payer pour l'énergie dont ils n'ont pas besoin.

Notre objectif final est de déplacer du réseau les sources d'énergie provenant de combustibles fossiles et d'y introduire plus de sources d'énergie renouvelables et non émettrices tout en réduisant la demande en général. Nous éviterons ainsi d'avoir à faire des investissements à long terme dans de nouvelles centrales électriques, ce qui permettra à tous d'économiser de l'argent. Cela doit être fait progressivement et être soigneusement réalisé afin de ne pas imposer de nouveaux coûts sur les clients.

Par ailleurs, nous nous occupons des affaires pour nous assurer de maîtriser les coûts et de permettre aux clients de profiter des économies. Nous continuons à trouver des moyens de travailler de façon plus efficace et d'améliorer nos processus en utilisant les méthodes Lean Six Sigma, tout en cherchant à réaliser des économies au moyen d'efforts déployés de concert avec notre homologue de la Nouvelle-Écosse.

En trouvant des moyens de travailler plus efficacement, tout en réduisant la demande d'énergie, nous aiderons à faire en sorte que les tarifs demeurent bas et stables, à créer un réseau plus fiable et plus écologique et à offrir aux clients une plus grande maîtrise en ce qui concerne leur confort personnel et leur facture d'électricité mensuelle. Voilà l'objectif que vise Énergie NB au jour le jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 31 mars 2016

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires de la Société, en tenant compte de la politique gouvernementale. Le président-directeur général rend compte au conseil d'administration et, sous réserve des directives de ce dernier, il est responsable de l'orientation générale, de la surveillance et du contrôle des affaires de la Société.

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice financier de 2015-2016, Énergie NB comptait les comités suivants :

Le **Comité de vérification** a reçu le mandat d'aider le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux rapports financiers, au contrôle interne et à la gestion des risques. Il a des rapports directs avec les vérificateurs internes et externes.

Le **Comité de la planification stratégique et des investissements** aide le conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires.

Le **Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement** aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération.

Le **Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire** aide le conseil à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

Le **Comité de la surveillance nucléaire** a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et à l'exploitation, ainsi que le risque nucléaire.



EDWARD BARRETT
PRÉSIDENT



NORM BETTS
VICE-PRÉSIDENT



JUDITH ATHAIDE



ALAIN BOSSÉ



CHARLES FIRLOTTE



ANDREW
MACGILLIVRAY



PAUL MCCOY



LISE OUELLETTE



MARK REDDEMANN



MICHAEL SELLMAN



BARBARA TRENHOLM



VICKI
WALLACE-GODBOUT



MIKE WILSON



ROBERT YODEN



GAËTAN THOMAS

DIRECTION

En date du 31 mars 2016



GAËTAN THOMAS,
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



LYNN ARSENAULT,
VICE-PRÉSIDENTE,
SERVICE À LA CLIENTÈLE



KEITH CRONKHITE,
VICE-PRÉSIDENT,
DÉVELOPPEMENT DES
AFFAIRES ET PRODUCTION



DARREN MURPHY,
CHEF DES FINANCES ET
VICE-PRÉSIDENT,
SERVICES D'ENTREPRISE



BRETT PLUMMER,
VICE-PRÉSIDENT,
CHANTIER, ET CHEF DE
L'EXPLOITATION
NUCLÉAIRE



LORI CLARK, VICE-
PRÉSIDENTE, INITIATIVES
STRATÉGIQUES ET AFFAIRES
RÉGLEMENTAIRES



SHERRY THOMSON,
DIRIGEANTE PRINCIPALE,
RESSOURCES HUMAINES



TONY O'HARA,
DIRIGEANT PRINCIPAL,
TECHNOLOGIE ET VICE-
PRÉSIDENT, INGÉNIERIE



WANDA HARRISON,
SECRÉTAIRE D'ENTREPRISE
ET CHEF, SERVICES
JURIDIQUES



BRENT STAEBEN,
COMMERCIALISATION
ET COMMUNICATIONS

À PROPOS D'ÉNERGIE NB

Énergie NB fournit à tous les Néo-Brunswickois une énergie constante, sûre, fiable et durable au coût le plus faible possible. L'électricité est produite à 13 installations et distribuée à près de 400 000 clients directs et indirects moyennant des lignes électriques, des sous-stations et des postes. De plus, Énergie NB exporte son électricité vers la Nouvelle-Angleterre, le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard par l'intermédiaire de sa filiale, la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB est le plus important service public d'électricité au Canada atlantique et est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité partout au Nouveau-Brunswick. Elle a une puissance nette de 3 513 MW.

Énergie NB a cinq divisions, y compris Service à la clientèle, Production et Développement des affaires, Nucléaire, Technologie de l'ingénierie et de l'exploitation du réseau et Services d'entreprise.

La **Division du service à la clientèle** est désignée comme le fournisseur standard, responsable de sécuriser la capacité adéquate et l'énergie nécessaire pour répondre aux besoins de nos clients au Nouveau-Brunswick. Elle distribue une énergie sûre et fiable à un tarif raisonnable aux clients directs et indirects à l'aide de ses 21 050 kilomètres de lignes de distribution et de sous-stations. La Division exploite et entretient 49 postes et postes de sectionnement reliés par plus de 6 830 kilomètres de lignes de transport dont la tension varie entre 69 kilovolts et 345 kilovolts. Elle offre aussi de précieux services aux clients par l'intermédiaire de ses centres d'interaction avec les clients, ses conseillers aux clients commerciaux et résidentiels et les ressources de ses bureaux régionaux.

La **Division de la production et du développement des affaires** exploite et entretient un des réseaux de production les plus diversifiés en Amérique du Nord, comprenant 12 centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout et au diesel ayant une puissance installée nette de 2 853 MW. La Division alimente environ 75 pour cent de la charge provin-

ciale destinée à la distribution. Elle exporte également de l'énergie sur les marchés avoisinants de la Nouvelle-Angleterre, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

La **Division nucléaire** exploite et entretient un réacteur CANDU 6 de 710 MW (capacité brute) à la centrale de Point Lepreau. La centrale répond à environ 30 pour cent des besoins du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie électrique. Elle vend également cinq pour cent de l'énergie qu'elle produit à la Maritime Electric Company Limited.

La **Division de la technologie, de l'ingénierie et de l'exploitation du réseau** est responsable pour la suffisance et la sécurité et dirige l'exploitation du réseau électrique de distribution et de transport, y compris les interconnexions avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Maine. Ces interconnexions représentent 2 137 MW de capacité d'exportation et 2 378 MW de capacité d'importation. Cette Division est aussi responsable de gérer le tarif d'accès au réseau de transport, ce qui permet à Énergie NB de rencontrer les exigences du North American Electric Reliability Corporation (NERC) et permettant ainsi le Nouveau-Brunswick de tirer parti des capacités d'importation et d'exportation. La Division est aussi responsable pour la conception et la mise en œuvre des stratégies de gestion des actifs du Transport et de Distribution, la Planification du réseau, la Protection et le contrôle, l'Ingénierie de conception, la Technologie de l'information et le Bureau de gestion de projet de l'entreprise.

La **Division des services d'entreprise** assure l'orientation stratégique, les communications, les finances, les ressources humaines, la conformité environnementale, les services juridiques et le soutien à la chaîne d'approvisionnement pour les divisions d'exploitation.

Énergie NB détient également une filiale en propriété exclusive, connue sous le nom de **Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick**. Cette corporation de la Couronne exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur les marchés de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, tant pour acheter de l'électricité aux fins d'alimenter la charge au Nouveau-Brunswick et offrir un service standardisé à l'extérieur de la province que pour vendre à d'autres provinces l'énergie excédentaire produite au Nouveau-Brunswick.

2015 - 2016

Faits saillants de l'année

Rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Malgré les difficultés liées à la fiabilité de l'équipement que nous avons connues pendant la première partie de l'année, la centrale de Point Lepreau a fonctionné de façon sûre et fiable à haute puissance pendant 167 jours consécutifs, allant du 18 octobre 2015 à la fin de la période visée par le rapport. Bien que les difficultés liées à l'équipement aient entraîné des pannes imprévues au

cours de l'année, la centrale a assuré aux clients un approvisionnement fiable en électricité pendant les mois les plus froids de l'hiver. C'était la troisième année de suite que la centrale alimentait la charge de base du Nouveau-Brunswick pendant les semaines cruciales de la saison du chauffage hivernal.

Énergie NB investit dans l'élagage des arbres pour assurer la fiabilité du réseau

Énergie NB a investi 13 millions de dollars dans l'entretien des arbres au cours de 2015-2016 afin d'aider à maintenir la fiabilité du réseau et la connexion des clients, surtout pendant les événements météorologiques extrêmes. Après une série d'événements météorolo-

giques extrêmes historiques en 2013-2014, Énergie NB a continué à accroître les investissements dans son programme de gestion de la végétation et à renforcer la capacité du programme.

Pannes de courant moins nombreuses et plus courtes pour les clients

Les clients d'Énergie NB ont eu moins de pannes en 2015, comparativement à 2014, et les pannes étaient de plus courte durée. La durée des pannes a diminué de 40 pour cent et le nombre de pannes a diminué de 19 pour cent au cours des six derniers mois de 2015 par rapport

aux six derniers mois de 2014. Ces chiffres représentent une amélioration substantielle de la fiabilité du réseau pour les clients, grâce aux investissements antérieurs et en cours qui ont été faits dans l'élagage des arbres et les infrastructures.

DE BONNES HABITUDES PERMETTENT AUX NÉO-BRUNSWICKOIS D'ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE ET DE L'ARGENT

Efficacité NB se joint à Énergie NB

Le 1^{er} avril 2015, Efficacité NB s'est jointe à Énergie NB, devenant une partie intégrante de notre équipe de service à la clientèle. Le bureau des Services d'efficacité énergétique et les 12 membres de son personnel s'occupent maintenant d'élaborer et de mettre en œuvre une série de programmes à l'intention des clients résidentiels et commerciaux, de remises et d'activités de sensibilisa-

tion afin d'aider les Néo-Brunswickois à diminuer leur consommation d'énergie et à réduire leurs coûts. Ces programmes sont un aspect important de la stratégie à long terme d'Énergie NB pour réduire la dépendance à l'égard de l'énergie provenant de combustibles fossiles, affaiblir les coûts futurs et fournir aux clients des outils pour mieux maîtriser leur facture mensuelle.

Lancement d'un programme écoénergétique d'isolation des maisons

En juin, Énergie NB a annoncé un nouveau programme pour aider les propriétaires à accroître l'efficacité énergétique de leur maison. Le programme écoénergétique d'isolation des maisons offre des conseils ciblés et des incitations financières pour les travaux visant à améliorer l'isolation et l'étanchéité à l'air. Il complète l'ensemble de programmes d'efficacité

énergétique offerts par le service public, notamment le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, le Programme écoénergétique pour les propriétaires à faible revenu, ainsi que les remises du programme *de bonnes habitudes*, offertes par la poste à l'achat des laveuses et des réfrigérateurs admissibles.



La campagne de remises du programme *de bonnes habitudes* dépasse les objectifs

Les Néo-Brunswickois ont économisé de l'argent et de l'énergie en achetant des ampoules à diode électroluminescente (DEL) éconergétiques, ainsi que des thermostats programmables et des pommes de douche à faible débit dans le cadre des campagnes printanière et automnale de remises du programme de bonnes habitudes. Énergie NB a offert des remises allant de 5 \$ à 8 \$ sur des ampoules ou des ensembles d'ampoules à DEL, de même qu'une remise de 10 \$ sur certaines pommes de

douche à faible débit. La campagne printanière a dépassé les objectifs établis, soit 125 000 ampoules à DEL et 1 000 pommes de douche à faible débit. En réalité, 1 227 pommes de douche et 137 902 ampoules à DEL ont été vendues en avril seulement, ce qui a permis de réaliser des économies nettes d'énergie de 4,4 millions de kilowattheures par année. C'est comme si on avait retiré 150 maisons du réseau.

Les Néo-Brunswickois profitent des remises pour les thermopompes sans conduits

Les remises du programme de bonnes habitudes ont été élargies pour inclure une remise de 500 \$ sur les thermopompes sans conduits à haut rendement pour climat froid. Cette remise, appliquée au point de vente par les entrepreneurs participants, encourage l'achat de modèles de thermopompe qui fonctionnent de façon efficace pendant les périodes plus froides de l'hiver

néo-brunswickois. Elle aide aussi à créer des emplois et à stimuler les affaires pour les entrepreneurs locaux, en plus de réduire notre dépendance en matière de combustibles fossiles par temps très froid, tout en aidant les clients à alléger leur facture d'électricité. Énergie NB a remis un rabais sur 7 293 thermopompes en 2015-2016.

DES PROGRÈS ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR RAPPORT À L'AVENIR DE LA CENTRALE DE MACTAQUAC

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) accorde 2,8 millions au projet.



Le Canadian Rivers Institute a obtenu 2,8 millions de dollars pour son étude en cours sur l'écosystème aquatique du fleuve Saint-Jean, destinée à soutenir la décision future d'Énergie NB concernant la centrale de Mactaquac. En 2013, Énergie NB a investi 2,5 millions de dollars, faisant passer le total du projet à 5,3 millions de dollars. Sous la direction d'Allen Curry, Ph. D., l'équipe du

projet évalue les principaux défis environnementaux, y compris la santé de la rivière, le passage du poisson et la gestion du débit. Cette subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est la plus importante subvention de recherche et développement coopérative jamais accordée au Canada atlantique.

Les Néo-Brunswickois ont été invités à aider à déterminer l'avenir de la centrale de Mactaquac

Un processus provincial de consultations publiques dirigé par Énergie NB a été lancé à l'automne de 2015 sur l'avenir de la centrale de Mactaquac. Du 21 septembre 2015 au 31 mai 2016, les Néo-Brunswickois ont été invités à aider à déterminer l'avenir de la centrale par l'intermédiaire d'un sondage en ligne, de journées portes ouvertes, d'exposés, d'ateliers et de réunions communautaires. Les

membres du grand public ont aussi été invités à fournir leurs commentaires sur des rapports préliminaires examinant les aspects sociaux et environnementaux du projet. C'est la première fois que des consultations d'une telle envergure sont menées auprès des résidents du Nouveau-Brunswick au sujet d'une décision concernant les infrastructures.

L'exercice Intrepid 2015 indique que les organisations sont prêtes à intervenir

Énergie NB et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick ont mis à l'essai les plans d'intervention en cas d'urgence nucléaire au cours d'un exercice complet de deux jours effectué en novembre. L'exercice Intrepid a mis à l'épreuve les plans d'intervention de tous les ordres de gouvernement afin d'assurer leur intégration et d'optimiser l'état de préparation de toutes les organisations appelées à intervenir. L'exercice a démontré que les organisations sont prêtes à atténuer une urgence nucléaire hautement improbable, à intervenir en cas d'une telle urgence et à la gérer, et ce, de façon efficace. L'exercice, qui comportait un incident simulé

réaliste et difficile à la centrale nucléaire de Point Lepreau, a été conçu pour lancer un défi à 30 différentes organisations qui réunissent plus de 1 500 participants ayant un rôle à jouer dans une intervention en cas d'urgence nucléaire. Avec l'aide du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des provinces voisines, l'exercice Intrepid 2015 a permis à Énergie NB de faire preuve, face à une urgence nucléaire simulée, d'un effort d'intervention efficace et coordonné fortement axé sur les communications au public et sur les mesures destinées à protéger les travailleurs et le public.

Les Premières Nations sont invitées à participer à un projet d'énergie renouvelable

Énergie NB et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont invité les collectivités des Premières Nations à participer à un nouveau programme visant à intégrer de petits projets d'énergie renouvelable dans le réseau électrique de la province. Le programme – appelé Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle – prévoit la production de 40 MW d'électricité provenant de sources renouvelables comme l'eau, la

biomasse, le vent et le soleil. Le programme garantit l'inclusion et la participation des Premières Nations dans le secteur énergétique. Il vise à créer des possibilités d'affaires, des emplois et de l'expertise pour leurs collectivités, tout en reconnaissant et en favorisant leur intérêt à l'égard de l'énergie renouvelable. Le programme respecte les valeurs environnementales et culturelles.

Déjouer les pointes

Une campagne de sensibilisation a été menée pendant quatre semaines en février afin d'aider les clients à déjouer les pointes. Elle reposait sur une courte vidéo qui expliquait ce qu'est la demande de pointe et les mesures à prendre pour la diminuer. La vidéo a été promue en ligne par l'intermédiaire d'annonces, des médias sociaux

et du bulletin électronique de bonnes habitudes d'Énergie NB. La campagne a été un succès à tous les égards. La vidéo a été visualisée près de 275 000 fois, elle a été aimée 2 600 fois, elle a suscité l'intérêt de plus de 650 personnes et elle a été partagée en ligne 690 fois.

Prix d'excellence du vice-président de l'ACE pour la sécurité dans la catégorie « Production »

Énergie NB a obtenu un prix d'excellence du vice-président de l'Association canadienne de l'électricité (ACE) pour la sécurité dans la catégorie « Production ». Pour mériter ce prix de l'ACE, un service public membre de l'ACE doit se classer dans le quart des exécutants supérieurs en matière du taux de fréquence de toutes les

blessures et maladies et du taux de gravité des blessures invalidantes dans la catégorie « Production ». L'attribution des prix d'excellence du vice-président de l'ACE pour la sécurité est fondée sur les résultats du rapport statistique annuel de l'ACE sur les incidents de sécurité.



Notre engagement à l'égard d'une électricité durable

Énergie NB s'engage à une vision de l'électricité durable, défini comme étant vendue à un prix raisonnable, responsable sur le plan social et respectueuse de l'environnement. Cette vision repose sur nos objectifs stratégiques organisationnels qui aident Énergie NB à créer de la valeur pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour ses clients, tout en se positionnant en tant que chef de file de l'innovation en Amérique du Nord dans son secteur.

Énergie NB participe activement au programme d'électricité durable de l'Association canadienne de l'électricité, établi en 2009. Fondé sur un processus complet et rigoureux mettant à contribution tous les membres du service public, le programme aborde les trois piliers de la durabilité : l'environnement, la société, retombées et défis économiques. Une approche holistique a été adoptée pour gérer les répercussions sur l'industrie et assurer un avenir énergétique collectif.

Selon l'Association canadienne de l'électricité, l'électricité durable repose sur trois grands piliers : l'environnement, la société, l'économie.

Gardant ces trois piliers en tête, Énergie NB est déterminée à :



protéger l'environnement à l'aide d'un processus géré et fondé sur les risques, qui évite ou minimise les répercussions sur l'environnement;



communiquer et à nouer le dialogue avec les intervenants et les partenaires d'une manière ouverte et transparente pour toutes l'exploitation et les activités proposées et établies;



fournir des avantages économiques à notre actionnaire et aux citoyens de la province.

L'an dernier, Énergie NB a réalisé des progrès par rapport à ces trois piliers de l'électricité durable.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Chez Énergie NB, la protection de l'environnement est intégrée au processus décisionnel et aux activités quotidiennes grâce aux systèmes de gestion environnementale, à la mise en équilibre des besoins de production avec l'impact environnemental et les préoccupations des groupes d'intérêt et à la gestion des changements climatiques moyennant la recherche et les mesures d'atténuation, de réduction des émissions et d'adaptation.

SYSTÈMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE FONDÉS SUR LA NORME ISO 14001

À l'heure actuelle, les risques environnementaux sont gérés selon la norme ISO 14001:2004, *Systèmes de*

management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation. Chez Énergie NB, les systèmes de gestion environnementale sont mis en œuvre à l'échelle de l'installation ou de l'organisation et sont certifiés ISO 14001 ou conformes à cette norme, tel qu'il est déterminé par les vérifications annuelles.

À l'heure actuelle, chaque division de l'exploitation a un système de gestion environnementale distinct, et Énergie NB a établi ses objectifs environnementaux locaux à l'aide de ces systèmes, par exemple réduire la consommation d'énergie dans certaines installations en utilisant des ampoules à DEL et éliminer l'utilisation des micro-imprimantes.

Au cours de la prochaine année et dans le cadre de plusieurs initiatives clés du service public axées sur l'innovation et l'amélioration continue, Énergie NB fusionnera les systèmes de gestion environnementale des installations pour créer un seul système de gestion environnementale

d'entreprise conforme à la norme ISO14001:2015, *Systèmes de management environnemental* et qui s'aligne avec la politique de développement durable de la Société et les objectifs de haut niveau.

POISSON ET HABITAT DU POISSON DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU FLEUVE SAINT-JEAN

Énergie NB reconnaît l'importance du saumon de l'Atlantique dans le fleuve Saint-Jean et prend des mesures pour améliorer le taux de survie du poisson qui passe par ses installations hydroélectriques.

Énergie NB est un participant important en ce qui a trait au fleuve Saint-Jean, et pour assurer un juste équilibre entre les besoins d'exploitation (production), l'environnement et les divers groupes d'intérêt, Énergie NB et le ministère de Pêches et Océans Canada ont travaillé de concert avec divers groupes communautaires et groupes des Premières Nations pour cerner les possibilités de régler les questions relatives au poisson. En 2010 cette approche collaborative a abouti à l'établissement du protocole d'entente relatif à la gestion du poisson et de l'habitat du poisson dans les centrales hydroélectriques du Nouveau-Brunswick situées sur le réseau hydrographique du fleuve Saint-Jean.

L'entente prévoit une approche structurée pour cerner les questions relatives au poisson et à l'habitat du poisson, en établir l'ordre de priorité et élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour traiter les questions prioritaires.

Les plans d'action sont destinés à compléter les systèmes de passage du poisson en amont aux centrales de Mactaquac, de Beechwood et de Tobique, ainsi que les efforts déployés par le ministère des Pêches et des Océans pour accroître les stocks de poisson.

L'établissement de l'ordre de priorité des questions et l'élaboration des plans d'action sont effectués de façon ouverte afin d'assurer la participation des Premières Nations et des diverses associations situées le long du fleuve.

À l'aide du protocole, il a été déterminé que le passage du poisson à la centrale de Tobique et l'exploitation de

réservoirs de retenue au-dessus de la rivière Tobique sont des domaines prioritaires, et une série de projets ont été définis pour améliorer le passage ou l'habitat du poisson.

Les progrès clés réalisés dans ce domaine en 2015-2016 comprennent ce qui suit :

- Installation de nouvelles vannes pour protéger les œufs du saumon contre le risque d'éclosion prématurée dans notre réservoir du lac Trouser;
- Modification de l'exploitation du barrage de Tobique pour améliorer le passage en aval du saumoneau (jeune saumon);
- Amorces des travaux de conception des modifications physiques qui seront apportées à la centrale de Tobique pour améliorer davantage le passage en aval du saumoneau (jeune saumon) et du saumon vide (saumon adulte après la fraie).

En 2015, la planification des investissements dans des projets visant à soutenir la viabilité du saumon et d'autres espèces importantes dans le fleuve Saint-Jean a été entamée. Les projets prévus appliquent les meilleures pratiques pour le passage du poisson, fondées sur l'expertise du Canadian Rivers Institute et du ministère des Pêches et des Océans.

Les travaux destinés à aborder les questions prioritaires sur le fleuve Saint-Jean se poursuivront dans un avenir prévisible. L'objectif est d'assurer un juste équilibre entre les besoins et les intérêts d'Énergie NB, de l'environnement et de la collectivité.

Énergie NB est fière d'investir dans ces projets importants pour appuyer la viabilité du saumon et d'autres espèces importantes dans le fleuve Saint-Jean.

CARBONE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des changements climatiques sont déjà évidents au Nouveau-Brunswick. Les changements ont été mesurés par rapport à divers paramètres, notamment le niveau de la mer, le manteau neigeux et la fréquence des dégels hivernaux. Les changements climatiques ont déjà des répercussions sur les aspects sociaux, environnementaux et financiers du Nouveau-Brunswick.

Pour l'avenir, les scientifiques prédisent qu'il se produira d'autres changements qui pourraient avoir des incidences sur divers aspects de l'exploitation d'Énergie NB et influencer sur la prise de décisions. Compte tenu de cette situation, Énergie NB cherche activement depuis plusieurs années à comprendre les changements climatiques, à y réagir et à s'y préparer. Ses activités peuvent être résumées sous six grandes rubriques.

La stratégie de gestion des changements climatiques d'Énergie NB définit les principaux éléments de la gestion des effets des changements climatiques sur ses activités. Ces éléments sont les suivants :

1. **Recherche et connaissances** – améliorer nos connaissances concernant les changements climatiques
2. **Atténuation** – maintenir les stratégies visant à réduire les émissions (conformément aux mandats législatifs et politiques)
3. **Définition de scénario** – définir un scénario crédible pour les conditions futures
4. **Évaluation de la vulnérabilité** – évaluer la vulnérabilité des installations existantes et des stratégies commerciales face aux conditions futures
5. **Options d'adaptation** – cerner et choisir des options pour gérer les répercussions sur les installations existantes
6. **Prise de décisions** – incorporer les facteurs touchant les changements climatiques dans le processus décisionnel à long terme.

Recherche et connaissances

Dans ses efforts pour mieux comprendre les changements climatiques, Énergie NB a participé ou participe aux groupes suivants :

- Comité consultatif externe du projet de l'Université de Waterloo pour comprendre l'état actuel de la sensibilisation et de l'action en ce qui concerne l'adaptation dans les secteurs de la production et du transport de l'électricité ;
- Comité consultatif du projet de l'Association canadienne de l'électricité qui a abouti à la publication du rapport *Adaptation aux changements climatiques : Bilan de la situation et recommandations pour le secteur de l'électricité au Canada* en mars 2016;
- Groupe de travail de l'ACE sur l'adaptation aux changements climatiques;

- Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick, avec qui il travaille de près.

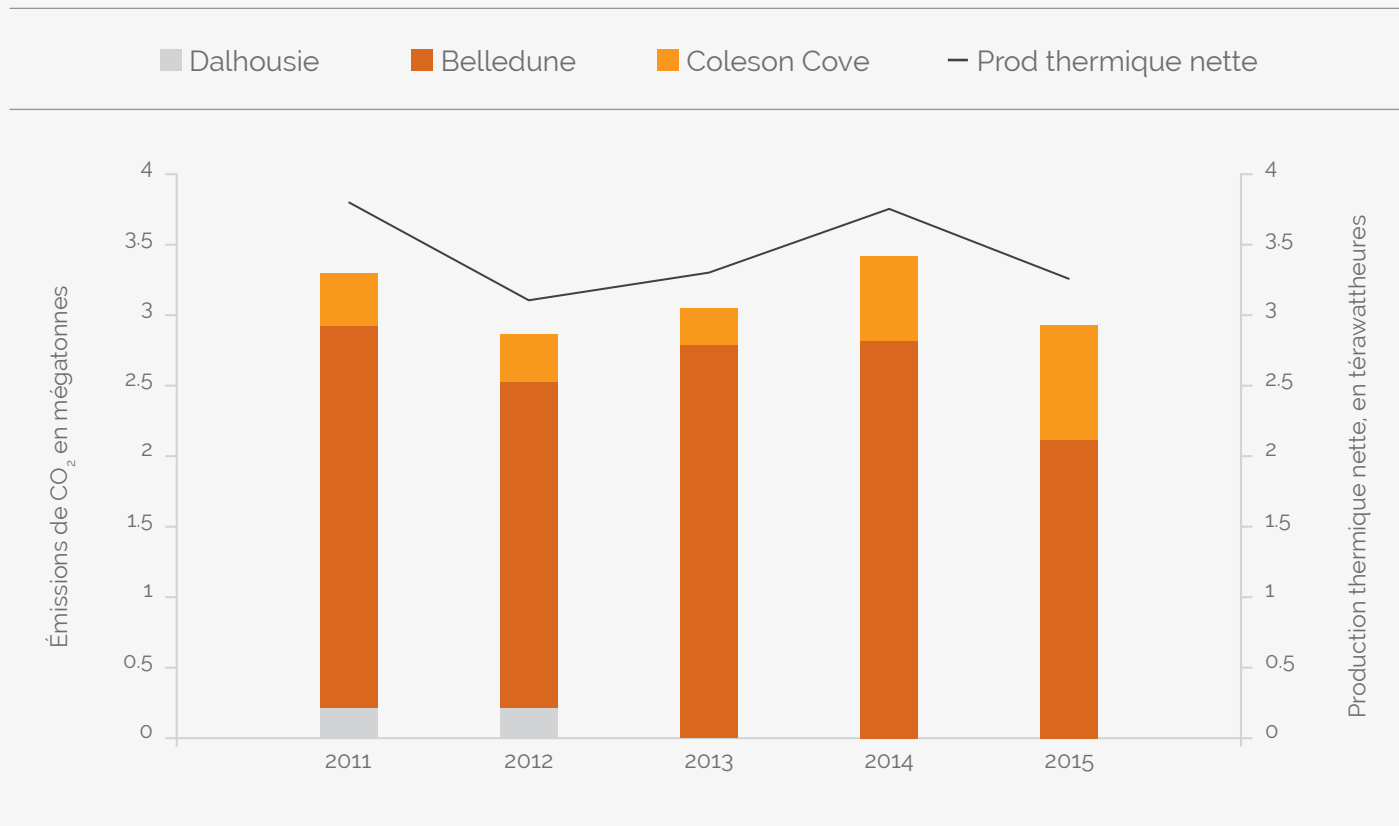
Atténuation

En ce qui a trait à l'atténuation des changements climatiques (se rapportant principalement à la réduction des émissions), Énergie NB :

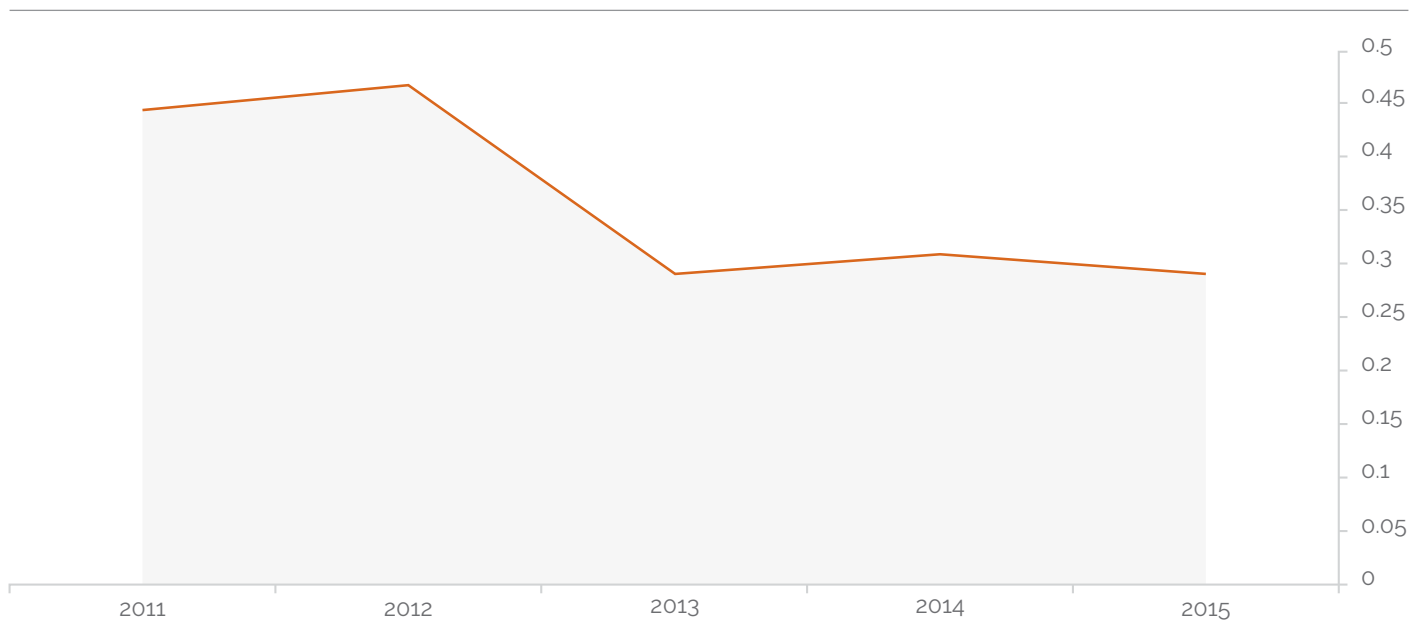
- a réduit ses émissions annuelles de dioxyde de carbone de 67 pour cent comparativement à 2005 (passant de 8,79 à 2,93 millions de tonnes en 2015);
- a incorporé les exigences de la Norme de portefeuille renouvelable dans le Plan intégré des ressources 2014 ;
- s'est engagée à réduire la demande d'électricité de pointe, limitant ainsi les émissions attribuables à la production d'électricité moyennant des gains d'efficacité et un programme de réduction et de déplacement de la demande (REDD);
- étudie les options pour réduire les pertes techniques du réseau et améliorer ainsi l'efficacité générale du réseau, de même que les options pour accroître l'efficacité de la production hydroélectrique et ainsi augmenter la production d'énergie renouvelable;
- continuera de rendre compte de ses activités d'atténuation, d'après les émissions de dioxyde de carbone (annuelles), le pourcentage de production non émettrice et le pourcentage de production d'énergie renouvelable;
- se conformera aux exigences provinciales et fédérales concernant les émissions de CO₂.

Au cours de la prochaine année, Énergie NB participera activement aux discussions provinciales sur la gestion des changements climatiques et du dioxyde de carbone. Ces discussions porteront sur différentes façons de réduire les émissions dans la province, tout en diminuant les incidences sur les résidents et l'économie provinciale.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ÉNERGIE NB – ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DE 2011 À 2015
(selon les calculs du bilan de masse)



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ÉNERGIE NB – TAUX NET D'INTENSITÉ D'ÉMISSION DE CO₂
DU RÉSEAU DE 2011 À 2015
(selon les calculs du bilan de masse), en kilogrammes par kilowattheure



Définition de scénario

Un scénario n'est pas une prédiction. Il s'agit plutôt d'une description plausible de conditions futures possibles qui peuvent être utilisées pour appuyer l'évaluation de la vulnérabilité et le processus décisionnel ultérieur. En 2015-2016, Énergie NB a :

- collaboré avec le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick et Ouranos pour élaborer des scénarios d'avenir pour les températures et les précipitations au Nouveau-Brunswick;
- lancé un examen des prédictions de Ressources naturelles Canada concernant l'augmentation du niveau de la mer;
- lancé un examen des inondations fluviales potentielles causées par les changements des précipitations.

Ces activités mènent directement aux évaluations de la vulnérabilité.

Évaluations de la vulnérabilité

Au fur et à mesure que les scénarios concernant les changements climatiques deviendront disponibles, Énergie NB effectuera des évaluations de la vulnérabilité de ses infrastructures et de son exploitation. En 2015-2016, elle a entrepris deux évaluations importantes :

- Mise à l'essai de la technologie du LiDAR conjuguée aux modèles de croissance pour délimiter de façon efficace les endroits où les arbres sont susceptibles d'entrer en contact avec les lignes électriques (à cause du vent ou de la pluie verglaçante), ce qui constitue une étape clé pour comprendre la vulnérabilité du réseau de transport et de distribution face aux changements des vents et des précipitations.

- Participation à l'étude de cas portant sur l'isthme de Chignecto, menée par divers ministères du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, des économistes de l'Université St. Francis Xavier, Nova Scotia Power Inc. et CN Rail pour comprendre les effets potentiels des changements climatiques sur les infrastructures dans la région située entre Amherst et Truro et pour effectuer une analyse coûts-avantages des options d'adaptation aux effets.

Options d'adaptation

Énergie NB définira des options d'adaptation potentielles, en tenant compte de ce qui suit : coûts et avantages, risques, incidences sur les tarifs. Le résultat du projet pilote sur la technologie du LiDAR a été incorporé dans les activités quotidiennes pour appuyer les décisions d'exploitation relatives aux priorités en matière de gestion de la végétation. À l'issue de l'étude de cas portant sur l'isthme de Chignecto, il a été déterminé que, pour le moment, les changements climatiques ne posent pas de risque important pour les installations d'Énergie NB.

Prise de décisions et établissement de rapports

Énergie NB continuera de consigner sa gestion des changements climatiques en présentant des rapports périodiques résumés dans le rapport annuel, qui se rapportent à ce qui suit :

- Participation à la recherche relative aux changements climatiques;
- Scénarios utilisés par Énergie NB pour les changements climatiques;
- Résultats des évaluations de la vulnérabilité;
- Options d'adaptation prises en considération;
- Décisions clés prises à l'égard des options choisies.

COMMUNIQUER ET NOUER LE DIALOGUE AVEC LES INTERVENANTS ET LES PARTENAIRES

Énergie NB est déterminée à communiquer et à nouer le dialogue avec ses clients, ses intervenants et ses partenaires. Des méthodes de participation nouvelles et dynamiques ont été utilisées au cours de l'exercice financier de 2015-2016 : nous avons fait passer notre communauté Facebook à 12 000 membres, nous avons entretenu des conversations avec plus de 13 000 abonnés sur Twitter, nous avons lancé de vastes consultations publiques au sujet de l'avenir de la centrale de Mactaquac et nous avons élargi notre équipe permanente de liaison avec les Premières Nations. Énergie NB a également participé à près de 100 activités partout dans la province, allant des salons de l'habitation aux marchés agricoles, en passant par les séances de préparation aux situations d'urgence. Énergie NB a en outre poursuivi ses travaux avec les comités de liaison communautaires aux centrales de Dalhousie, de Belledune, de Point Lepreau, de Coleson Cove et de Mactaquac. Ces comités permettent un important dialogue avec les membres de la collectivité, ce qui permet à Énergie NB de communiquer ses initiatives et d'aborder les questions préoccupantes.

PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROJET MACTAQUAC

La centrale de Mactaquac est une installation de production hydroélectrique située sur le fleuve Saint-Jean, à l'ouest de Fredericton. Ayant commencé ses activités en 1968, elle a une capacité de production d'énergie d'environ 670 MW grâce au débit d'eau qui passe à travers six turbines. La centrale alimente en électricité propre, à peu de frais, près de 12 pour cent des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick. En raison d'un problème lié à la dilatation du béton, appelé réaction alcalis-granulats, les parties de la centrale qui sont faites en béton, y compris les déversoirs et la centrale, devraient achever leur durée de vie utile en 2030.

Du 21 septembre 2015 au 31 mai 2016, les Néo-Brunswickois ont été invités à aider à déterminer l'avenir de la centrale par l'intermédiaire d'un sondage en ligne, de journées portes ouvertes, d'exposés, d'ateliers et de réunions communautaires. Les membres du grand pub-

lic ont aussi été invités à fournir leurs commentaires sur des rapports préliminaires examinant les aspects sociaux et environnementaux du projet.

Ce processus de participation du public représente l'un des trois volets, qui examine les répercussions environnementaux, sociaux et économiques des trois options envisagées pour l'avenir de la centrale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, voir l'étude de cas portant sur la centrale de Mactaquac à la page 25 ou consulter le site mactaquac.ca pour lire les rapports.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

La stratégie de participation des Premières Nations au projet Mactaquac est fondée sur les principes de l'inclusion, du respect et de la réceptivité. Un des efforts fructueux en ce sens au cours du dernier exercice financier a été l'embauche d'un préposé à la surveillance et de liaison des Premières Nations.

Pour donner suite aux commentaires recueillis lors des réunions avec les dirigeants communautaires et les coordonnateurs des consultations, les fonctions du préposé à la surveillance ont été définies afin d'assurer une participation respectueuse au projet Mactaquac, qui tenait compte des intérêts mutuels des Premières Nations et d'Énergie NB. L'offre d'emploi a été affichée dans six collectivités malécites, et un candidat a été retenu. Le préposé à la surveillance a ensuite participé à de nombreuses études sur le terrain, rendant compte des expériences et des observations hebdomadaires à la direction et aux collectivités, et ce, du point de vue des Premières Nations.

Cela a permis d'accroître énormément la confiance à l'égard de la conduite et de la transparence d'Énergie NB. Un ensemble amélioré de relations a été établi avec les collectivités malécites, et les intérêts des Premières Nations par rapport à Énergie NB sont généralement mieux compris.

La mise en place de coordonnateurs des consultations dans chacune des collectivités malécites – financée par la province du Nouveau-Brunswick et choisie par leur communauté – a aussi grandement contribué à faciliter

le dialogue avec ces collectivités. Les coordonnateurs ont organisé deux journées portes ouvertes communautaires et une réunion communautaire sur le projet Mac-taquac. D'autres réunions ont été tenues pour discuter du projet, du protocole relatif aux consultations et des exigences concernant la capacité d'apporter une contribution utile en ce qui a trait aux études et aux répercussions potentielles du point de vue des Premières Nations. Ces travaux se poursuivront pendant l'exercice financier de 2016-2017.

D'autres faits saillants de 2015-2016 touchant la participation comprennent le parrainage d'Elephant Thoughts, un camp scientifique d'une semaine axé sur des activités pratiques et offert aux élèves des Premières Nations de Kingsclear, de Tobique et d'Elsipogtog. Le personnel d'Énergie NB y a présenté des exposés sur l'électricité, la sécurité et la conservation de l'énergie. Énergie NB a de plus maintenu ses contributions financières aux pow-wow, aux Jeux autochtones d'été et au Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations.

EXCELLENCE ÉCONOMIQUE

Énergie NB assurera une électricité durable en fournissant un approvisionnement fiable en électricité grâce à une gestion compétente et à l'excellence économique. Les remises du programme de bonnes habitudes et les travaux pour susciter l'intérêt à l'égard du véhicule électrique témoignent de l'engagement du service public à évoluer en tant que fournisseur de service de choix de ses clients. L'évolution d'Énergie NB est axée sur la réduction de la consommation d'énergie pour ses clients, sur l'atteinte de ses objectifs d'exploitation et sur la diminution de son impact environnemental.

BONNES HABITUDES

En juillet 2014, Énergie NB a publié son Plan intégré des ressources, un document qui décrit les étapes à suivre pour progresser vers une électricité durable et qui honore l'engagement renouvelé du service public à élaborer un plan à long terme qui tient compte des aspects économiques, de l'environnement, des intérêts sociaux à long terme et de diverses questions délicates. L'efficacité énergétique, la gestion de la demande et la diminution de la demande (que l'on appelle aussi la stratégie de ré-

duction et de déplacement de la demande – REDD) sont des éléments cruciaux du Plan intégré des ressources.

L'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie font partie intégrante du programme de réduction et de déplacement de la demande d'Énergie NB. Elles constituent le volet « réduction » de ce programme. Ce volet procure des avantages aux clients participants sous forme d'économies directes sur leur facture d'électricité. Il profite également à Énergie NB à long terme en lui évitant les coûts associés à de nouvelles infrastructures de production d'électricité pour répondre à la demande future. Les clients en bénéficient indirectement, car les tarifs demeurent ainsi faibles et stables.

Pourquoi payer pour de l'électricité dont vous n'avez pas besoin? C'est la devise du programme de bonnes habitudes, et comme elle le laisse entendre, Énergie NB fait la promotion des bonnes habitudes pour aider les clients à maîtriser leur consommation d'énergie et à alléger ainsi leur facture mensuelle. Le programme de bonnes habitudes, qui offre des remises et des conseils, nous aide à renforcer notre relation avec nos clients tout en favorisant la bonne volonté et la confiance en aidant les Néo-Brunswickois à consommer moins d'électricité.

Pendant l'exercice financier de 2015-2016, le programme de bonnes habitudes a offert des incitations pour les travaux visant à améliorer l'isolation et l'étanchéité à l'air, les thermopompes sans conduits, les réfrigérateurs, les laveuses, les ampoules à DEL, les pommes de douche à faible débit et les thermostats programmables. Parmi d'autres initiatives d'Énergie NB visant l'efficacité énergétique, mentionnons le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, le projet de réverbères à DEL et le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu.

Grâce aux programmes d'efficacité énergétique et aux remises, les clients réalisent des économies annuelles d'énergie nettes de 33 421 040 kilowattheures.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Il est reconnu que les véhicules électriques font partie de la solution visant à atténuer les changements climatiques et à créer un avenir énergétique durable qui exploite les sources d'énergie renouvelables et qui réduit la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. D'après les prévisions, les véhicules électriques feront partie intégrante du futur réseau électrique intelligent. En plus de fournir des possibilités pour une nouvelle charge électrique en dehors des heures de pointe, ils serviront en tant que nouvelle ressource pour le stockage mobile d'énergie en stockant l'énergie acquise durant les périodes de production élevée d'électricité provenant de sources renouvelables (par exemple, le vent). De plus, à l'avenir, les véhicules électriques pourront réinjecter de l'électricité dans le réseau en période de forte demande, grâce à la technologie habilitante de réseau intelligent. Les avantages environnementaux et économiques des véhicules électriques, tant pour les particuliers que pour la société, comprennent la réduction des émissions de CO₂ (jusqu'à 65 pour cent de moins) et des coûts plus faibles par rapport à l'essence (jusqu'à 85 pour cent de moins).

L'émergence de la mobilité électrique et d'une infrastructure de charge sur le marché nord-américain coïncide avec la mise en œuvre du programme de réduction et de déplacement de la demande (REDD) et du plan de modernisation décennal de Siemens visant un réseau intelligent. Énergie NB envisage un avenir nouveau et dynamique englobant des produits et services énergétiques qui amélioreront de plus en plus le mode de vie des clients, tout en permettant de réaliser

les objectifs d'efficacité énergétique et de réduire la consommation de pointe.

Des progrès ont été réalisés en 2015-2016 par rapport à la promotion du véhicule électrique, avec l'installation à Fredericton et à Moncton de bornes de recharge réseautées. Énergie NB a installé six bornes de recharge pour son parc de véhicules sur ses lieux de travail. Ces bornes de recharge sont utilisées dans le cadre d'un projet de charge intelligente mené avec FleetCarma et Technologies du développement durable du Canada dans le but d'écourter ou de retarder la recharge d'un certain nombre de véhicules électriques du parc d'Énergie NB. Cette technologie sera un élément important du réseau intelligent. Elle permettra à Énergie NB de surveiller la consommation d'énergie, d'écourter la recharge des véhicules et d'acquérir des connaissances sur les technologies émergentes du stockage dans des batteries et de la recharge véhicule à réseau. En plus des bornes de recharge pour le parc de véhicules d'Énergie NB, une borne de recharge publique réseautée de niveau deux (2) a été installée dans la ville de Quispamsis, de même qu'au centre d'exploitation de Moncton.

Énergie NB a travaillé en collaboration avec le festival Harvest Jazz and Blues pour organiser un salon de l'automobile exposant les véhicules électriques de Néo-Brunswickois. Cette activité s'ajoutait à l'essai de conduite de véhicules électriques, offert pour une troisième année de suite en partenariat avec des concessionnaires automobiles reconnus du Nouveau-Brunswick. L'essai de conduite offre aux clients l'occasion de faire l'essai d'un choix de véhicules électriques.

Tout au long de l'année, Énergie NB a activement participé au groupe consultatif sur les véhicules électriques du Nouveau-Brunswick, contribuant à l'élaboration d'une feuille de route pour les véhicules électriques au Nouveau-Brunswick et du plan de communications Roulez électrique NB. Énergie NB a de plus participé à la conférence de Mobilité électrique Canada, à Halifax, où le président-directeur général, Gaëtan Thomas, était le conférencier d'honneur et où Brad Wasson, directeur de projet, Réduire et déplacer la demande, a présenté un exposé sur une feuille de route pour les véhicules électriques fondée sur une énergie intelligente.



PORTANT SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROJET MACTAQUAC

ÉQUILIBRE DÉLICAT DES RESPONSABILITÉS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES DANS UN MÊME PROJET

Le récent processus de participation et de consultation du public concernant l'avenir de la centrale de Mactaquac a tenu compte des facteurs combinés de la durabilité : la responsabilité sociale, l'excellence économique et la responsabilité environnementale. Des études environnementales dans la zone de la centrale de Mactaquac et autour, un vaste processus de participation du public fondé sur des réunions communautaires, un sondage en ligne, la présentation de mémoires, de même qu'une analyse financière et des prévisions sont combinés et conciliés pour assurer un processus décisionnel transparent, représentatif et socialement responsable.

Tous les Néo-Brunswickois sont concernés par la décision qui sera prise éventuellement au sujet de l'avenir de la centrale de Mactaquac. Le coût sera probablement assumé par les clients. Le fleuve Saint-Jean est une ressource naturelle commune qui possède une valeur environnementale et esthétique. La centrale a permis de regrouper des propriétaires qui apprécient la beauté naturelle du réservoir d'eau formé par le barrage et les activités récréatives qu'il rend possibles. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, Énergie NB a invité tous ses clients à prendre part aux discussions sur l'avenir de la centrale.

Des douzaines de scientifiques et d'autres spécialistes étudient les retombées potentielles sur le plan environnemental, scientifique et social de la décision qui sera prise. Les résultats de leurs recherches ont été publiés dans deux documents de travail préliminaires, soit l'examen environnemental comparatif (EEC) et l'examen comparatif des répercussions sociales (ECSR). Ces documents sont disponibles en ligne (www.mactaquac.ca).

Par ailleurs, le Canadian Rivers Institute de l'Université du

Nouveau-Brunswick mène la plus vaste étude jamais réalisée sur l'écosystème aquatique du fleuve Saint-Jean afin de recueillir des données fondamentales et d'élaborer des modèles permettant de prévoir ce qui est susceptible d'arriver lors de la mise en œuvre des options proposées pour la fin de la durée de vie utile de la centrale dans les travaux de recherche soumis à l'examen de pairs. L'ensemble de leurs travaux peut être consulté en ligne (<http://canadarivers-gis.maps.arcgis.com/home/index.html>).

Les Néo-Brunswickois ont été invités à exprimer leurs commentaires sur les rapports préliminaires, l'EEC et l'ECSR, et sur le projet en général. Des milliers ont déjà fait part de leur point de vue en personne, par écrit ou en répondant au sondage en ligne (www.mactaquaction.ca). Sept journées portes ouvertes ont été organisées dans le cadre du projet. Elles ont attiré environ 950 Néo-Brunswickois pendant la première phase du processus de participation. Les commentaires recueillis seront compilés dans un rapport final de type « ce qui a été dit », qui sera publié à la fin de 2016.

De plus, les intérêts et les droits des Premières Nations font l'objet d'un processus de participation distinct. Il importe de souligner que les facteurs scientifiques, environnementaux et sociaux auront une incidence sur les coûts du projet et que, par conséquent, ils seront étudiés dans le cadre de l'analyse de rentabilisation. À mesure que ces éléments sont recueillis, ils font l'objet d'une analyse coûts-avantages et d'une analyse technique. Il s'agit là d'un travail en voie de réalisation qui devra être achevé avant qu'une recommandation puisse être formulée.

Ce processus est propre à Énergie NB et au Canada atlantique. En fait, ce pourrait bien être la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick que des consultations d'une telle envergure sont menées auprès des résidents au sujet d'une décision concernant les infrastructures.



? Quel est l'objectif du processus de consultation public du projet Mactaquac?

Recueillir un ensemble de données générales fondées sur les valeurs auprès de la population du Nouveau-Brunswick afin d'éclairer la recommandation que prendra Énergie NB d'ici la fin de l'année 2016 à ce sujet.

? Dans le cadre de cette consultation, quels sont les engagements pris par Énergie NB envers le public?

NOUS ALLONS :

Partager l'information;

Écouter et reconnaître les préoccupations et les aspirations exprimées par les personnes concernées;

Expliquer l'incidence que les commentaires du public auront sur la recommandation.

? Quels sujets sont susceptibles d'être influencés par l'opinion du public?

L'option choisie reflètera les valeurs communes recensées durant le processus de participation. Par exemple, elle fera écho aux éléments qui sont les plus importants aux yeux des Néo-Brunswickois sur le chapitre des coûts, de l'environnement, des répercussions sur les collectivités, des sources d'énergie renouvelable (et des coûts connexes) et des activités économiques potentielles.

La rétroaction que nous recevons peut influencer le processus et les techniques que nous utilisons pour mener la consultation auprès des Néo-Brunswickois. Par exemple, le processus et les techniques utilisés seront choisis en fonction des préférences exprimées par rapport aux outils en ligne, aux rencontres en personne, à la présentation de commentaires par écrit et d'autres moyens de communication.

Tout nouveau renseignement recueilli durant le processus de participation sera pris en compte.

? Quels sujets ne seront pas influencés par l'opinion du public?

Énergie NB doit continuer à fournir de l'électricité de façon sûre et fiable à des tarifs bas et stables.

Énergie NB doit exploiter son réseau conformément à la réglementation environnementale en vigueur.

Nous respectons les droits et les intérêts des Premières Nations et les prenons en considération.

Une recommandation doit être formulée d'ici la fin de l'année 2016.

VERS UNE DÉCISION DURABLE

Énergie NB déploie tous les efforts possibles en vue de prendre une décision éclairée et durable concernant l'avenir de la centrale de Mactaquac. Elle doit être sensée sur le plan des affaires, et les Néo-Brunswickois, actuels et futurs, doivent la trouver acceptable et se la permettre financièrement.

Nous savons que les décisions les plus durables – celles que l'on juge les plus acceptables à long terme – permettent de concilier divers facteurs. Elles sont techniquement réalisables, financièrement viables, socialement acceptables et respectueuses de l'environnement. Énergie NB a présenté différentes options pour l'avenir de la centrale de Mactaquac afin de recueillir des données sur chacun de ces facteurs auprès de diverses sources.

La viabilité financière et technique sera tout d'abord évaluée par Énergie NB et son conseil d'administration, puis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et, en fin de compte, par son organisme de réglementation, la Commission de l'énergie et des services publics (CESP).

Dans le cadre du processus de décision du projet Mactaquac, Énergie NB tiendra compte d'une méthodologie fondée sur les faits qui favorise un juste équilibre entre ces quatre facteurs tels qu'ils auront été exprimés dans l'examen environnemental comparatif, l'examen comparatif des répercussions so-

ciales, le processus de participation du public ainsi que l'analyse de rentabilisation et l'analyse technique finales. Énergie NB poursuivra l'analyse de rentabilisation du projet et continuera d'adapter les solutions techniques recensées à la situation de Mactaquac, en gardant à l'esprit que la société, et plus particulièrement les exigences juridiques et réglementaires, exigeront le choix d'une solution responsable sur le plan environnemental et social.

La voie qui sera retenue démontrera qu'après avoir pris ces éléments en considération, Énergie NB a choisi l'option la plus économique qui respecte les cibles fixées par ses propriétaires, les contribuables du Nouveau-Brunswick, ainsi que par la Commission de l'énergie et des services publics, sur le chapitre de la fiabilité, de l'environnement et des finances. À la fin de 2016, Énergie NB cherchera à prendre une décision responsable relativement à la centrale de Mactaquac, qui répondra aux besoins présents et futurs du réseau électrique du Nouveau-Brunswick et qui reflétera les valeurs des Néo-Brunswickois, qui en sont les propriétaires.





Compte rendu des résultats

Énergie NB continue de travailler à la mise en œuvre de trois grandes stratégies qui appuient le mandat qui lui a été confié par son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En 2011, nous avons reçu l'ordre de fonctionner en tant qu'entreprise commerciale, de fournir un service sûr et fiable et de maintenir ou d'améliorer la valeur de l'actionnaire par une exploitation efficace et la gestion de la dette à long terme et des actifs.

Stratégie n°1

Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine

Énergie NB a pour objectif de se classer dans le quartile supérieur (quart avec le meilleur rendement) des services publics et privés en Amérique du Nord.

Stratégie n°2

Réduire notre dette pour investir dans l'avenir

Réduire systématiquement la dette pour faire en sorte qu'Énergie NB soit dans une position financière pour investir dans la nouvelle production au besoin afin d'assurer la stabilité des tarifs pour le Nouveau-Brunswick.

Stratégie n°3

Réduire et déplacer la demande d'électricité

Investir dans les technologies, sensibiliser les clients et inciter une consommation qui contribuera à réduire et à déplacer la demande d'électricité en vue de reporter les prochains gros investissements dans la production.

Ces stratégies sont également décrites dans le plan stratégique de 30 ans d'Énergie NB. Elles visent à permettre à Énergie NB de remplacer les techniques de production au besoin, tout en profitant des options énergétiques de l'avenir et en fonctionnant le plus efficacement possible. Elles visent aussi à aider les Néo-Brunswickois à comprendre comment ils peuvent réduire leur consommation d'électricité et modifier leurs habitudes de consommation sans compromettre leur confort personnel.

Au cours de l'exercice de 2015-2016, Énergie NB a continué à réaliser des progrès par rapport à ces stratégies en mettant en œuvre une série de petits et de gros projets et en apportant des changements et des améliorations d'ordre structurel et fonctionnel.

1

Stratégie n°1

Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine

Énergie NB demeure résolue à devenir l'un des services publics parmi les exécutants supérieurs en Amérique du Nord. Pour notre service public, se classer dans le quartile supérieur signifie que nous excellons dans plusieurs domaines cruciaux, notamment la sécurité, la fiabilité, l'environnement, les finances et le service à la clientèle.

SÉCURITÉ

En ce qui a trait à la sécurité, nous avons poursuivi en 2015-2016 la mise en œuvre de notre plan pluriannuel en la matière. Nous travaillons en collaboration avec notre partenaire syndical, la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE).

Nous travaillons ensemble pour créer une culture de sécurité de classe mondiale qui se fait ressentir dans tout ce que nous faisons.

Pour les employés et les dirigeants, cela comprend ce qui suit :

- Aligner les comportements des dirigeants et des employés sur les déclarations d'action énoncées dans le document d'engagement envers la sécurité, signé par les représentants d'Énergie NB et l'équipe de direction de la section locale 37 de la FIOE.
- Outils et formation pour favoriser une meilleure concentration et éliminer les distractions.
- Améliorations du leadership, de l'encadrement et de la rétroaction par l'entremise d'observations régulières sur le chantier.

Pour ses clients, Énergie NB continue d'accroître la sensibilisation à l'égard des dangers potentiels de l'électricité dans les domaines suivants :

- sécurité pendant les événements météorologiques extrêmes (information et sensibilisation);
- utilisation sécuritaire des générateurs et élagage des arbres;
- sécurité hydroélectrique;
- sécurité des entrepreneurs qui travaillent à proximité de lignes électriques.

Comme exploitant nucléaire, Énergie NB reconnaît l'importance de promouvoir l'excellence en matière de sûreté nucléaire. À l'appui de sa politique en la matière, Énergie NB a continué de surveiller activement sa culture de sûreté nucléaire et d'inciter une amélioration continue.

Les efforts d'Énergie NB lui ont mérité le prix d'excellence du vice-président de l'ACE dans la catégorie « Production ». En tant que récipiendaire de ce prix, Énergie NB, un service public membre de l'ACE, s'est classé dans le quart des exécutants supérieurs en matière du taux de fréquence de toutes les blessures et maladies et du taux de gravité des blessures invalidantes dans la catégorie « Production ».

FIABILITÉ

En 2015-2016, Énergie NB a investi environ 40 pour cent du total prévu par le programme d'investissement, soit

93 millions de dollars, dans la fiabilité des infrastructures électriques, y compris des projets pour reconstruire les lignes de transport et de distribution vieillissantes et pour remettre à neuf et remplacer des systèmes cruciaux de facilitation et de soutien vieillissants. Elle a de plus continué les évaluations et les examens des travaux d'entretien préventif à exécuter. Cet effort soutient la priorisation et l'achèvement des travaux les plus cruciaux, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

À la suite des examens des événements météorologiques majeurs de 2013-2014, Énergie NB a établi des plans dans le but d'apporter des améliorations générales à la fiabilité, à l'intervention d'urgence et à la préparation aux situations d'urgence. L'an dernier, environ 13 millions de dollars ont été investis dans la gestion de la végétation, les améliorations aux communications sur le temps de rétablissement estimatif et l'état d'avancement de l'intervention d'urgence, de même que les améliorations au cadre d'intervention d'urgence de la Société pour améliorer la coordination et les communications à l'échelle de l'organisation.

Comme il a été souligné dans les faits saillants de l'année, Énergie NB et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick ont mis à l'essai leurs plans collectifs d'intervention en cas d'urgence nucléaire au cours d'un exercice intergouvernemental complet en novembre 2015. L'exercice a simulé un accident hors dimensionnement à la centrale nucléaire de Point Lepreau, démontrant que nous sommes prêts et aptes à travailler avec nos partenaires provinciaux et fédéraux. L'exercice a nécessité la pleine participation de l'Organisation des mesures d'urgence, d'Énergie NB, y compris de nombreux employés sur place et à l'échelle de la Société, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et de plusieurs autres organismes gouvernementaux.

Énergie NB a de plus évalué les 18 et 19 novembre les plans d'intervention d'urgence reliés à la fiabilité et à la stabilité du réseau électrique dans le cadre d'un exercice de simulation effectué avec d'autres exploitants de centrales de l'Amérique du Nord.

La centrale de Belledune a fait l'objet d'un arrêt d'entretien planifié de cinq semaines en 2015-2016 afin de per-

mettre l'inspection et la réparation de la chaudière principale et des tubes de chaudière, le remplacement d'un tube de resurchauffeur, la remise en état de la turbine de la pompe d'alimentation de la chaudière principale, de même que la réparation des gaines et conduits d'air et des épurateurs.

Malgré les importants défis d'exploitation qu'il a fallu relever en 2015-2016 à la centrale nucléaire de Point Lepreau par suite de pannes imprévues causées par des difficultés liées à l'équipement, la centrale a fonctionné sans arrêt pendant les mois froids d'hiver. Le facteur de capacité de la centrale était de 78,5 pour cent.

ENVIRONNEMENT

Le leadership environnemental est un élément très important de la vision d'Énergie NB pour une électricité durable. Énergie NB dispose de l'un des parcs de production d'électricité les plus diversifiés de l'Amérique du Nord. Parce qu'elle a décidé il y a plusieurs décennies de développer l'hydroélectricité et la biomasse et, plus récemment, ses ressources éoliennes, Énergie NB est devenue un chef de file de la production d'énergie renouvelable diversifiée en Amérique du Nord.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à augmenter le développement de sources d'énergie renouvelables en créant une nouvelle norme de portefeuille renouvelable qui vise à ce que 40 pour cent des ventes d'électricité à l'intérieur de la province proviennent de sources d'énergie renouvelables. Énergie NB est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

En 2015-2016, 42 pour cent de l'électricité produite dans la province par Énergie NB provenait de sources d'énergie renouvelables. Un total de 75 pour cent de la production provenait de sources non émettrices. Ces taux plus élevés que prévu sont attribuables à l'hiver doux qui a nécessité une moins grande utilisation des centrales à combustibles fossiles et à l'achat d'hydroélectricité supplémentaire de l'extérieur de la province pour compenser un arrêt d'entretien à la centrale de Point Lepreau. En 2015-2016, l'hydroélectricité provenant de l'extérieur de la province est demeurée l'option de remplacement la moins coûteuse, grâce aux bonnes relations à long terme qu'Énergie NB entretient avec ses fournisseurs.

Énergie NB poursuit ses progrès constants pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en développant des sources renouvelables dans la province. Mentionnons, entre autres, le projet d'intégration de 80 MW d'énergie renouvelable dans le cadre du volet Énergie renouvelable communautaire – possibilités offertes aux Premières Nations du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle, lancé plus tôt cette année.

L'avenir de la centrale de Mactaquac figure parmi les plus importantes décisions en matière d'environnement et d'investissement qu'Énergie NB doit prendre au cours des cinq prochaines années.

La centrale de Mactaquac devrait atteindre la fin de sa durée de vie utile d'ici 2030 en raison d'un problème de dilatation du béton dans tous ses structures en béton. Énergie NB examine les répercussions éventuels des futures options sur les gens et l'environnement, de même que les facteurs techniques, économiques et scientifiques, et choisira la voie à suivre en 2016. Pour avoir de plus amples renseignements, voir l'étude de cas portant sur la centrale de Mactaquac à la page 25.

Énergie NB a continué de travailler de près avec le comité de liaison de la basse rivière Saint-Jean, un échantillon des membres de la collectivité représentant des groupes environnementaux, des premiers intervenants et des représentants municipaux de la vallée du fleuve Saint-Jean, pour s'assurer que le public et les intervenants soient bien informés sur le projet et les activités de la centrale.

FINANCES

Au cours de l'exercice financier de 2015-2016, Énergie NB s'est concentrée sur la mise en œuvre continue des normes du système de gestion formel pour s'assurer que l'exploitation, les produits et les services répondent aux attentes des clients ou les dépassent, pour surveiller la santé de l'organisation et pour stimuler l'amélioration continue. Il s'agit d'une façon efficace de garantir la conformité aux exigences réglementaires essentielles au maintien de l'exploitation.

Cette initiative menée à l'échelle de l'organisation est centrée sur l'importance de normaliser et de gérer au

moyen de processus intégrés fondés sur les meilleures pratiques du domaine. Des praticiens internes de la méthodologie Lean Six Sigma détenteurs d'une ceinture noire ont effectué des examens de processus et des améliorations en se concentrant sur l'élimination du gaspillage et l'accroissement de l'efficacité. Les examens visant l'amélioration de la productivité et des processus ont permis de réaliser des économies directes et indirectes supplémentaires de 6,6 millions de dollars l'an dernier.

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick a cherché à optimiser la valeur des actifs de production et de transport d'Énergie NB au moyen d'exploitation et de ventes d'énergie à l'exportation. L'attention accrue accordée à cet nouveau domaine spécialisé et compétitif a permis de maintenir les tarifs le plus bas possible pour les clients d'Énergie NB. L'an dernier, nous avons élaboré et lancé une stratégie qui visera à conclure des accords de longue durée avec les clients canadiens existants et les clients de plus en plus nombreux de l'État du Maine.

En dernier lieu, pour accroître la transparence et la responsabilisation, Énergie NB a présenté tous ses coûts, revenus et politiques aux intervenants ainsi qu'à la Commission de l'énergie et des services publics par l'intermédiaire d'une série d'audiences réglementaires et de dépôts comprenant ce qui suit :

- Méthodologie de répartition des coûts par catégorie
- Plan d'investissement de 10 ans
- Requête en majoration tarifaire de 2015-2016

Les rapports financiers détaillés se trouvent à la fin du rapport annuel.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

L'excellence du service à la clientèle dans nos activités fondamentale renforce la confiance des clients et les incite à choisir les produits et les services d'Énergie NB. L'expérience positive des clients est essentielle pour renforcer le soutien et la participation à la série de programmes, de produits et de services d'efficacité énergétique qui contribuent au succès de la stratégie de réduction et de déplacement de la demande, en plus de faire de nous le partenaire de choix de nos clients en matière de produits et de services énergétiques.

L'an dernier, Énergie NB a remanié son site Web et sa fonction de gestion des factures en ligne pour s'assurer que ses clients puissent recevoir des services modernes, mobiles et sur demande, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin. La collecte des commentaires des clients crée des possibilités d'amélioration continue qui permettent d'améliorer les processus. Nous continuons à assurer le suivi de l'expérience des clients à l'aide de sondages, de mesures et des nouveaux médias sociaux. Les principaux indicateurs, qui mettent un accent soutenu sur l'efficacité, sont examinés mensuellement afin

de cerner les possibilités d'ajuster les services ou de les mettre au point.

Les employés et les entrepreneurs qui fournissent les services aux clients sont un autre élément clé.

Notre formation, nos politiques et procédures sont conçues pour répondre aux besoins particuliers de nos clients. Nos représentants, employés et sous-traitants sont habilités à résoudre les problèmes et d'assurer la satisfaction de la clientèle demeure une priorité

Stratégie n°2

Réduire systématiquement la dette pour faire en sorte qu'Énergie NB soit dans une position financière pour investir dans la nouvelle production au besoin afin d'assurer la stabilité des tarifs pour le Nouveau-Brunswick



Énergie NB s'est engagée à réduire sa dette de façon considérable entre 2011 et 2021. Cette réduction devrait améliorer la structure du capital d'Énergie NB et aligner le service public avec d'autres sociétés de la Couronne très performantes qui offrent un service public. En réduisant la dette, Énergie NB atténuera les risques liés à l'augmentation des tarifs et frais d'intérêt et s'assurera de disposer de la souplesse financière nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposeront en matière d'investissement.

En 2015-2016, Énergie NB s'est concentrée sur le flux de trésorerie différentiel afin de créer une valeur nette (bénéfices non répartis) tout en réalisant des progrès par rapport au remboursement de la dette. Les principaux domaines visés comprennent ce qui suit :

Réduction continue des coûts grâce à l'amélioration des processus (voir la stratégie n° 1), accroissement des revenus provenant des mises en marché à l'extérieur de la province, nouveaux produits et services et augmentation progressive du tarif.

Stratégies efficaces pour l'investissement de fonds nucléaires.

Normes relatives à la gestion efficace des investissements, à la gouvernance et à la gestion de projets.

En 2015-2016, Énergie NB a aussi poursuivi ses efforts de collaboration avec les provinces voisines en vue de réduire les coûts et d'améliorer les services aux clients.

Stratégie n° 3

Investir dans les technologies, sensibiliser les clients et inciter une consommation qui contribuera à réduire et à déplacer la demande d'électricité en vue de reporter les prochains gros investissements dans la production.



SERVICES ÉCONERGÉTIQUES

Dans le Plan intégré des ressources de 2014, Énergie NB a souligné le rôle central que les ressources en matière de gestion axé sur la demande (GAD), comme les programmes d'efficacité énergétique et de réaction à la demande, peuvent jouer pour répondre aux besoins futurs du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie. Selon le Plan intégré des ressources, ces programmes peuvent non seulement réduire la demande, mais également déplacer les charges vers les périodes hors pointe, ce qui profite au service public (par exemple, l'évitement des coûts liés à la production et à la capacité, efficacité globale accrue), aux contribuables (réduction de la consommation d'énergie et allègement de la facture) et à l'environnement.

Le 1^{er} avril 2015, Efficacité NB, son personnel et ses programmes sont devenus partie intégrante d'Énergie NB. Ces programmes, combinés aux remises nouvelles et existantes du programme de bonnes habitudes et au programme de réverbères à DEL, représentent le fondement du plan d'Énergie NB pour la gestion axé de la demande pour l'année.

En plus de réaliser les économies ciblées du plan de gestion de la demande, ces programmes offrent des conseils et des incitations financières pour aider nos clients à

consommer l'énergie de façon plus efficace, à gérer les dépenses en matière d'énergie et à réduire les répercussions environnementales de la consommation d'énergie.

PROGRAMMES RÉSIDENTIELS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Programme éconergétique d'isolation des maisons

En juin 2015, Énergie NB a lancé le Programme éconergétique d'isolation des maisons. Ce programme a été créé pour fournir de l'information et des incitations aux propriétaires afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie au moyen de rénovations ciblant l'étanchéité à l'air et l'isolation.

Les propriétaires s'inscrivent au programme et leur maison fait l'objet d'une évaluation avant les rénovations (au coût de 210 \$) qui aboutit à une liste des travaux d'isolation recommandés pour leur maison. Une fois que les rénovations sont terminées et évaluées, les propriétaires reçoivent des incitations financières fondées sur le niveau d'isolation ajouté.

En 2015-2016, le programme a été financé par le gouvernement et offrait des incitations pour tous les combustibles. En date du 31 mars 2016, 99 participants avaient terminé leurs rénovations.

Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu

Entièrement financé par le ministère du Développement social et le gouvernement du Nouveau-Brunswick et fourni par Énergie NB, le Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu aide les propriétaires à faible revenu du Nouveau-Brunswick à réduire leur consommation et leurs coûts d'énergie au moyen de rénovations améliorant l'efficacité énergétique.

Les propriétaires admissibles se font offrir des rénovations majeures, par exemple l'ajout d'isolation dans le sous-sol, le grenier ou les murs, le remplacement de l'appareil de chauffage, des mesures de santé et de sécurité, comme la ventilation pour régler les problèmes liés à la qualité de l'air et à l'humidité, de même que des mesures peu coûteuses, comme l'installation d'ampoules économes en énergie ou de pommes de douche à faible débit, pour aider à réduire la consommation d'énergie pour l'éclairage et le chauffage de l'eau. Les maisons peuvent être admissibles à certaines ou à l'ensemble des améliorations possibles.

Le financement annuel accordé pour ce programme s'élève à deux millions de dollars. En 2015-2016, 251 propriétaires ont participé au programme.

Programme de thermopompe mini-bibloc sans conduits

Le 1er octobre 2015, Énergie NB a lancé un programme de remise de 500 \$ pour inciter les clients envisageant l'achat d'une thermopompe mini-bibloc à se procurer une thermopompe à haut rendement pour climat froid. Cette incitation a été offerte aux clients qui achetaient les thermopompes admissibles par un réseau de 170 entrepreneurs participants.

En 2015-2016, Énergie NB a fourni 7 293 remises équivalant à 3 646 500 \$.

Remises du programme de bonnes habitudes

Les remises permettant de doubler les économies, lancées à l'automne de 2013, ont été maintenues cette année sous la nouvelle marque de bonnes habitudes. Les campagnes ont lieu en avril et en octobre et novembre. Les remises sur les gros appareils sont offertes à longueur d'année.

En 2015-2016 seulement, le programme de bonnes habitudes a incité nos clients à acheter 432 000 ampoules à DEL, plus de 2 100 thermostats, 1 900 pommes de douche à faible débit, 940 laveuses et 520 réfrigérateurs à un réseau de plus de 150 détaillants.





PROGRAMMES COMMERCIAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux

Un programme d'Efficacité NB, à savoir le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, accorde jusqu'à 3 000 \$ pour une vérification visant à déterminer les possibilités d'améliorer le rendement énergétique d'un immeuble commercial et jusqu'à 75 000 \$ pour les coûts du projet d'amélioration du rendement énergétique. Les participants ont 18 mois pour terminer le programme.

En 2015-2016, 55 nouveaux immeubles ont été inscrits au programme et 33 immeubles ont reçu des incitations à la mise en œuvre.

Programme de réverbères DEL

Le programme de réverbères DEL, qui en est à sa troisième année, a poursuivi son objectif visant l'installation au Nouveau-Brunswick de 72 000 réverbères DEL d'ici 2017. Ces réverbères utilisent moins d'énergie.

Le programme de l'exercice financier de 2015-2016 a été mené à bien avec l'installation de plus de 15 000 réverbères. Le projet continue d'avancer comme prévu et des résultats semblables sont anticipés pour l'exercice de 2016-2017, au cours duquel l'objectif d'un total de 72 000 remplacements sera atteint.

Programme	Économies réalisées par rapport à la consommation d'énergie annuelle (en kilowattheures)
Composante d'installation directe du Programme éconergétique d'isolation des maisons	141 650
Programme éconergétique d'isolation des maisons	488 440
Remises au point de vente pour des bonnes habitudes (mesures pour réduire les coûts)	12 581 400
Programme de thermopompe mini-bibloc sans conduits	10 426 420
Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu	2 151 810
Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux	1 168 780
Réverbères DEL	6 463 540
TOTAL	33 421 040



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La stratégie de la REDD d'Énergie NB représente une approche holistique du changement organisationnel, qui englobe ce qui suit :



La stratégie représente une transformation de la chaîne de valeur énergétique conventionnelle et de la relation qu'Énergie NB a entretenue avec ses clients. Il s'agit de l'un des plus importants et précieux investissements centrés sur les clients qu'Énergie NB fera au cours de la prochaine décennie.

Tout au long de 2015-2016, Énergie NB a poursuivi son partenariat de 10 ans avec Siemens Canada en vue d'intégrer les technologies et l'exploitation de réseau intelligent au réseau électrique de la province. Énergie NB et Siemens Canada continuent de travailler à la mise en place du premier « Internet de l'énergie » canadien entièrement intégré, qui assurera les communications entre les clients et leur domicile, les centrales électriques et les réseaux de distribution. Ces améliorations et changements fondamentaux qui seront apportés au réseau permettront à tous les intervenants du secteur de l'énergie de profiter d'un réseau moderne et robuste.

L'an dernier, les travaux d'Énergie se rapportant de la REDD étaient centrés à la fois sur l'efficacité énergétique et les initiatives de déplacement de la demande et d'écrêtement de la demande de pointe :

Gestion intégrée de la charge

La mise en œuvre de la version initiale du logiciel de gestion intégrée de la charge a été terminée en décembre pour appuyer divers projets pilotes exécutés pendant les mois d'hiver. La mise en œuvre de ce logiciel a permis l'envoi de commandes aux appareils intelligents (chauffe-eau, thermostats et systèmes de gestion des immeubles) pour déplacer la consommation d'énergie en dehors des heures de pointe. À mesure que le programme de REDD avancera, ce logiciel continuera d'évoluer, permettant de communiquer avec d'autres types d'appareils et fournissant des capacités de contrôle accrues. La mise en œuvre de la prochaine version du logiciel de gestion intégrée de la charge est prévue pour décembre 2016.

Programmes de technologie pour la maîtrise de la demande d'électricité

Nous continuons à explorer et à mettre à l'essai des programmes de technologie pour la maîtrise de la demande d'électricité. La technologie a été mise en œuvre en 2015-2016 dans le cadre de projets pilotes permettant de communiquer avec les appareils intelligents et de les contrôler dans les locaux des clients afin d'aider à déplacer notre demande d'énergie de pointe. Avant que les projets pilotes soient terminés, la demande d'énergie a été déplacée avec succès en gérant l'énergie thermique stockée dans les chauffe-eau, de même que dans les résidences et les immeubles (espace aérien) utilisant des thermostats. Le développement de ces technologies se poursuivra, car un programme complet est fondé sur les nouvelles capacités d'exploitation qui optimiseront l'aptitude à déplacer la demande de pointe sans répercussion sur les clients.

Infrastructure de communications pour appuyer les technologies de réseau intelligent

Nous avons poursuivi le travail de conception d'une infrastructure de communications pour appuyer les technologies de réseau intelligent. La définition du concept de haut niveau de l'infrastructure de communications a été terminée et approuvée, et la conception détaillée qui appuiera les futures activi-

tés d'approvisionnement a été amorcée. Les travaux liés à ces initiatives se poursuivront au cours des quelques prochaines années.

Nouveau portefeuille de produits et services intelligents pour réduire et déplacer la demande

Un comité du portefeuille de produits et services a été mis sur pied pour coordonner un processus officiel visant à ouvrir la voie au développement des affaires. Suivant le processus, des investissements progressifs sont faits dans des produits et services qui contribuent à l'établissement d'indicateurs de rendement clés qui sont en harmonie avec la stratégie et la vision à long terme d'Énergie NB. Le processus d'introduction de nouveaux produits, mis au point par l'équipe chargée du développement des produits et des services, garantit une méthode normalisée pour évaluer les produits et services, les mettre au point et les mettre sur le marché en tant qu'offres d'Énergie NB.

Visites des laboratoires des produits et services

Les tournées provinciales avec un laboratoire mobile de démonstration du réseau intelligent ont permis aux employés de devenir des ambassadeurs des nouveaux produits et services qui sont en train d'être mis au point pour nos clients.

Le laboratoire des produits et services du siège social a été agrandi au cours de l'exercice financier de 2015-2016 par suite au lancement d'un nouveau centre d'interprétation. Le laboratoire et le centre d'interprétation ont accueilli les employés, les membres du conseil, les partenaires, les touristes étrangers, les développeurs et les membres du grand public pendant la dernière année. Le laboratoire s'est avéré avantageux pour la mise à l'essai et au point des technologies de réseau intelligent, en plus de fournir de précieuses possibilités d'apprentissage par l'interprétation.

Autres réalisations notables du programme de la REDD

- Mise en œuvre réussie du système d'acquisition et de contrôle des données (SCADA) permettant une meilleure surveillance et un meilleur contrôle des sous-stations et des autres équipements du réseau de distribution. Quatre sous-stations ont été connectées avec succès et d'autres seront connectées au cours des années à venir.
- Lancement du Groupe d'innovation du réseau intelligent (GIRI), en partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick et Siemens, afin d'aider à promouvoir la mise au point de nouveaux produits liés au réseau intelligent.



Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion examine les résultats financiers et d'exploitation de l'exercice clos le 31 mars 2016 par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ce rapport devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes.

CONTENU DU RAPPORT DE GESTION

Sujet	But
Facteurs de performance financière et d'exploitation	Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.
Sommaire de la performance financière	Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.
Événements importants	Souligne les événements importants ayant eu une incidence sur l'état de la situation financière et les bénéfices au cours de l'exercice considéré.
Résultats financiers d'un exercice à l'autre	Explique les résultats financiers pour l'exercice 2015-2016, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.
Reports réglementaires	Explique l'incidence des reports réglementaires.
Instruments financiers	Décrit l'incidence des instruments financiers sur les résultats financiers.
Situation de trésorerie et sources de financement	Explique les changements à la situation de trésorerie et aux sources de financement.
Gestion du capital	Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.
Méthodes comptables critiques	Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et leur incidence sur les états financiers consolidés.
Principales estimations comptables	Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Cette section décrit la raison pour laquelle les bénéfices d'Énergie NB sont sujets à des variabilités importantes dans le cours normal des activités.

INCIDENCE DES FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Bon nombre des facteurs qui influent sur les bénéfices échappent à l'emprise de la direction. Ces facteurs créent d'importants écarts de résultats d'un exercice à l'autre, étant donné qu'ils ont une incidence sur le coût de production ou la compétitivité des prix dans les marchés d'exportation.

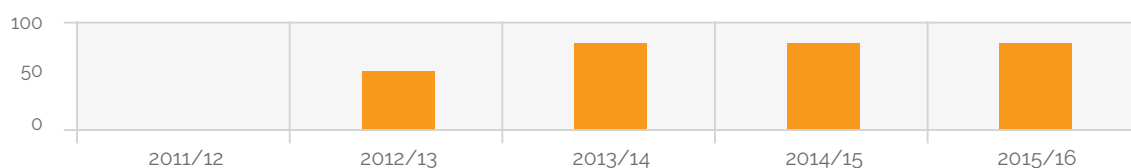
FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur la variabilité des bénéfices d'Énergie NB dans le passé, et il explique comment chaque facteur influence la variabilité des produits et des charges.

FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Facteur	Description
Achats d'électricité à court terme	<p>Représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> environ 30 % à 40 % des besoins d'approvisionnement totaux; environ 55 % à 60 % du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité. <p>Selon le prix mondial du pétrole, de l'énergie à moindre coût est achetée pour remplacer la production interne au mazout. Énergie NB conclut généralement des achats à terme d'énergie pour alimenter les besoins prévus.</p>
Production d'électricité d'origine nucléaire	<p>La production d'électricité d'origine nucléaire représente jusqu'à 26 % de la production totale par l'entremise de la centrale de Point Lepreau, dont l'exploitation efficace est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB.</p> <p>Représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> environ 25 % à 30 % des besoins d'approvisionnement totaux; environ 0 % à 5 % du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité. <p>Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sûreté et l'excellence en matière d'exploitation.</p>
Contrats d'achat d'électricité fondés sur le prix du gaz naturel	<p>Représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> environ 7 % à 10 % de l'approvisionnement total; environ 15 % à 20 % du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité. <p>Le prix des contrats d'achat d'électricité d'Énergie NB est fondé en partie sur le prix du gaz naturel. Dans la mesure du possible, Énergie NB gère cette exposition par la conclusion d'achats à terme pour ses besoins en gaz naturel.</p>
Production électrique au charbon ou au coke de pétrole	<p>Représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> environ 10 % à 15 % de l'approvisionnement total; environ 10 % à 15 % du total des coûts de combustible et d'achats d'énergie. <p>Le charbon est normalement acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres. Parce que divers types de charbon sont mélangés et brûlés, le charbon est acheté à partir d'un certain nombre de contreparties, à des prix indexés ou fermes et fixes.</p> <p>Le coke de pétrole est aussi généralement acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres. Une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.</p>

FACTEUR DE CAPACITÉ NET DE LA CENTRALE DE POINT LEPREAU
(%)



FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Facteur (suite) Description

Production hydroélectrique Il s'agit du combustible le plus économique utilisé par Énergie NB pour produire de l'électricité. Elle représente généralement :

- de 15 % à 20 % de la production totale.

Le tableau ci-dessous indique comment les flux d'eau peuvent augmenter ou baisser les coûts de production.

Lorsque les flux d'eau sont	Énergie NB
plus bas que prévu,	utilise d'autres carburants plus chers pour pallier la carence, ce qui augmente les coûts de production.
plus élevés que prévu,	réduit l'utilisation de carburants coûteux, d'où une réduction des coûts de production.

La production hydroélectrique nette comme pourcentage de la moyenne à long terme au cours des dix dernières années a varié de 95 % à 143 %.

Production électrique au mazout lourd Le mazout lourd exposé aux fluctuations des prix du marché représente

- environ 0 % à 5 % des besoins d'approvisionnement totaux;
- de 5 % à 10 % des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Pour réduire son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

Marges à l'extérieur de la province Énergie NB est un preneur de prix au sein des marchés régionaux de l'énergie de la province. Les prix du marché dans les régions environnantes sont généralement stimulés par le coût de production du gaz naturel.

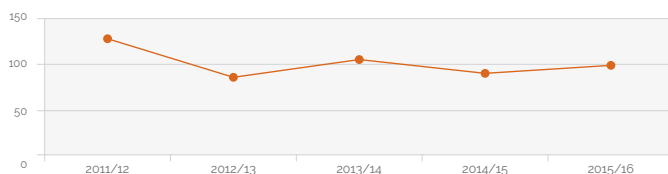
Dans le cours normal des activités, l'énergie produite à moindre coût ou à tirage obligatoire est destinée à l'utilisation dans la province et toute énergie restante est disponible à la vente à l'extérieur de la province.

Sous réserve des conditions d'exploitation, Énergie NB conclut des contrats de vente d'électricité à terme, ce qui lui fournit des marges plus prévisibles à l'extérieur de la province.

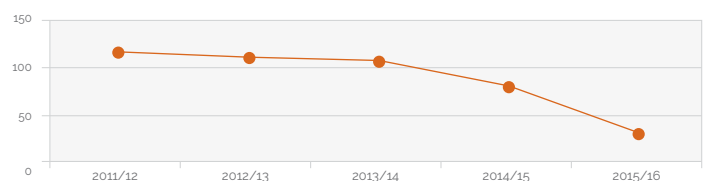
Taux de change Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie, qui se font en devises américaines, ne sont pas compensés par les revenus reçus en devises américaines. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains déduction faite des produits attendus en dollars américains.

Le dollar canadien a été assez volatil au cours de l'exercice, sa valeur en comparaison avec le dollar américain ayant fluctué entre 1,20 \$ et 1,46 \$ à différents moments au cours de la période.

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE NETTE
(pour cent de moyenne à long terme)



COÛTS DU MAZOUT LOURD
(us \$ par baril)



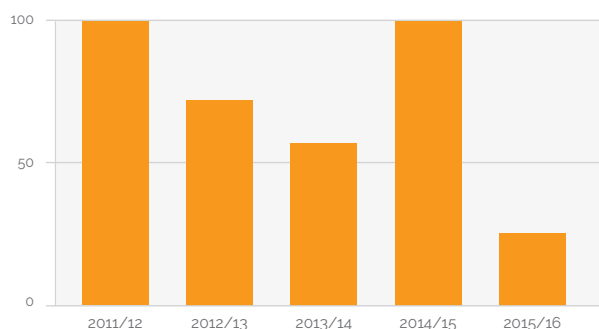
PERFORMANCE FINANCIÈRE

La présente section donne un aperçu de la performance financière d'Énergie NB pour l'exercice.

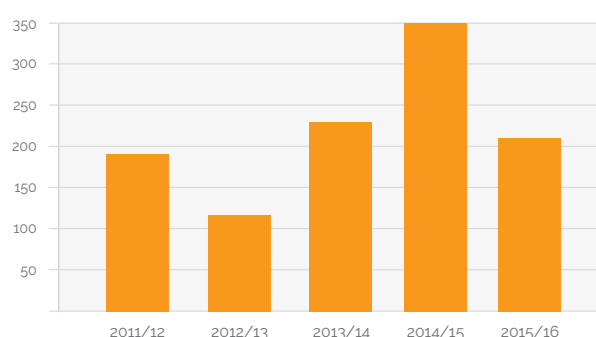
MESURES IMPORTANTES DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2015-2016	2014-2015
Bénéfice avant l'amortissement, les charges financières, les revenus de placement et les variations des soldes réglementaires	471 \$	510 \$
Bénéfice net	12 \$	100 \$
Flux de trésorerie d'exploitation	183 \$	365 \$
Dépenses d'investissement nettes relatives aux immobilisations corporelles	231 \$	264 \$
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4913	4915
(Baisse) hausse de la dette nette	(2) \$	(103) \$

BÉNÉFICE NET (PERTE)
(en millions de dollars)



FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
(en millions de dollars)



RATIOS ET POURCENTAGES FINANCIERS

Ratios et pourcentages financiers	2015-2016	2014-2015
Marge brute	51,3 %	52,0 %
Flux de trésorerie d'exploitation/dépenses d'investissement	0,79	1,38
Flux de trésorerie d'exploitation/dette totale	0,04	0,07
Dépenses d'investissement/valeur comptable des immobilisations corporelles	5 %	6 %
Pourcentage de la dette dans la structure du capital	96 %	94 %

FAITS SAILLANTS

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)

Les soldes de l'exercice considéré sont conformes aux IFRS et les soldes de l'exercice précédent ont été retraités conformément aux IFRS. En raison de la transition aux IFRS, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat global ont été ajustés. La transition n'a toutefois eu aucune incidence sur la trésorerie et les soldes de la dette. Les principaux écarts ont trait à la variation du taux d'actualisation applicable aux passifs de déclassement et à l'évaluation de la juste valeur des avantages postérieurs à l'emploi.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

La variation de la dette nette a totalisé 2 millions de dollars au cours de l'exercice 2015-2016, soit une baisse de 101 millions de dollars par rapport à l'exercice 2014-2015. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation du stock de combustible, à l'amenuisement de la marge brute, à une hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et à l'accroissement des retraits dans les fonds de placement au titre du secteur nucléaire, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par une réduction des dépenses d'investissement (se reporter à la rubrique intitulée « Situation de trésorerie et sources de financement » pour en savoir plus).

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le bénéfice net d'Énergie NB s'est élevé à 12 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2016, comparativement à 100 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le recul de 88 millions de dollars du bénéfice net est en grande partie attribuable à la hausse des coûts liés aux pannes et aux travaux d'entretien préventif supplémentaires survenus à la centrale de Point Lepreau, aux températures plus clémentes et à la diminution du bénéfice tiré du fonds de placement au titre du secteur nucléaire.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

Le bénéfice avant l'amortissement, les charges financières, les revenus de placement et les variations des soldes réglementaires d'Énergie NB a atteint 471 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 510 millions de dollars un an plus tôt.

Les produits tirés des ventes d'électricité au Nouveau-Brunswick ont totalisé 1 336 millions de dollars pour l'exercice, soit 38 millions de dollars ou 3 % de moins que pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique surtout par les températures plus clémentes, un facteur qui a été en partie contrebalancé par la modification des tarifs entre octobre 2014 et octobre 2015. Les produits provenant de l'extérieur de la province se sont établis à 370 millions de dollars, soit une hausse de 24 millions de dollars ou 7 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des prix à l'exportation à l'extérieur de la province attribuable aux conditions du marché.

Les charges attribuables aux activités relatives à l'électricité ont totalisé 1 279 millions de dollars pour l'exercice, une hausse de 35 millions de dollars ou 2,8 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse des coûts liés à l'approvisionnement a été contrebalancée en partie par l'accroissement du débit des flux d'eau et par une hausse des volumes. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ont augmenté de 30 millions de dollars en raison surtout des coûts plus élevés associés aux interruptions imprévues et aux initiatives d'amélioration à la centrale de Point Lepreau.

AUTRES CHARGES

Les autres charges (amortissement et charges financières moins les revenus de placement) sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les autres charges ont augmenté de 53 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la hausse de 57 millions de dollars des charges financières moins les revenus de placement, une hausse de 35 % par

rapport à l'exercice précédent, qui est surtout attribuable au recul des profits réalisés et à l'accroissement des pertes latentes sur les placements. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une charge d'amortissement moins élevée de 4 millions de dollars.

*(Consultez la rubrique intitulée « Résultats d'un exercice à l'autre » pour plus de détails.)

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Les événements importants suivants ont eu une incidence sur les résultats financiers d'Énergie NB.

CENTRALE DE POINT LEPREAU

La performance de la centrale de Point Lepreau a été touchée au cours de l'exercice considéré par les difficultés en matière d'équipement survenues dans sa partie classique (non nucléaire). La déconnexion de la centrale du réseau électrique effectuée dans le but de régler les problèmes occasionnés par la machine de manutention du combustible et le circuit caloporteur, et de procéder à des réparations sur le réchauffeur de la turbine et le système de sûreté auxiliaire, s'est faite de façon sécuritaire. Pendant les interruptions, la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick a compensé la perte de production en achetant de l'électricité.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS, OU « IFRS »)

Énergie NB a fait la transition des PCGR du Canada aux IFRS, lesquelles ont été appliquées à l'exercice clos le 31 mars 2016. Les chiffres de l'exercice antérieur ont été retraités.

HAUSSE DE TARIFS

Énergie NB avait fait une demande afin de pouvoir hausser ses tarifs de 2 % à compter du 1er juillet 2015. Une hausse de tarif de 1,6 % pouvant être appliquée à

compter du 1er octobre 2015 a été accordée par la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP »).

STRATÉGIE DE PLACEMENT MODIFIÉE POUR LES FONDS AU TITRE DU SECTEUR NUCLÉAIRE

Au cours de l'exercice 2015-2016, Énergie NB a terminé la révision de sa stratégie de placement entamée au cours de l'exercice 2014-2015. L'exercice 2015-2016 comprend des profits sur placements de 30 millions de dollars survenus lors de la modification des placements. Le portefeuille de placements a subi une modification en faveur d'une plus grande diversité d'actifs afin de fournir une meilleure protection contre l'inflation et de réduire les contributions futures prévues à long terme.

PROLONGATION DE LA DURÉE D'UTILITÉ DES CENTRALES DE COLESON COVE ET DE BELLEDUNE

Énergie NB a prolongé la durée d'utilité des centrales de Coleson Cove et Belledune. Ce prolongement est le résultat de nouvelles études techniques qui s'harmonisent avec le plan intégré des ressources. Par conséquent, au cours de l'exercice considéré, il y a eu une diminution de l'amortissement de 20 millions de dollars, et une diminution des économies liées à l'amortissement au titre du report réglementaire.

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

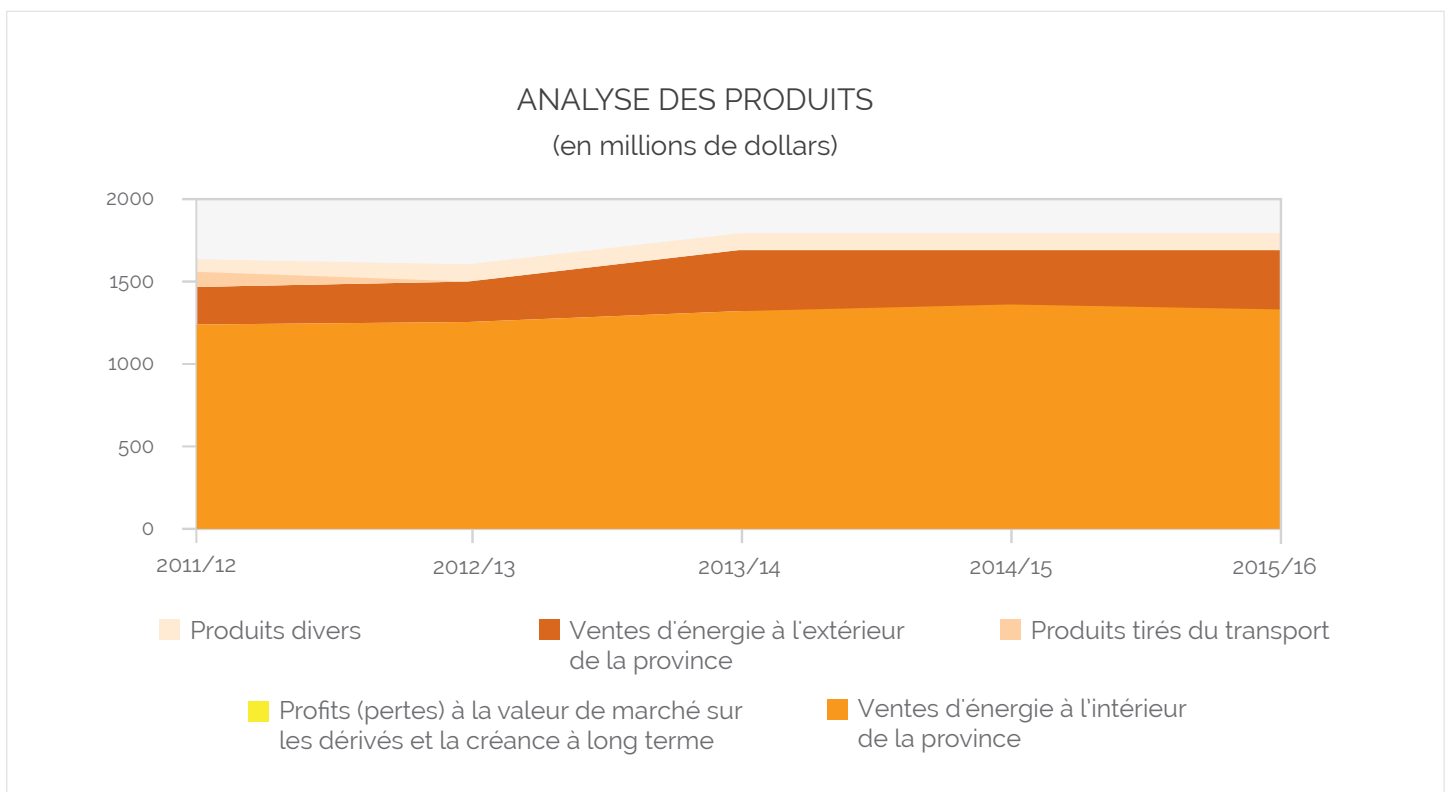
Le bénéfice avant l'amortissement, les charges financières, les revenus de placement et les variations des soldes réglementaires d'Énergie NB a atteint 471 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 510 millions de dollars un an plus tôt. Les sections qui suivent présentent les facteurs ayant eu une incidence sur les activités relatives à l'électricité au cours de 2015-2016, comparativement à l'exercice précédent.

PRODUITS

La présente section contient un compte rendu des produits d'Énergie NB au cours de l'exercice et par rapport aux exercices précédents.

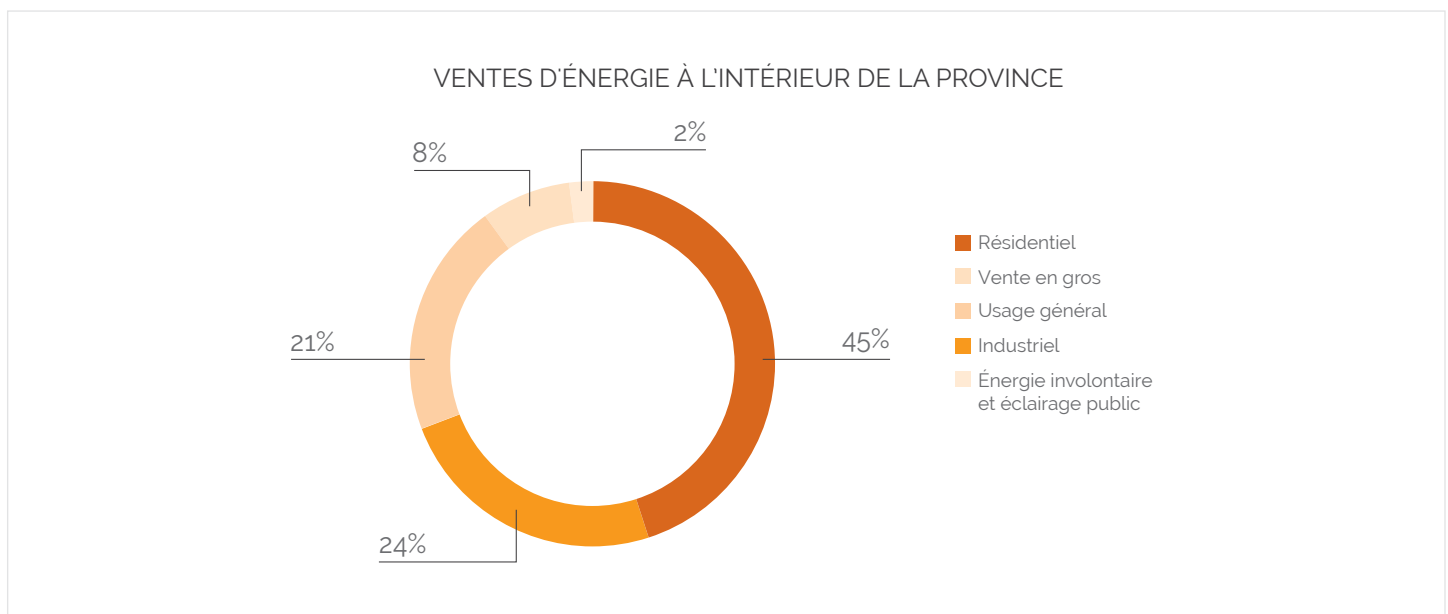
VUE D'ENSEMBLE DES PRODUITS

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2015-2016	2014-2015
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	1 336 \$	1 374 \$
À l'extérieur de la province	370	346
Autres	85	71
Total des produits	1 791 \$	1 791 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(-) %	(-) %



VENTES D'ÉLECTRICITÉ À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)	2015-2016	2014-2015
Résidentiel	601 \$	635 \$
Industriel	322	318
Usage général	280	285
Vente en gros	109	112
Éclairage public	24	24
Total	1336 \$	1374 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(3) %	3 %
GWh	13 209	13 648
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(3) %	2 %



Principaux facteurs contribuant aux écarts de ventes à l'intérieur de la province d'un exercice à l'autre

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 336 millions de dollars en 2015-2016, ce qui représente une baisse de 38 millions de dollars ou de 3 pour cent par rapport à 2014-2015. Voici les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Diminution	60 millions de dollars	Températures plus clémentes en 2015-2016.
Diminution	6 millions de dollars	Ventes interruptibles.
Diminution	2 millions de dollars	Charge ajustée en fonction des conditions météorologiques (baisse de transport dans le secteur résidentiel annulée en partie par une hausse de transport dans le secteur industriel).
(Augmentation)	(30 millions de dollars)	Hausse des tarifs en octobre 2014 et 2015.

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2015-2016	2014-2015
Produits	370 \$	346 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation	6,9 %	11,5 %
MWh	4533	4575
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(0,9) %	(8) %

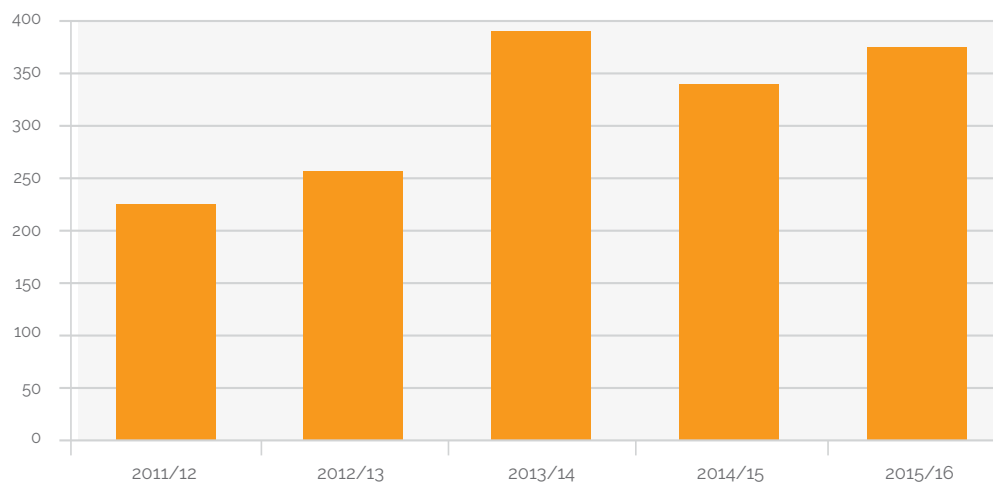
Principaux facteurs contribuant aux écarts de ventes à l'extérieur de la province d'un exercice à l'autre

En 2015-2016, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont augmenté de 24 millions de dollars ou de 6,9 pour cent par rapport à 2014-2015. Voici les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	27 millions de dollars	Hausse des prix du marché.
(Diminution)	(3 millions de dollars)	Baisse des volumes principalement attribuable à la perte de certains contrats d'exportation et au moins grand nombre d'occasions de vente aux É.-U.

VENTES D'ÉNERGIE À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

(en millions of dollars)



PRODUITS DIVERS

Les produits divers proviennent essentiellement :

- des programmes d'efficacité;
- de la location de chauffe-eau;
- des frais de raccordement aux poteaux;
- du tarif point à point;
- des produits et charges de transport, montant net;
- des sous-produits de production.

Principaux facteurs contribuant aux écarts de produits divers

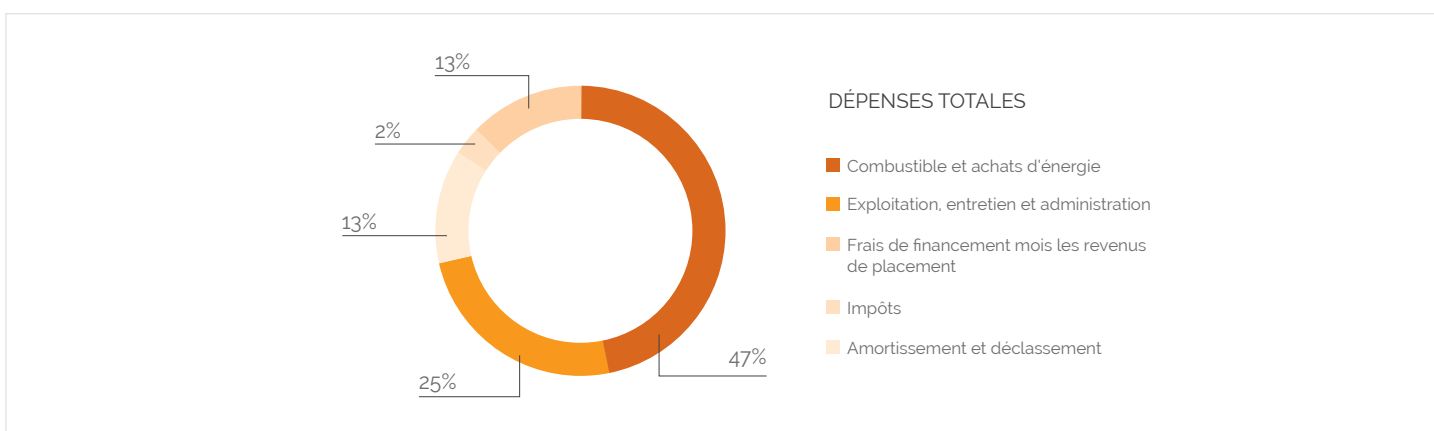
Les produits divers se sont chiffrés à 85 millions de dollars en 2015-2016, une hausse de 14 millions de dollars par rapport à 2014-2015. Cette progression est principalement attribuable aux programmes d'efficacité (contrebalancés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration) et la vente de réverbères à lampes DEL (principalement contrebalancée dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ CHARGES

La présente section contient un compte rendu des charges liées aux activités relatives à l'électricité d'Énergie NB pour 2015-2016 par rapport à l'exercice précédent.

APERÇU CHARGES

Charges (en millions)	2015-2016		2014-2015	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	830 \$	47 %	825 \$	49 %
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	449	25	419	25
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	226	13	230	14
Impôt et taxes	41	2	37	2
Charges financières	286	16	327	19
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(67)	(3)	(123)	(7)
Pertes (profits) liés à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1	-	(41)	(2)
Total	1763 \$	100 %	1674 \$	100 %
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		5 %		(4) %



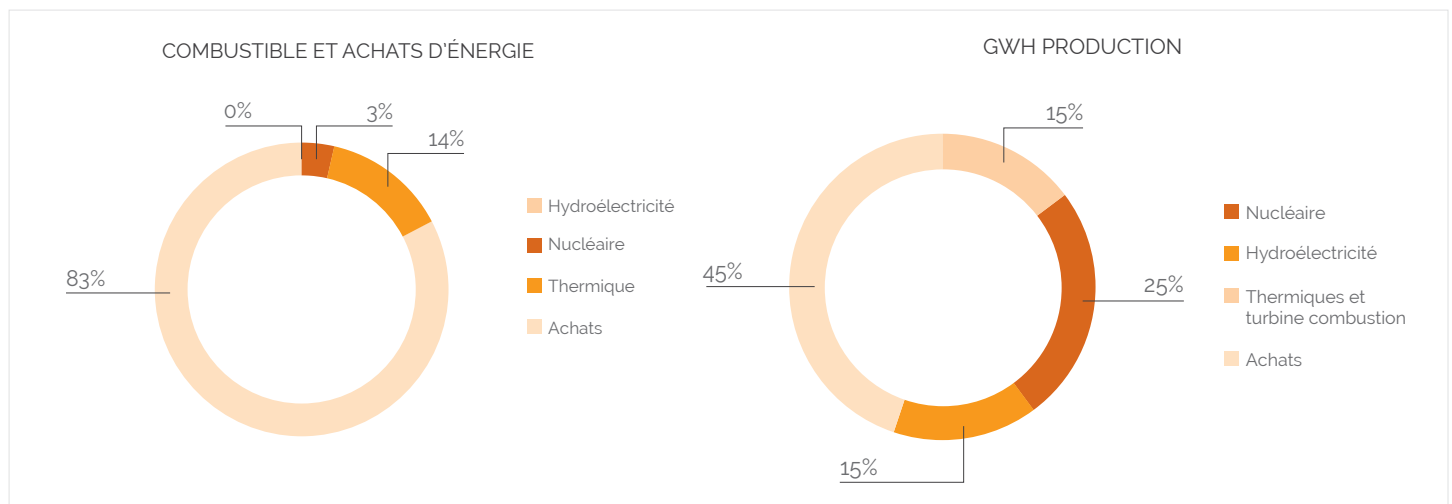
RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

Principaux facteurs contribuant aux écarts de charges d'un exercice à l'autre

Le total des charges a augmenté de 89 millions de dollars pour atteindre 1 763 millions de dollars en 2015 - 2016. Les écarts sont présentés ci-dessous :

COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Dépenses (en millions)	2015-2016		2014-2015	
	\$	%	\$	%
Hydroélectricité	0 \$	0	0 \$	0
Nucléaire	29	3	21	3
Thermique	114	14	253	30
Achats	687	83	551	67
Total	830 \$	100 %	825 \$	100 %
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(-) %		(1) %



Principaux facteurs contribuant aux écarts relatifs au combustible et aux achats d'électricité d'un exercice à l'autre

Le coût de combustible et d'achats d'électricité a été de 830 millions de dollars en 2015-2016, soit une hausse de 5 millions de dollars depuis 2014-2015.

L'augmentation des coûts de combustible et d'achats d'électricité d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Frais de combustible et d'achats d'électricité	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	37 millions de dollars	Hausse des coûts liés à l'approvisionnement (prix de l'électricité achetée).
(Diminution)	(22 millions de dollars)	Baisse des volumes globaux requis.
(Diminution)	(10 millions de dollars)	Accroissement des flux d'eau.

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

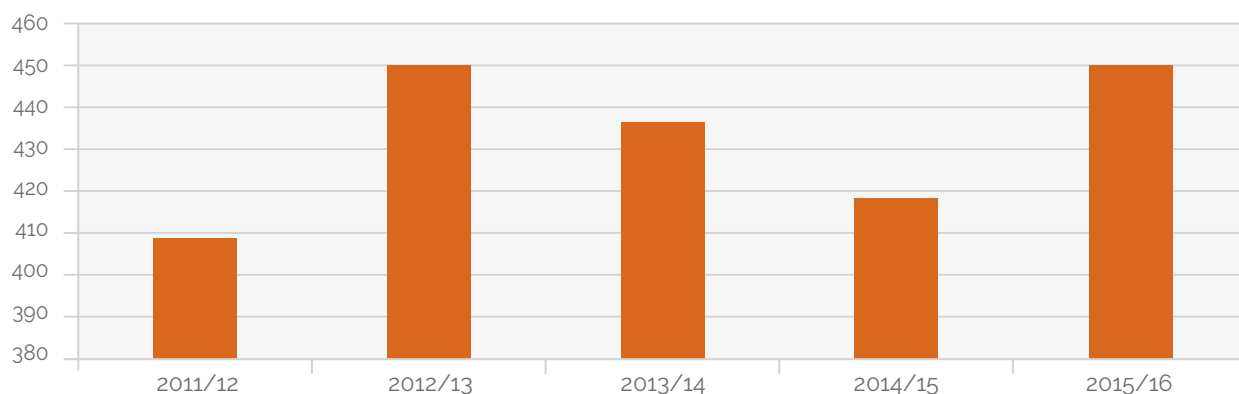
FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous indique les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2015-2016	2014-2015
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	449 \$	419 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	7 %	(4) %

FRAIS D'EXPLOITATION ENTRETIEN ET ADMINISTRATION

(en millions de dollars)



Principaux facteurs contribuant aux écarts des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 449 millions de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 30 millions de dollars ou de sept pour cent comparativement à 2014-2015. Voici les changements importants :

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	25 millions de dollars	Hausse des coûts associés aux interruptions imprévues à la centrale de Point Lepreau et aux initiatives d'amélioration.
Augmentation	24 millions de dollars	Hausse des coûts découlant de la fusion d'Efficacité NB (contrebalancée par les autres produits), de la modification de contrats, de services professionnels, du matériel de bureau et informatique, des augmentations salariales en vertu d'une convention collective et de la vente de réverbères à lampes DEL (le tout étant contrebalancé dans les produits divers).
(Diminution)	(19 millions de dollars)	Hausse des coûts associés aux tempêtes de 2014-2015.

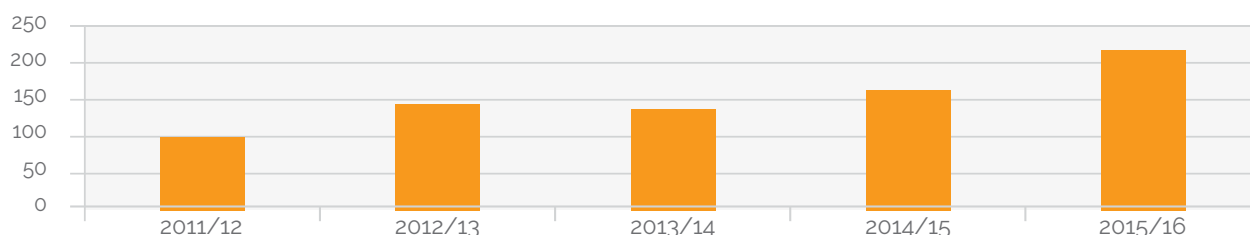
RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – AUTRES CHARGES

La présente section contient un compte rendu des autres charges (charges financières moins les revenus de placement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) d'Énergie NB pour l'exercice à l'étude par rapport aux exercices précédents. Ces charges sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

CHARGES FINANCIÈRES MOINS LES REVENUS DE PLACEMENT

Charges financières moins les revenus de placement (en millions)	2015-2016	2014-2015
Charges financières	286 \$	327 \$
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(67)	(123) %
Évaluation à la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction	1	(41)
Charges financières moins les revenus de placement	220 \$	163 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	35 %	19 %

FRAIS DE FINANCEMENT MOINS LE REVENU DE PLACEMENT (en millions de dollars)



FACTEURS CONTRIBUANT AUX CHANGEMENTS DES CHARGES FINANCIÈRES MOINS LES REVENUS DE PLACEMENT

Les charges financières moins les revenus de placement se sont élevées à 220 millions de dollars en 2015-2016, soit une hausse de 57 millions de dollars ou de 35 pour cent par rapport à 2014-2015, principalement en raison des facteurs suivants :

Charges financières moins les revenus de placement	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	57 millions de dollars	Diminution des profits réalisés et accroissement des pertes latentes évaluées à la valeur de marché sur les fonds de placements attribuable à l'évolution des conditions du marché contrebalancée en partie par une diminution de la charge d'intérêts attribuable à la baisse des taux d'intérêt.

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – AUTRES CHARGES

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

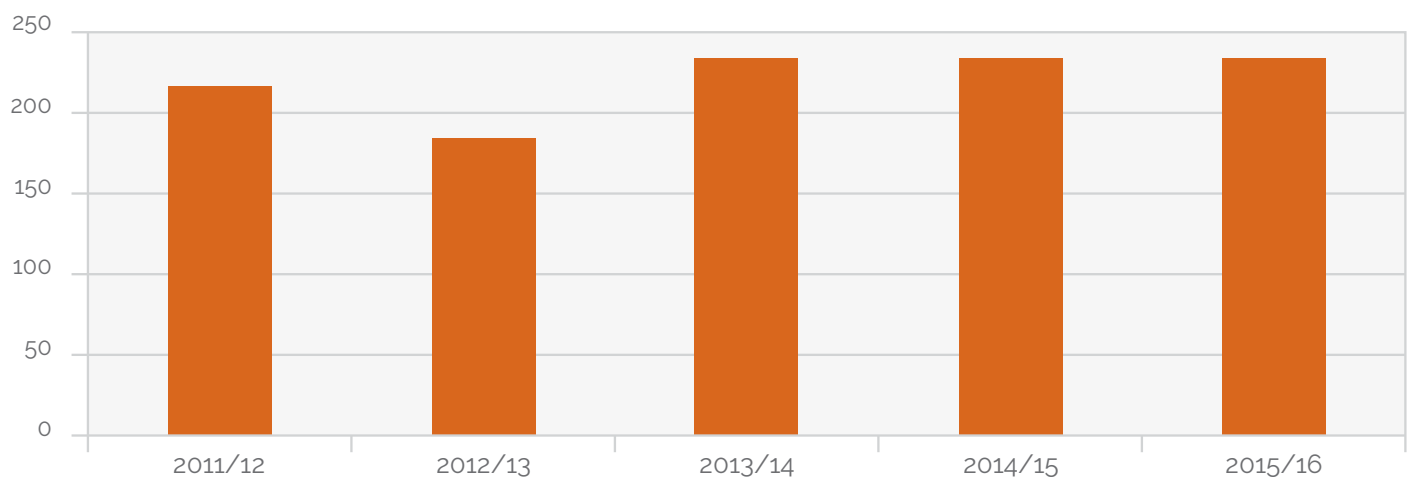
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2015-2016	2014-2015
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	226 \$	230 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	(2) %	- %

Principaux facteurs contribuant aux changements aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les coûts liés aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 226 millions de dollars en 2015-2016, soit un recul de 4 millions de dollars ou de deux pour cent comparativement à 2014-2015. Voici les changements importants :

Charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Diminution	20 millions de dollars	Prolongation de la durée d'utilité des centrales Coleson Cove et Belledune.
(Augmentation)	(16 millions de dollars)	Coûts supplémentaires liés aux interruptions et à la durée d'utilité écourtée des bouchons de fermeture défectueux pour réacteurs nucléaires.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en millions de dollars)



SOLDES RÉGLEMENTAIRES

SOLDE RÉGLEMENTAIRE – REMISE EN ÉTAT DE LA CENTRALE DE POINT LEPREAU

CONTEXTE

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale établissent l'équité intergénérationnelle. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état.

INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE

Ces montants seront recouvrés au cours de la durée d'exploitation de la centrale de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2015-2016, les variations des soldes réglementaires de 20 millions de dollars ont été apportées au bénéfice (amortissement des coûts reportés de 70 millions de dollars contrebalancé par une charge d'intérêts de 50 millions de dollars sur les coûts reportés).

SOLDE RÉGLEMENTAIRE – RÈGLEMENT DE LA POURSUITE CONTRE PETRÓLEOS DE VENEZUELA S.A. (« PDVSA »)

CONTEXTE

Le 23 août 2007, la Commission de l'énergie et des services publics a approuvé un solde réglementaire pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le bénéfice est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans (il restait huit ans au 31 mars 2016). Énergie NB est en train de recouvrir les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

INCIDENCE SUR LES BÉNÉFICES

En 2015-2016, (7) millions de dollars en variations des soldes réglementaires comprenaient :

- 23 millions de dollars liés au bénéfice échelonné pour les clients,
- des charges d'intérêts de 3 millions de dollars,

partiellement contrebalancées par :

- des économies d'amortissement et d'intérêts de 19 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ POUR ÉLIMINER L'INCIDENCE DE LA COMPTABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

À titre d'entité à tarifs réglementés, Énergie NB applique la comptabilité réglementaire. Si Énergie NB n'appliquait pas la comptabilité réglementaire, le bénéfice net s'établirait alors comme suit :

	2015-2016	2014-2015
Bénéfice net	12 \$	100 \$
Moins l'incidence au bénéfice découlant des variations des soldes réglementaires	13	17
Bénéfice net ajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité réglementaire	25 \$	117 \$

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale de Point Lepreau.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB conclut des contrats à terme sur marchandises. Les incidences comptables de ces instruments financiers sont illustrées dans la note 27 des états financiers.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

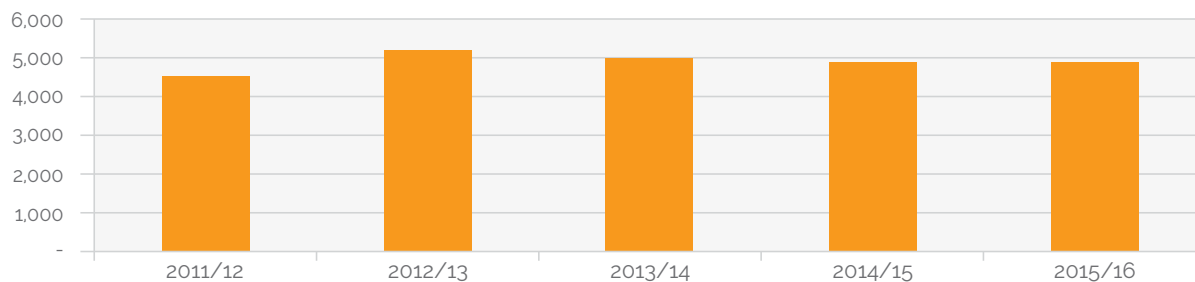
Cette section présente un aperçu de la situation de trésorerie et des sources de financement d'Énergie NB. Les deux principaux facteurs ayant une incidence sur la dette nette d'Énergie NB sont les dépenses d'investissement et les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

DETTE NETTE TOTALE

Dettes nette totale (en millions)	2015-2016	2014-2015
Dettes à long terme	4 124 \$	4 025 \$
Partie courante de la dette à long terme	400	580
Dettes à court terme	855	784
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(464)	(471)
Trésorerie	(2)	(3)
Dettes nette totale	4 913 \$	4 915 \$

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

TOTAL DE LA DETTE NETTE (en millions de dollars)



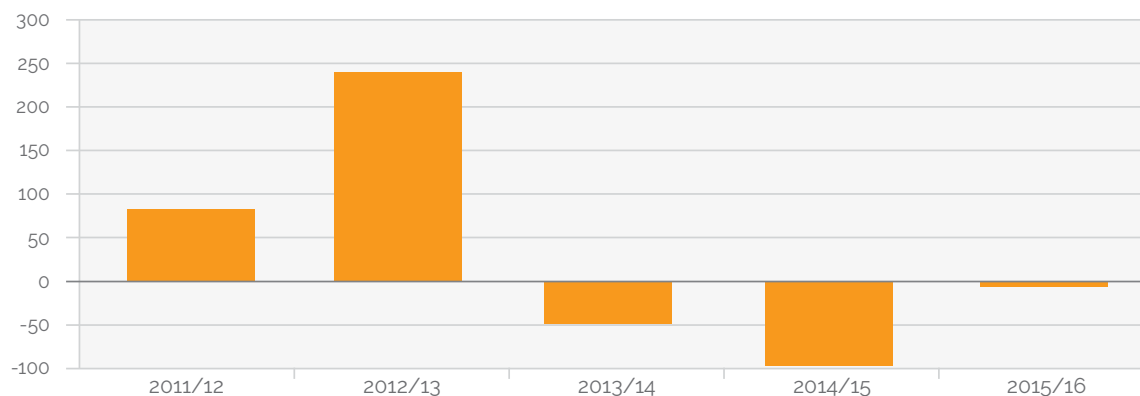
VARIATION DU NIVEAU DE LA DETTE TOTALE D'UN EXERCICE À L'AUTRE

La dette totale a diminué de 2 millions de dollars en 2015-2016 en raison des exigences suivantes :

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Diminution (augmentation) de la dette nette (en millions)	2015-2016	2014-2015
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	183 \$	365 \$
Ajout de la composante hors trésorerie de la dette nette	23	20
Dépenses d'investissement moins le produit de la sortie	(231)	(264)
Retraits (dépôts) dans le fonds de placement au titre du secteur nucléaire	40	(7)
Dépenses d'investissement en trésorerie liées au démantèlement	(13)	(11)
Diminution de la dette nette	2 \$	103 \$

RÉDUCTION/AUGMENTATION DE LA DETTE
(en millions de dollars)



SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Facteurs contribuant à la variation de la dette nette

La variation de la dette nette a totalisé 2 millions de dollars en 2015-2016, soit une baisse de 101 millions de dollars par rapport à 2014-2015. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation du stock de combustible, à l'amenuisement de la marge brute, à une hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et à l'accroissement des retraits dans les fonds de placement au titre du secteur nucléaire, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par une réduction des dépenses d'investissement.

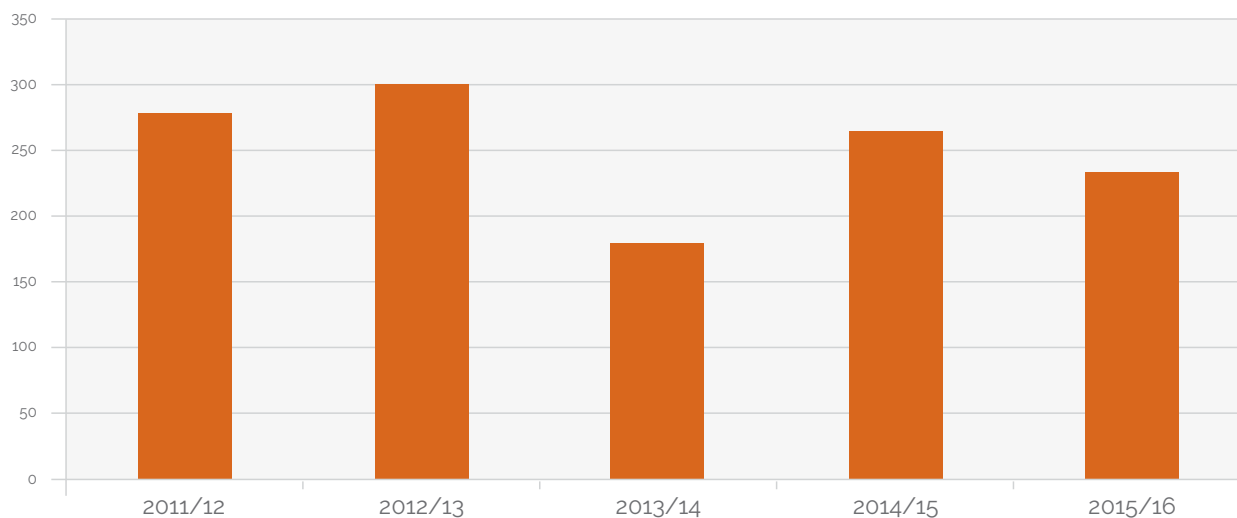
Facteurs contribuant à la variation des activités d'investissement

En 2015-2016, les activités d'investissement ont totalisé 204 millions de dollars. Cette baisse de 78 millions de dollars d'un exercice à l'autre, soit 28 %, découle principalement de ce qui suit :

Activités d'investissement	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Diminution	62 millions de dollars	Baisse des dépenses liées aux projets relatifs à la sûreté et à la réglementation de la centrale de Point Lepreau et aux projets relatifs au réseau de transport.
Diminution	47 millions de dollars	Retrait dans les fonds de placement au titre du secteur nucléaire.
(Augmentation)	(30 millions de dollars)	Hausse des dépenses liées à des projets relatifs à des centrales, notamment Mactaquac.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

(en millions de dollars)



GESTION DU CAPITAL

En vertu de la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB doit atteindre un ratio d'endettement d'au moins 80/20 d'ici l'exercice 2020-2021. Énergie NB entend atteindre ce ratio en misant sur de faibles hausses des tarifs et leur stabilité subséquente ainsi que sur une réduction de sa dette grâce à l'amélioration continue, la gestion des coûts et la recherche de nouvelles sources de revenus. Ainsi, Énergie NB aura la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Le pourcentage de la dette nette dans la structure du capital s'établit comme suit :

	2015-2016	2014-2015
Dette nette totale	4 913 \$	4 915 \$
Résultats non distribués	420	408
Cumul des autres éléments du résultat global	(213)	(72)
Capital total	5 120 \$	5 251 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	96 %	94 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat global)	92 %	92 %

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

La présente section fournit un aperçu des méthodes comptables d'Énergie NB qui ont changé.

Sujet	But
Changements de méthodes comptables pour l'exercice 2016	Décrit les changements que la Société doit apporter par suite de l'adoption des IFRS.
Changements futurs	Décrit les changements futurs que la Société devra apporter par suite de l'adoption des IFRS.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

En février 2013, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a confirmé que toutes les entreprises à tarifs réglementés du Canada doivent présenter leur information financière conformément aux IFRS à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2015. Par conséquent, les états financiers de l'exercice considéré ainsi que les résultats comparatifs ont été préparés conformément aux IFRS et la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée. Veuillez vous reporter aux notes 30 et 31 des états financiers pour en savoir plus.

CHANGEMENTS FUTURS

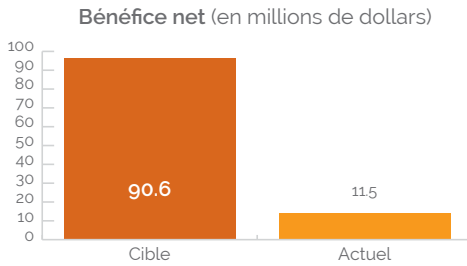
Les nouvelles normes à mettre en œuvre sont entre autres les suivantes : l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui entrera en vigueur à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2017, et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui entrera en vigueur à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2018 et l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui entrera en vigueur à compter des exercices ouverts après le 1er avril 2019.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

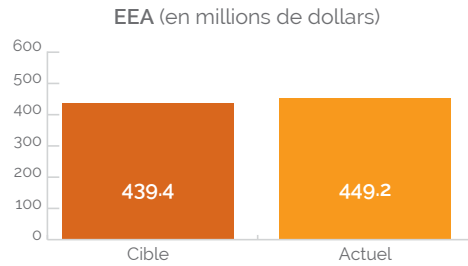
Veuillez consulter la note à la note 2b) des états financiers pour une liste des principales estimations comptables d'Énergie NB.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

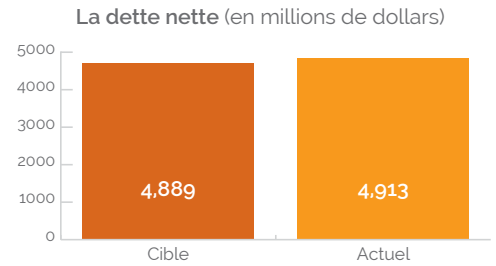
RÉSULTATS FINANCIERS



Le bénéfice net est une mesure de notre rentabilité.

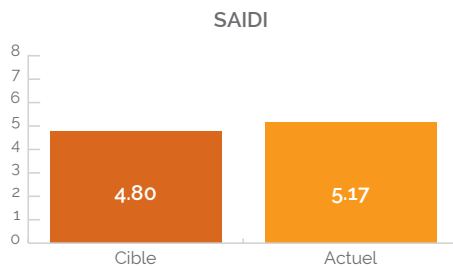


Les charges d'Exploitation, d'Entretien et d'Administration (EEA) sont en grande partie contrôlables par la direction à moyen terme et sont une mesure importante de la réussite financière.

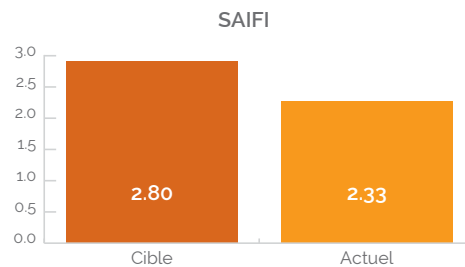


La dette nette comprend la dette à court et long terme en cours moins les frais de la dette différée, les fonds d'amortissement et la trésorerie.

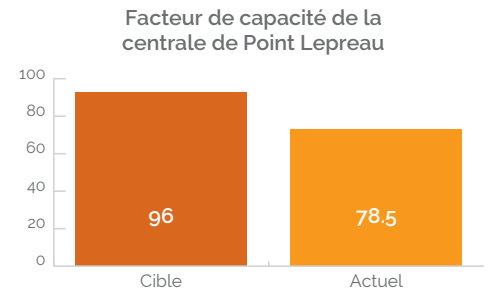
FIABILITÉ



SAIDI (l'indice de la durée moyenne des pannes sur le réseau) est un indice de norme des entreprises de services publics qui mesure la durée moyenne totale des pannes (exclut les jours d'événements majeurs).

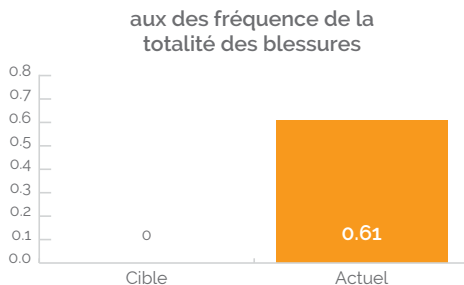


SAIFI (l'indice de la fréquence des pannes sur le réseau) représente le nombre moyen d'interruptions par client du réseau de distribution par année (exclut les jours d'événements majeurs).

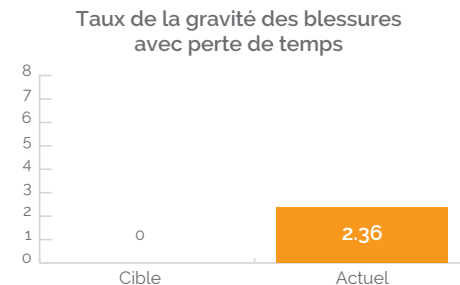


Le facteur de capacité est la quantité totale d'énergie produite par Point Lepreau pendant l'année divisée par la quantité d'énergie que la centrale pourrait produire au maximum de sa capacité.

SÉCURITÉ



Le taux de fréquence de la totalité des blessures est un résumé de toutes les blessures par 200 000 heures travaillées.



Le taux de gravité des blessures entraînant une perte de temps de travail correspond au nombre total de jours de travail perdus par 200 000 heures travaillées.



États financiers consolidés

31 mars 2016

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Frederick Square
77 rue Westmorland
Fredericton N.-B. E3B 6Z3
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072
Internet www.kpmg.ca

1 Factory Lane
Place Marven
Case postale 827
Moncton N.-B. E1C 8N6
Téléphone 506-856-4400
Télécopieur 506-856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
C. P. 2388, succ. Main
Saint John N.-B. E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2016, au 31 mars 2015 et au 1^{er} avril 2014, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, au 31 mars 2015 et au 1^{er} avril 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés

Le 14 juin 2016

Fredericton, Canada

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions)

Aux 31 mars	Note	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		2 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	5	235	269	305
Matériel, fournitures et combustible	6	204	148	178
Charges payées d'avance		11	10	8
Partie courante de la créance à long terme	10	1	1	1
Actifs dérivés	26	16	67	132
Total des actifs courants		469	498	627
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	7	4 237	4 382	4 194
Immobilisations incorporelles	8	33	33	36
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	673	720	611
Créance à long terme	10	16	16	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	11	464	471	404
Actifs dérivés	26	1	6	25
Autres actifs		2	2	2
Total des actifs non courants		5 426	5 630	5 288
Total des actifs		5 895	6 128	5 915
Soldes réglementaires	12	1 021	1 034	1 051
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 916 \$	7 162 \$	6 966 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions)

Aux 31 mars	Note	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme	13	855 \$	784 \$	858 \$
Créditeurs et charges à payer		255	262	241
Intérêts courus		41	47	45
Partie courante de la dette à long terme	14	400	580	–
Passifs dérivés	26	95	73	13
Total des passifs courants		1 646	1 746	1 157
Passifs non courants				
Dette à long terme	14	4 124	4 025	4 567
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	16	739	866	688
Avantages postérieurs à l'emploi	17	137	153	140
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	18	21	16	13
Passifs dérivés	26	42	20	1
Total des passifs non courants		5 063	5 080	5 409
Total des passifs		6 709	6 826	6 566
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global		(213)	(72)	92
Résultats non distribués		420	408	308
Total des capitaux propres		207	336	400
Total des passifs et des capitaux propres		6 916 \$	7 162 \$	6 966 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,

Président du conseil

Président et chef de la direction

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé du résultat net

(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2016	2015
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province		1 336 \$	1 374 \$
À l'extérieur de la province		370	346
Autres produits	19	85	71
		1 791	1 791
Charges			
Combustible et achats d'électricité		830	825
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	20	449	419
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	226	230
Impôt et taxes	22	41	37
		1 546	1 511
		245	280
Bénéfice d'exploitation			
Charges financières	23	286	327
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(67)	(123)
Évaluation à la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction		1	(41)
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		25	117
Variation nette des soldes réglementaires	12	(13)	(17)
Bénéfice net		12 \$	100 \$

État consolidé du résultat global

(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	2016	2015
Bénéfice net	12 \$	100 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat		
Perte nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(252)	(123)
Amortissement du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt	2	2
(Perte nette) profit net latent(e) sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire	(15)	45
Reclassement dans le résultat du règlement de la couverture de taux d'intérêt	(8)	-
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire	(30)	(46)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	153	(25)
	(150)	(147)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	9	(17)
Autres éléments du résultat global	(141)	(164)
Résultat global total	(129) \$	(64) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé des capitaux propres

(en millions)

	<u>Cumul des autres éléments du résultat global</u>				Total du cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire			
Solde au 1 ^{er} avril 2014	134 \$	(44) \$	(55) \$	57 \$	92 \$	308 \$	400 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	100	100
Autres éléments du résultat global	(148)	2	(17)	(1)	(164)	-	(164)
Solde au 31 mars 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$	408 \$	336 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$	408 \$	336 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	12	12
Autres éléments du résultat global	(99)	(6)	9	(45)	(141)	-	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$	420 \$	207 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2016	2015
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		12 \$	100 \$
Charges financières	23	286	327
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	226	230
Montants comptabilisés à titre de charges ou de produits dans les activités d'exploitation ne nécessitant pas un paiement en trésorerie	24	(47)	(119)
		477	538
Variation nette du solde des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	25	(33)	88
Intérêts payés		(248)	(250)
Avantages postérieurs à l'emploi		(16)	(14)
Apport des clients		3	3
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		183	365
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit tiré de la sortie de biens		(231)	(264)
Retraits (dépôts) dans le fonds de placement au titre du secteur nucléaire		40	(7)
Dépenses d'investissement en trésorerie liées au démantèlement		(13)	(11)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(204)	(282)
Activités de financement			
Produit tiré de la dette à long terme		494	–
Augmentation (diminution) de la dette à court terme		71	(74)
Versements dans le fonds d'amortissement	11	(45)	(46)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	11	80	37
Remboursements d'emprunt	14	(580)	–
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		20	(83)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie		(1)	–
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 \$	3 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Il s'agit des premiers états financiers d'Énergie NB établis conformément aux IFRS, et la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée. Les notes 30 et 31 expliquent dans quelle mesure le passage aux IFRS a eu une incidence sur la présentation de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Énergie NB. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 26) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 14 juin 2016.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3.b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3.d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3.g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3.h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3.i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3.j.	Évaluation des produits non facturés
3.n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3.l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3.m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2016 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2016.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2017
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

L'IFRS 9 remplace les directives existantes figurant à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers et de nouvelles exigences de nature générale en matière de comptabilité de couverture. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits doivent être comptabilisés, et si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note présente les méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes.

Note	Titre
3.a.	Méthode de consolidation
3.b.	Réglementation des tarifs
3.c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3.d.	Immobilisations corporelles
3.e.	Immobilisations incorporelles
3.f.	Dette à long terme
3.g.	Passifs au titre du démantèlement
3.h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3.i.	Provisions
3.j.	Produits
3.k.	Subventions publiques
3.l.	Opérations de change
3.m.	Contrats de location
3.n.	Instruments financiers
3.o.	Dérivés

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a. *Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds commun dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

b. *Réglementation des tarifs*

IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), permet à une entité de continuer à comptabiliser les soldes réglementaires conformément à son référentiel comptable antérieur lorsqu'elle adopte les IFRS. Les nouveaux adoptants des IFRS peuvent l'appliquer et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016; l'adoption anticipée étant autorisée. Énergie NB a appliqué par anticipation l'IFRS 14 à son premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS au 31 mars 2016.

Les soldes réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués annuellement afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction.
- Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses formulées relativement à l'interprétation des décisions de la CESP.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c. *Stocks de matériel, de fournitures et de combustible*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures, les crédits d'énergie renouvelable et les combustibles autres que le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

d. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014). Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions pour la recherche et le développement.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant importants et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Ces frais sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré de la dette à long terme.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée des composantes se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrales nucléaires	De 10 à 57
Centrales hydroélectriques	De 9 à 100
Centrales thermiques	De 6 à 53
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 10 à 60
Postes et sous-stations	De 17 à 56
Réseau de distribution	De 16 à 48
Bâtiments et biens	De 45 à 50
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 20
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût ou au coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014) et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 26; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclu dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Ci-après sont présentées les conventions comptables relatives aux passifs au titre du démantèlement ainsi que des renseignements à l'égard :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques pour remettre les sites dans un état propice à un usage non restreint.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. *Passifs au titre du démantèlement (suite)*

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la SGDN, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2016 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2016;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB n'a comptabilisé aucun passif au titre du démantèlement relativement aux centrales hydroélectriques et aux actifs des réseaux de transport et de distribution du fait :

- qu'Énergie NB entend utiliser la plupart de ses centrales hydroélectriques et de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée.
- que grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable.

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable.

La fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB envisage trois scénarios possibles en ce qui a trait à la centrale que voici.

- Le rééquipement, ce qui implique la construction d'une nouvelle centrale et d'un nouveau déversoir sur la berge opposée de la rivière.
- L'absence d'une centrale, ce qui implique la construction d'un nouveau déversoir sur la berge opposée de la rivière tout en conservant le barrage en terre. Le bassin d'amont serait conservé sans qu'il y ait production d'électricité.
- La réhabilitation de la rivière, ce qui implique retirer toutes les structures et le barrage en terre pour permettre à la rivière de retrouver son flux naturel.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. *Passifs au titre du démantèlement (suite)*

Outre les scénarios énumérés précédemment qui pourraient se réaliser à la fin de la durée d'utilité, Énergie NB effectue une analyse préalable dans le but d'analyser les stratégies envisagées pour continuer l'exploitation au-delà de 2030 en faisant d'importants changements.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

h. *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRPSP.

Le RRPSP a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRPSP.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à prestations définies.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

- est fondée sur des calculs actuariels;
- repose sur les taux d'actualisation établis au 31 mars en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tient compte des hypothèses les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. *Avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Le coût des services rendus sont imputés au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêt est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. *Provisions*

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit d'Énergie NB.

j. *Produits*

i. **Comptabilisation des produits**

Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés une fois l'électricité livrée chez les clients.

Calendrier de facturation

La facturation se fait sur une base mensuelle, conformément au tableau ci-dessous. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin d'une période comptable sont estimés et enregistrés dans les comptes à titre de produits non facturés.

Type de clientèle	Fréquence de la facturation
- Résidentielle - Usage général - Majeure partie de la clientèle industrielle	Sur une base cyclique (c.-à-d. que la date de facturation mensuelle varie d'un client à l'autre)
- Transport industriel - Commerce de gros - À l'extérieur de la province	À la fin de chaque mois

Contributions des clients

Énergie NB reçoit des contributions pour couvrir certains frais de construction. Ces contributions figurent dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. Les contributions des clients, lesquelles correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisées dans les autres produits dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée restante des actifs connexes. Les contributions remboursables sont comptabilisées en tant que passifs jusqu'à ce qu'elles ne soient plus remboursables.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k. *Subventions publiques*

Les subventions publiques servent à compenser pour les dépenses engagées. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produits pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

l. *Opérations de change*

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. *Contrats de location*

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Un contrat de location-financement est considéré comme un contrat de location si la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété de l'actif loué revient à Énergie NB.

Énergie NB a conclu des conventions d'achat d'électricité à long terme pour lesquelles il a fallu faire preuve de discernement afin de déterminer si elles comportaient un contrat de location. Pour ce faire, il a fallu établir si l'exécution d'une convention est tributaire de l'utilisation d'un actif particulier et si la convention confère le droit d'utiliser l'actif. En ce qui a trait aux conventions considérées comme des contrats de location ou qui comprennent un contrat de location, afin de déterminer si la convention doit être comptabilisée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple, il a fallu pousser l'analyse pour vérifier si la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété est transférée à la Société ou si elle est détenue par la contrepartie de la convention. Afin d'évaluer des contrats de location-financement, il faut estimer les sommes et l'échéancier des flux de trésorerie futurs et fixer un taux d'actualisation approprié. La direction a déterminé qu'aucune de ces conventions ne comprend un contrat de location-financement.

Énergie NB détient des contrats de location simple et les paiements versés aux termes de ces contrats sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

n. *Instruments financiers*

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers d'Énergie NB se composent des éléments suivants :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Créance à long terme	Prêts et créances
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Prêts et créances
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	
Placements consolidés de la SGPNB	Disponibles à la vente
Placements dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur juste valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Comptabilisation des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Ces variations comprennent :

- les profits et les pertes réalisés;
- les profits et les pertes latents.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou aux actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés comme suit :

Actif	Traitement comptable
Actifs pour lesquels un cours est disponible sur un marché actif	sont comptabilisés à la juste valeur et - les profits et les pertes latents, autres que les pertes de valeur et les écarts de change, ne sont pas comptabilisés dans le résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global; - les profits et les pertes sont transférés dans le résultat net au moment de leur réalisation.
Actifs pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable	- sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (p. ex., un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

Les différentes tranches de la variation de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisées comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés. Les principaux éléments de la réglementation d'Énergie NB sont les suivants :

- À compter du 1^{er} avril 2015 et pour chaque exercice subséquent, Énergie NB doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « CESP ») une demande d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation du tarif d'accès ouvert au réseau de transport (« TAORT ») ou pour toute modification du tarif de transport. Énergie NB doit présenter, au moins tous les trois ans, une demande à la CESP en vue de faire approuver ses besoins en revenus afférents au transport, qui doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 à 12 pour cent selon une structure financière réputée être composée de 65 pour cent de dettes et de 35 pour cent de capitaux propres.
- Énergie NB a présenté à la CESP, à titre informatif, le plan intégré des ressources de 2014 et doit continuer d'en présenter un au moins tous les trois ans par la suite.
- À titre informatif, Énergie NB doit présenter chaque année à la CESP un plan stratégique, financier et d'investissement en immobilisations visant les 10 prochains exercices.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des reports réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

5. DÉBITEURS

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Créances clients	176 \$	214 \$	243 \$
Provision pour créances douteuses	(6)	(5)	(5)
Autres débiteurs	10	6	13
Produits non facturés	55	54	54
	235 \$	269 \$	305 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Matériel et fournitures	20 \$	18 \$	18 \$
Combustible nucléaire	37	30	25
Charbon	31	17	19
Mazout lourd	63	38	68
Coke de pétrole	20	16	22
Crédits d'énergie renouvelable	11	9	–
Autres combustibles	22	20	26
	204 \$	148 \$	178 \$

Au cours de l'exercice, le matériel, les fournitures et le combustible qui étaient de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2015) ont été dépréciés. Le matériel, les fournitures et le combustible comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 207 millions de dollars (305 millions de dollars en 2015).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous-stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 650 \$	201 \$	246 \$	976 \$	122 \$	161 \$	5 356 \$
Entrées	5	–	–	–	1	259	265
Ajustements liés au démantèlement	153	–	–	–	–	–	153
Sorties	(11)	–	(1)	(19)	(6)	–	(37)
Transferts	130	12	94	48	16	(300)	–
Solde au 31 mars 2015	3 927	213	339	1 005	133	120	5 737
Entrées	–	–	–	–	10	230	240
Ajustements liés au démantèlement	(147)	–	–	–	–	–	(147)
Sorties	(266)	–	(2)	(14)	(3)	–	(285)
Transferts	73	8	35	51	23	(190)	–
Solde au 31 mars 2016	3 587 \$	221 \$	372 \$	1 042 \$	163 \$	160 \$	5 545 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	641	–	(5)	492	34	–	1 162
Charge d'amortissement	169	7	10	29	8	–	223
Sorties	(7)	–	(1)	(17)	(5)	–	(30)
Solde au 31 mars 2015	803	7	4	504	37	–	1 355
Charge d'amortissement	163	7	13	30	8	–	221
Sorties	(252)	–	(1)	(13)	(2)	–	(268)
Solde au 31 mars 2016	714 \$	14 \$	16 \$	521 \$	43 \$	– \$	1 308 \$
Valeur comptable							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 009 \$	201 \$	251 \$	484 \$	88 \$	161 \$	4 194 \$
Solde au 31 mars 2015	3 124	206	335	501	96	120	4 382
Solde au 31 mars 2016	2 873 \$	207 \$	356 \$	521 \$	120 \$	160 \$	4 237 \$

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2016 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 5,09 % (5,19 % en 2015) s'élevaient à 5 millions de dollars (6 millions de dollars en 2015) (note 23).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	19 \$	12 \$	2 \$	3 \$	36 \$
Entrées	-	-	-	4	4
Solde au 31 mars 2015	19	12	2	7	40
Entrées	-	-	-	5	5
Transferts	-	7	-	(7)	-
Solde au 31 mars 2016	19 \$	19 \$	2 \$	5 \$	45 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	-	-	-	-	-
Charge d'amortissement	1	6	-	-	7
Solde au 31 mars 2015	1 \$	6 \$	- \$	- \$	7 \$
Charge d'amortissement	1	4	-	-	5
Solde au 31 mars 2016	2 \$	10 \$	- \$	- \$	12 \$
Valeur comptable					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	19 \$	12 \$	2 \$	3 \$	36 \$
Solde au 31 mars 2015	18	6	2	7	33
Solde au 31 mars 2016	17 \$	9 \$	2 \$	5 \$	33 \$

9. FONDS AU TITRE DU DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLEAIRE IRRADIE

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau. Le montant de ces fonds constitués servira à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

9. FONDS AU TITRE DU DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLEAIRE IRRADIE (suite)

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015-2016 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2014-2015).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la Loi, Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015-2016 s'est établi à néant (6 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015).

État des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente l'état de chaque fonds.

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire			
Démantèlement	308 \$	312 \$	267 \$
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié			
Gestion du combustible nucléaire irradié	224	276	236
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	141	132	108
	365	408	344
Total des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	673 \$	720 \$	611 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

10. CRÉANCE À LONG TERME

En 2013, Énergie NB a vendu certains actifs du réseau de distribution à un tiers. Cette opération a été partiellement contrebalancée par l'achat des actifs relatifs aux chauffe-eau loués de ce même tiers. En 2015, Énergie NB a vendu des actifs du réseau de distribution supplémentaires à ce tiers. Ces opérations ont donné lieu à une créance à long terme dont le solde net de 19 millions de dollars (solde de 17 millions de dollars au 31 mars 2016) sera recouvré sur 20 ans, au taux d'intérêt annuel de 3,85 %.

11. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	471 \$	404 \$	376 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	21	17	16
Profits de change	7	41	22
Versements	45	46	46
Remboursements	(80)	(37)	(56)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	464 \$	471 \$	404 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 26 intitulée « Instruments financiers ».

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 021 millions de dollars au 31 mars 2016, contre 1 034 millions de dollars au 31 mars 2015.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des trois soldes réglementaires.

	Période de recouvrement restante	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2014	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2015
Centrale de Point Lepreau	25	5,19 %	1 000 \$	– \$	51 \$	(70) \$	981 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	15	5,19 %	51	22	2	(24)	51
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	– \$	2 \$	– \$	– \$	2
			1 051 \$	24 \$	53 \$	(94) \$	1 034 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

	Période de recouvrement restante	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2015	Solde établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2016
Centrale de Point Lepreau	24	5,09 %	981	–	50	(70)	961 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	25	5,09 %	51	23	3	(19)	58
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	2	–	–	–	2
			1 034 \$	23 \$	53 \$	(89) \$	1 021 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

	2016	2015
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	– \$	2 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	7	–
Centrale de Point Lepreau	(20)	(19)
Variation nette des soldes réglementaires	(13) \$	(17) \$

Remise en état de la centrale de Point Lepreau

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

En ce qui a trait au solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A., la CESP a statué sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement seront :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 25 ans au 31 mars 2016) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (neuf ans au 31 mars 2016), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Le solde réglementaire reflète l'obligation d'Énergie NB de porter au crédit des clients les avantages nets du règlement. Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2016, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2016, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2016 au 31 mai 2016, était de 855 millions de dollars (784 millions de dollars en 2015 et 858 millions de dollars en 2014), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,63 %.

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	2016
Solde au 1 ^{er} avril 2014	4 567 \$
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	40
Amortissement des primes et des escomptes	(2)
Solde au 31 mars 2015	4 605
Remboursement de titres d'emprunt	(580)
Produit tiré de la dette à long terme	494
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
Amortissement des primes et des escomptes	(3)
Moins : montant réattribué à la partie courante	(400)
Solde au 31 mars 2016	4 124 \$

Dettes : avances consenties par la province du Nouveau-Brunswick

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Valeur nominale	Incidence du change	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 mai 2020	10	10	150 \$ US	45 \$	(1) \$	194 \$
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	9	9	100 \$ US	30	(1)	129
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6	6	50	–	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	–	5	100	–	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	5	5	360	–	3	363
1 ^{er} octobre 2013	21 février 2017	–	5	100	–	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	5	5	100	–	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	5	5	25	–	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	–	5	160	–	(2)	158
1 ^{er} octobre 2013	14 mars 2018	–	4	120	–	–	120
1 ^{er} octobre 2013	24 septembre 2034	5	5	150	–	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2018	5	4	300	–	(4)	296
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7	5	50	–	–	50
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	5	4	150	–	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	5	4	300	–	1	301
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5	5	100	–	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	5	5	200	–	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	21 juillet 2016	3	5	300	–	2	302
1 ^{er} octobre 2013	2 juin 2020	4	5	165	–	3	168
1 ^{er} octobre 2013	15 juin 2018	–	3	130	–	–	130
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	200	–	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	100	–	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	100	–	1	101
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3	4	150	–	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	4	4	200	–	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2018	2	2	100	–	–	100
14 juin 2015	3 juin 2024	2	4	50	–	5	55
17 décembre 2015	14 août 2045	4	4	250	–	9	259
12 février 2016	12 février 2019	1	1	180	–	–	180

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

	4 440 \$	75 \$	9 \$	4 524 \$
--	----------	-------	------	-----------------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 pour cent du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 11), à l'ouverture de l'exercice.

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2017	400 \$
31 mars 2018	420
31 mars 2019	410
31 mars 2020	450
31 mars 2021	360
Et par la suite	2 475
Total	4 515 \$

15. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Dette à long terme	4 524 \$	4 605 \$	4 567 \$
Dette à court terme	855	784	858
Total de la dette	5 379	5 389	5 425
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(464)	(471)	(404)
Trésorerie	(2)	(3)	(3)
Total de la dette nette	4 913	4 915	5 018
Résultats non distribués	420	408	308
Cumul des autres éléments du résultat global	(213)	(72)	92
Total du capital	5 120 \$	5 251 \$	5 418 \$
	96 %	94 %	93 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Les passifs se détaillent comme suit :

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales thermiques	Coût du démantèlement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau loués des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les passifs se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2016	180 \$	1 034 \$	598 \$	3 \$
- 2015	188 \$	970 \$	631 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2082	2172	2030
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2016	De 1,74 % à 4,09 %	4,67 %	4,91 %	3,77 %
- 2015	De 1,96 % à 3,60 %	4,30 %	4,63 %	3,40 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,00 %	2,00 %	De 1,90 % à 3,50 %	2,00 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs se présente comme suit :

	2016	2015
Passif au titre du démantèlement des centrales thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	166 \$	165 \$
Plus : modifications apportées aux taux d'actualisation et aux estimations de coûts	(24)	–
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	4	7
Moins : dépenses	(12)	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	134	166
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	362	233
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	(45)	117
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	16	12
Moins : dépenses	(2)	–
Solde à la clôture de l'exercice	331	362
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	335	287
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	(74)	35
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	16	16
Moins : dépenses	(6)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	271	335
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3	3
Solde à la clôture de l'exercice	3	3
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	739 \$	866 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de chacun de ces régimes.

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	85 \$	95 \$	85 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	39	47	46
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	18	18	16
	142	160	147
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	(5)	(7)	(7)
Avantages postérieurs à l'emploi	137 \$	153 \$	140 \$

Hypothèses

	2016 (%)	2015 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,4	4,2
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,8	3,4
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,5	2,5
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations	2,0	2,0

a. Programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde à l'ouverture de l'exercice	95 \$	85 \$	89 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	4	4
Prestations versées	(5)	(6)	(7)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(7)	12	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	85 \$	95 \$	85 \$

Coût	2016	2015
Frais d'intérêt	2 \$	4 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	4 \$
--	-------------	-------------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régimes d'avantages sans capitalisation (suite)

b. Allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de vingt-six semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2012. En 2013, Énergie NB a annoncé l'abandon graduel des allocations de retraite. Le programme d'allocations de retraite destiné aux employés non syndiqués et aux employés syndiqués des services généraux a été supprimé en 2013, ce qui a donné lieu à un règlement en 2015. En 2016, les employés des services de transport et de distribution ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service.

Obligation au titre des prestations constituées	2016	2015	1^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	47 \$	46 \$	55 \$
Charge au titre des avantages sociaux	4	5	6
Prestations versées	(10)	(7)	(14)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(2)	3	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	39 \$	47 \$	46 \$

Coût	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 \$	1 \$
Perte sur le règlement	1	2
Frais d'intérêt	1	2
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	4 \$	5 \$

c. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent les versements futurs prévus pour les employés en invalidité à long terme et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2016	2015	1^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 \$	16 \$	13 \$
Charge au titre des avantages sociaux	1	1	1
Prestations versées	(1)	(1)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	-	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	18 \$	18 \$	16 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régimes d'avantages sans capitalisation (suite)

Coût	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	1 \$	1 \$

Gains actuariels (pertes actuarielles) cumulé(e)s

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	(72) \$	(55) \$	(55) \$
Pertes actuarielles liées aux obligations au titre des prestations constituées			
- Ajustements liés à l'expérience	1	1	1
- Variations des hypothèses actuarielles	8	(18)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	(63) \$	(72) \$	(55) \$

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2016. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2014. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime était égale à celle de l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation doit être terminée au 1^{er} janvier 2017.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick, soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3.h. L'évaluation actuarielle la plus récente du RRPSP est datée du 1^{er} janvier 2015. Au 1^{er} janvier 2015, la capitalisation du RRPSP était de 104,6 % (100,3 % au 1^{er} janvier 2014). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 290 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 6 277 millions de dollars. La prochaine évaluation doit être datée du 1^{er} janvier 2016.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régime de retraite multi-employeurs (suite)

Coûts

Aux termes du RRPSP, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 236 millions de dollars (237 millions de dollars au 1^{er} janvier 2014). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRPSP comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25 \$	23 \$

En 2017, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 27 millions de dollars.

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Contributions des clients	Total
Provision au titre d'autres passifs et de charges				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 \$	12 \$	– \$	13 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	3	4
Provisions utilisées au cours de l'exercice	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2015	1	12	3	16
Provisions constituées au cours de l'exercice	3	–	4	7
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	–	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2016	3 \$	12 \$	6 \$	21 \$

Réhabilitation des terrains

Énergie NB a l'obligation de réhabiliter les terres publiques par suite des activités de NB Coal. La valeur du passif non financé correspond à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 1,54 % (1,96 % en 2015).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 3 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES (suite)

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,03 % (3,60 % en 2015).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 14 millions de dollars.

Contributions des clients

Énergie NB a reçu des clients des contributions non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces contributions sont différées et amorties dans les autres produits sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

19. AUTRES PRODUITS

	2016	2015
Revenus afférents au transport	26 \$	20 \$
Location des chauffe-eau	21	20
Produits liés aux clients	8	9
Raccordements aux poteaux	3	3
Autres produits	27	19
	85 \$	71 \$

20. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2016	2015
Salaires et charges sociales	219 \$	209 \$
Services sous-traités	117	122
Matériel et fournitures	31	27
Véhicules et équipement	26	21
Autres	56	40
	449 \$	419 \$

21. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2016	2015
Amortissement des immobilisations corporelles	221 \$	223 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	5	7

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

226 \$	230 \$
---------------	---------------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

22. IMPÔT ET TAXES

	2016	2015
Impôt foncier	22 \$	20 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	19	17
	41 \$	37 \$

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2016	2015
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	212 \$	221 \$
Désactualisation	36	36
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	33
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8	40
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	3	6
Profit ou perte de change	3	(1)
Amortissement des primes et des escomptes	(3)	(2)
	291	333
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(5)	(6)
	286 \$	327 \$

24. MONTANTS COMPTABILISÉS A TITRE DE CHARGES OU DE PRODUITS DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION NE NECESSITANT PAS UN PAIEMENT EN TRESORERIE

	2016	2015
Combustible nucléaire – variation de la charge au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	7 \$	5 \$
Variations nettes des soldes réglementaires	13	17
Variation de la valeur de marché des dérivés	(7)	15
Bénéfice tiré des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(38)	(104)
Fonds d'amortissement	(28)	(58)
Modification des provisions au titre d'autres passifs et de charges	2	2
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	4	4
	(47) \$	(119) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

25. VARIATION NETTE DES ELEMENTS HORS TRESORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2016	2015
Débiteurs	34 \$	38 \$
Matériel, fournitures et combustible	(56)	30
Charges payées d'avance	(1)	(2)
Créditeurs et charges à payer	(10)	22
	(33) \$	88 \$

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3.n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

- Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.
- Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles internes utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 27.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

	31 mars 2016		31 mars 2015		1 ^{er} avril 2014		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie	1	2 \$	2 \$	3 \$	3 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	1	235	235	269	269	305	305
Créance à long terme	1	17	17	17	17	17	17
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 – 3	673	673	720	720	611	611
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	464	464	471	471	404	404
Actifs dérivés	2	17	17	73	73	157	157
Total des actifs financiers		1 408	1 408	1 553	1 553	1 497	1 497
Passifs financiers							
Dette à court terme	1	855	855	784	784	858	858
Créditeurs et charges à payer	1	255	255	262	262	241	241
Intérêts courus	1	41	41	47	47	45	45
Dette à long terme	2	4 524	5 063	4 605	5 385	4 567	4 947
Passifs dérivés	2	137	137	93	93	14	14
Total des passifs financiers		5 812 \$	6 351 \$	5 791 \$	6 571 \$	5 725 \$	6 105 \$

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Niveau 1	67 \$	336 \$	473 \$
Niveau 2	578	377	138
Niveau 3	28	7	–
	673 \$	720 \$	611 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2016.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2014	– \$
Acquisitions	9
Ventes	(2)
Solde au 31 mars 2015	7
Acquisitions	29
Ventes	(9)
Profits comptabilisés dans le résultat net	1
Solde au 31 mars 2016	28 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	31 mars 2016		31 mars 2015		1 ^{er} avril 2014	
			Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	USD	36	394,3	1,26 \$	371	1,1530 \$	291	– \$
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	35	0,7	63,74	1,4	59,05	–	–
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	MBtu	35	10,4	6,57	13,8	6,98	6,3	4,82
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	tm	30	0,2	67,31	0,2	67,31	–	–
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	41	3,6	55,6	3,9	59,28	4,3	51,26
Dérivés liés au taux d'intérêt ⁶⁾	s. o.	–	–	–	200	–	–	–

- 1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.
- 2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.
- 3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.
- 4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.
- 5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
- 6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. Énergie NB couvre la variabilité des paiements d'intérêt sur la dette à long terme à taux fixe prévue, en concluant un contrat à terme sur obligations à titre de couverture des flux de trésorerie.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière au 31 mars 2016

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2016 correspondait à la somme de (120) millions de dollars, dont (7) millions de dollars se rapportaient aux résultats non distribués et (113) millions de dollars, au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié aux taux d'intérêt	Total
Actifs dérivés courants	16 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	16 \$
Actifs dérivés non courants	1	–	–	–	–	–	1
Passifs dérivés courants	–	(14)	(24)	–	(57)	–	(95)
Passifs dérivés non courants	(2)	(14)	(4)	(5)	(17)	–	(42)
Total des actifs (passifs)	15 \$	(28) \$	(28) \$	(5) \$	(74) \$	– \$	(120) \$

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

L'incidence sur les capitaux propres se résume comme suit.

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Ces instruments financiers constituent des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Le tableau suivant illustre l'incidence sur les résultats non distribués.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 \$	1 \$	7 \$	9 \$
Variation au cours de l'exercice considéré	3	(1)	(4)	(2)
Inefficacité de la couverture	–	–	(13)	(13)
Solde au 31 mars 2015	4	–	(10)	(6)
Variation au cours de l'exercice considéré	(1)	–	–	(1)
Inefficacité de la couverture	–	–	–	–

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Solde au 31 mars 2016	3 \$	- \$	(10) \$	(7) \$
------------------------------	-------------	-------------	----------------	---------------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié aux taux d'intérêt	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2014	22 \$	– \$	12 \$	– \$	100 \$	– \$	134 \$
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	17	(13)	(29)	(1)	(104)	(18)	(148)
Solde au 31 mars 2015	39	(13)	(17)	(1)	(4)	(18)	(14)
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(27)	(15)	(11)	(4)	(60)	18	(99)
Solde au 31 mars 2016	12 \$	(28) \$	(28) \$	(5) \$	(64) \$	– \$	(113) \$

Le tableau suivant présente le total du cumul des autres éléments du résultat global.

	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Total du cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 ^{er} avril 2014	134 \$	(44) \$	(55) \$	57 \$	92 \$
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(148)	2	(17)	(1)	(164)
Solde au 31 mars 2015	(14)	(42)	(72)	56	(72)
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(99)	(6)	9	(45)	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les types de risque suivants sont présentés ci-après :

- risque de crédit;
- risque de marché;
- risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposaient au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2016	Juste valeur pour 2015	Juste valeur au 1^{er} avril 2014
Trésorerie	2 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	235	269	305
Créance à long terme	17	17	17
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	673	720	611
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	464	471	404
Actifs dérivés	17	73	157
	1 408 \$	1 553 \$	1 497 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Débiteurs	2016	2015	1^{er} avril 2014
Comptes clients			
Créances clients en règle	168 \$	204 \$	234 \$
De 61 à 90 jours	2	3	3
Plus de 90 jours	6	7	6
	176	214	243
Provision pour créances douteuses	(6)	(5)	(5)
Produits non facturés	55	54	54
Autres débiteurs	10	6	13
	235 \$	269 \$	305 \$

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est :

- examinée régulièrement;
- fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	2016	2015	1^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 \$	5 \$	5 \$
Augmentation au cours de l'exercice	6	4	4
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	1	1	1
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(6)	(5)	(5)
	6 \$	5 \$	5 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Créance à long terme

La créance à long terme doit être recouvrée auprès d'une contrepartie relativement à l'acquisition d'actifs du réseau de distribution. Le remboursement de la créance s'étale sur 20 ans.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié à la créance à long terme du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à quelques contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	De AA+ à AA-	De A+ à A-	BBB	R-1	Autres	Total
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	16 \$	28 \$	7 \$	3 \$	– \$	54 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	37	55	9	6	1	108
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	50	69	17	1	–	137
	103 \$	152 \$	33 \$	10 \$	1 \$	299 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises.

Énergie NB gère ces expositions au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire sont investis dans des fonds communs, des actions et des titres à revenu fixe. Les fonds communs contiennent des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes et étrangères, des infrastructures et des biens immobiliers canadiens et étrangers. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2016.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD	2 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	16	9
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	4
Variation de 1 \$/MBtu du prix du gaz naturel	-	10
Variation de 5 \$/tonne métrique du prix du charbon	1	-
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	17

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2016 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2018	De 2019 à 2021	2022 et par la suite
Dette à court terme	855 \$	855 \$	855 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	255	255	255	–	–	–	–
Intérêts courus	41	41	–	41	–	–	–
Passifs dérivés	137	137	10	85	27	14	1
Dette à long terme	4 524	4 515	–	400	420	1 220	2 475
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	–	2 521	–	196	184	433	1 708
	5 812 \$	8 324 \$	1 120 \$	722 \$	631 \$	1 667 \$	4 184 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province du Nouveau-Brunswick est une partie liée d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2016, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 464 millions de dollars, contre 471 millions de dollars en 2015 (note 11).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 41 millions de dollars, comparativement à 37 millions de dollars en 2015 (note 22). Énergie NB a également fait des paiements à la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick à l'égard des régimes de retraite (note 17) et des frais de gestion des placements (note 14).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et de la haute direction. La rémunération versée aux principaux dirigeants en échange des services rendus s'établit comme suit :

	2016	2015
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	5 \$	5 \$

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite
Fonds engagés	58 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats relatifs au combustible	22	56	57	58	59	–
Contrats de location simple	9	9	8	7	4	8
	89 \$	74 \$	65 \$	65 \$	63 \$	8 \$

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité (suite)

Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
1 an	2017	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
10 ans	2021	280 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné au cours de la période hivernale, allant du 1 ^{er} novembre au 31 mars.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie électrique et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport en novembre 2012. La prise minimale sera de 1 500 000 MWh par année sur une période de cinq ans.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, Énergie NB devra payer au tiers la différence entre la quantité de gypse réellement fournie et la quantité minimale convenue aux termes du contrat.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité (suite)

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité* et a commencé le 1^{er} janvier 2012. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 399 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par notre province en matière d'énergie renouvelable, à un prix inférieur ou égal au prix du marché actuel pour la plupart des formes d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

30. EXPLICATION DE LA TRANSITION AUX IFRS

a. Application de l'IFRS 1

Auparavant, les états financiers consolidés d'Énergie NB étaient dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») ont été adoptées par Énergie NB en date du 1^{er} avril 2015 et, par conséquent, les présents états financiers consolidés ont été établis selon l'IFRS 1.

Selon l'IFRS 1, certaines données comparatives doivent être présentées. L'état consolidé de la situation financière d'Énergie NB présente l'information au 31 mars 2016, soit la date de clôture de l'exercice considéré, ainsi que les données comparatives au 31 mars 2015 et les soldes à l'ouverture au 1^{er} avril 2014, soit la date de transition. Les états consolidés du résultat net, des capitaux propres, du résultat global, du cumul des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016 comprennent les données comparatives au 31 mars 2015.

Selon les dispositions de l'IFRS 1, les nouveaux adoptants des IFRS doivent, en règle générale, appliquer de manière rétrospective toutes les normes et interprétations en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Toutefois, Énergie NB peut se prévaloir de certaines exemptions obligatoires et facultatives prévues par l'IFRS 1 à l'égard de l'application de toutes les normes et interprétations en vigueur à titre rétrospectif. L'établissement des présents états financiers consolidés a été fait en appliquant les exemptions obligatoires et facultatives suivantes jugées pertinentes.

b. Exemptions obligatoires prévues par les IFRS

Estimations importantes

Les estimations d'Énergie NB relativement à la transition correspondent aux estimations faites selon les PCGR du Canada pour la même date.

c. Exemptions facultatives prévues par les IFRS

Coût présumé

L'IFRS 1 permet aux entités à tarifs réglementés d'utiliser la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en tant que coût présumé. Au 1^{er} avril 2014, Énergie NB a comptabilisé ses immobilisations corporelles et incorporelles au coût présumé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

30. EXPLICATION DE LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

c. Exemptions facultatives prévues par les IFRS (suite)

Si une entité applique cette exemption, chaque élément auquel s'applique cette exemption devra faire l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition aux IFRS. Les actifs ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition, selon lequel il a été établi que les actifs n'avaient pas subi de perte de valeur.

Contrats de location

Les nouveaux adoptants peuvent, aux termes de l'IFRS 1, appliquer les dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Énergie NB a choisi de déterminer si les accords en vigueur à la date de transition aux IFRS contiennent un contrat de location en fonction des faits et des circonstances établis à la date de transition.

Regroupements d'entreprises

Les nouveaux adoptants peuvent, aux termes de l'IFRS 1, décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de manière rétrospective aux regroupements d'entreprises antérieurs. Aucun regroupement d'entreprises antérieur n'a été retraité par Énergie NB.

Coûts d'emprunt

Un nouvel adoptant n'est pas tenu de retraiter les coûts d'emprunt qui ont été inscrits à l'actif conformément à un référentiel comptable antérieur. Énergie NB a choisi d'appliquer les dispositions transitoires et, ainsi tous les coûts d'emprunt des exercices antérieurs sont comptabilisés selon la valeur comptable des immobilisations corporelles.

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les états financiers consolidés antérieurs qui avaient été dressés selon les PCGR du Canada ont été retraités en fonction des IFRS. Les états financiers consolidés suivants illustrent la transition aux IFRS à partir des PCGR du Canada et l'effet de cette transition sur les états consolidés des capitaux propres, de la situation financière, du résultat net, des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie d'Énergie NB. Une analyse des ajustements prévus par les dispositions transitoires figure après la section sur les rapprochements.

Certains soldes d'ouverture figurant dans les états financiers consolidés d'ouverture selon les PCGR du Canada ont été retraités du fait de l'arrondissement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Produits				
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province		1 374 \$	– \$	1 374 \$
À l'extérieur de la province		346	–	346
Autres produits		71	–	71
		1 791	–	1 791
Charges				
Combustible et achats d'électricité	(e)	826	(1)	825
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(a), (b), (d), (e)	477	(58)	419
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(b), (c), (e)	239	(9)	230
Impôt et taxes		37	–	37
		1 579	(68)	1 511
Bénéfice d'exploitation		212	68	280
Charges financières	(a), (e), (h), (k)	229	98	327
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(123)	–	(123)
Évaluation à la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction		(41)	–	(41)
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		147	(30)	117
Variation nette des soldes réglementaires		(73)	56	(17)
Bénéfice net	(h), (k)	74 \$	26 \$	100 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Bénéfice net		74 \$	26 \$	100 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat				
(Perte) nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(123)	–	(123)
Amortissement du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt		2	–	2
Profit net latent sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire		45	–	45
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		(46)	–	(46)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(25)	–	(25)
		(147)	–	(147)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat				
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets sur les avantages postérieurs à l'emploi	(a)	–	(17)	(17)
Autres éléments du résultat global		(147)	(17)	(164)
Résultat global total		(73) \$	9 \$	(64) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2014

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		3 \$	– \$	3 \$
Débiteurs		305	–	305
Matériel, fournitures et combustible	(c)	206	(28)	178
Charges payées d'avance		8	–	8
Partie courante de la créance à long terme		1	–	1
Actifs dérivés		132	–	132
Total des actifs courants		655	(28)	627
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	(b) – (j)	4 076	118	4 194
Immobilisations incorporelles	(j)	21	15	36
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié		611	–	611
Créance à long terme		16	–	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement		404	–	404
Actifs dérivés		25	–	25
Autres actifs		2	–	2
Total des actifs non courants		5 155	133	5 288
Total des actifs		5 810	105	5 915
Soldes réglementaires	(k)	1 051	–	1 051
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 861 \$	105 \$	6 966 \$
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme		858 \$	– \$	858 \$
Créditeurs et charges à payer	(g)	236	5	241
Intérêts courus		45	–	45
Partie courante de la dette à long terme		–	–	–
Passifs dérivés		13	–	13
Total des passifs courants		1 152	5	1 157
Passifs non courants				
Dette à long terme		4 567	–	4 567
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(e)	635	53	688
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	97	43	140
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	(e), (g)	11	2	13
Passifs dérivés		1	–	1
Total des passifs non courants		5 311	98	5 409
Total des passifs		6 463	103	6 566
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global	(a)	147	(55)	92
Résultats non distribués	(a) – (f)	251	57	308
Total des capitaux propres		398	2	400

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Total des passifs et des capitaux propres	6 861 \$	105 \$	6 966 \$
--	----------	--------	----------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		3 \$	– \$	3 \$
Débiteurs		269	–	269
Matériel, fournitures et combustible	(c)	179	(31)	148
Charges payées d'avance		10	–	10
Partie courante de la créance à long terme		1	–	1
Actifs dérivés		67	–	67
Total des actifs courants		529	(31)	498
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	(b) – (j)	4 015	367	4 382
Immobilisations incorporelles	(j)	20	13	33
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié		720	–	720
Créance à long terme		16	–	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement		471	–	471
Actifs dérivés		6	–	6
Autres actifs		2	–	2
Total des actifs non courants		5 250	380	5 630
Total des actifs		5 779	349	6 128
Soldes réglementaires	(k)	1 032	2	1 034
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 811 \$	351 \$	7 162 \$
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme		784 \$	– \$	784 \$
Créditeurs et charges à payer	(g)	256	6	262
Intérêts courus		47	–	47
Partie courante de la dette à long terme		580	–	580
Passifs dérivés		73	–	73
Total des passifs courants		1 740	6	1 746
Passifs non courants				
Dette à long terme		4 025	–	4 025
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(e)	592	274	866
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	99	54	153
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	(e), (g)	10	6	16
Passifs dérivés		20	–	20
Total des passifs non courants		4 746	334	5 080
Total des passifs		6 486	340	6 826
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global	(a)	–	(72)	(72)
Résultats non distribués	(a) – (f)	325	83	408
Total des capitaux propres		325	11	336

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

Total des passifs et des capitaux propres	6 811 \$	351 \$	7 162 \$
--	----------	--------	----------

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé des capitaux propres

	Notes sur le rapprochement des IFRS	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada		398 \$	325 \$
Ajustements IFRS			
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	(43)	(54)
Immobilisations corporelles : inspections et révisions majeures	(b)	8	41
Immobilisations corporelles : équipement auxiliaire et pièces de rechange	(c)	4	3
Immobilisations corporelles : frais de mise hors service d'actifs	(d)	–	(1)
Passifs au titre du démantèlement	(e)	27	16
Immobilisations corporelles : indemnité d'assurance	(f)	6	6
Total des ajustements IFRS		2	11
Total des capitaux propres selon IFRS		400 \$	336 \$

Rapprochement de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Activités d'exploitation	317 \$	48 \$	365 \$
Activités d'investissement	(214)	(68)	(282)
Activités de financement	(103)	20	(83)
Augmentation nette de la trésorerie	– \$	– \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

a. Avantages postérieurs à l'emploi

Le traitement comptable des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont classés à titre de régimes à prestations définies, comme le programme d'allocations de retraite et le programme de retraite anticipée, prévus par les PCGR du Canada diffère de celui prévu par les IFRS. Les réévaluations des régimes différées et comptabilisées dans les résultats aux termes des PCGR du Canada sont à présent comptabilisées aux termes des IFRS dans les autres éléments du résultat global. Le montant net des intérêts sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies est imputé aux charges financières conformément aux IFRS alors qu'il était imputé aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration aux termes des PCGR du Canada. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Avantages postérieurs à l'emploi	43 \$	54 \$
	43	54
Cumul des autres éléments du résultat global	(55)	(72)
Résultats non distribués	12	18
	(43) \$	(54) \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	– \$	(12) \$
Charges financières	–	6
Bénéfice net	– \$	6 \$

État consolidé du résultat global	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les avantages postérieurs à l'emploi	– \$	(17) \$
Autres éléments du résultat global	– \$	(17) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

b. Inspections et révisions majeures

Aux termes des PCGR du Canada, les inspections et révisions majeures étaient considérées comme des travaux d'entretien et les coûts étaient donc passés en charges dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. Aux termes des IFRS, les inspections et révisions majeures sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(22) \$	26 \$
Moins : cumul de l'amortissement	(30)	(15)
	8	41
Résultats non distribués	8	41
	8 \$	41 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	– \$	15 \$
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	–	(48)
Bénéfice net	– \$	33 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

c. Équipement auxiliaire et pièces de rechange

Aux termes des IFRS, l'équipement auxiliaire et les pièces de rechange qui correspondent à la définition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que telles. Compte tenu de leur nature et de leur utilisation prévue par la direction, l'équipement auxiliaire est amorti à partir du moment où il peut être utilisé alors que les pièces de rechange sont amorties à partir du moment où elles sont utilisées. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Matériel, fournitures et combustible	(28) \$	(31) \$
Immobilisations corporelles	39	40
Moins : cumul de l'amortissement	7	6
	4	3
Résultats non distribués	4 \$	3 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	– \$	1 \$
Bénéfice net	– \$	(1) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

d. Frais de mise hors service d'actifs

Les frais de mise hors service d'actifs correspondent aux frais nécessaires pour retirer un actif de l'endroit initial où il avait été placé pour son usage prévu. Aux termes des PCGR du Canada, certains de ces frais ont été inscrits à l'actif sous les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, tous les frais de mise hors service d'actifs sont passés en charges en tant que frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	– \$	– \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	1
	–	(1)
Résultats non distribués	–	(1)
	– \$	(1) \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	– \$	1 \$
Bénéfice net	– \$	(1) \$

e. Passifs au titre du démantèlement

Aux termes des PCGR du Canada, les coûts totaux et les taux d'actualisation liés au passif au titre du démantèlement ont été révisés lorsqu'il a été déterminé que les estimations de coûts avaient changé. De plus, les actifs des centrales ont été amortis sans tenir compte de leur valeur de récupération estimée qui a été déduite des passifs au titre du démantèlement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

e. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Aux termes des IFRS, les coûts estimés totaux et les taux d'actualisation sont réévalués et révisés chaque année, ce qui a une incidence sur le passif et les immobilisations corporelles correspondantes. Les passifs au titre du démantèlement ont été réévalués lors de la transition aux IFRS en fonction des meilleures estimations faites par la direction relativement aux coûts futurs et des taux d'actualisation révisés. Les actifs des centrales sont amortis en fonction de leur valeur résiduelle. Cette dernière n'est plus déduite des passifs au titre du démantèlement. L'incidence de ces changements se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	76 \$	291 \$
Moins : cumul de l'amortissement	(6)	(2)
	82	293
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	2	3
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	53	274
	55	277
Résultats non distribués	27	16
	82 \$	293 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1^{er} avril 2014	31 mars 2015
Combustible et achats d'électricité	– \$	(1) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(25)
Charges financières	–	36
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	–	1
Bénéfice net	– \$	(11) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

f. Indemnité d'assurance

En 2008, la centrale de Grand-Sault et les actifs du réseau de transport connexe ont été endommagés à cause d'une inondation et une indemnité d'assurance a été reçue par la suite. Aux termes des PCGR du Canada, cette indemnité d'assurance a été retranchée des immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, cette indemnité d'assurance a été comptabilisée dans les autres produits. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	8 \$	8 \$
Moins : cumul de l'amortissement	2	2
	6	6
Résultats non distribués	6	6
	6 \$	6 \$

g. Contributions des clients

Les contributions des clients correspondent aux fonds versés par les clients en guise de contributions aux frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution.

Aux termes des PCGR du Canada, ces contributions ont été portées en diminution des immobilisations corporelles connexes et elles ont été amorties sur la durée de vie de chaque actif, l'amortissement ayant été porté en réduction de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les contributions non remboursables doivent être comptabilisées à titre de produits différés dans les autres produits sur la durée de vie estimée de l'actif. Les contributions remboursables sont comptabilisées à titre de passifs. Lors de la transition, l'exemption portant sur le coût présumé a été appliquée aux contributions des clients classés dans les immobilisations corporelles. Depuis le 1^{er} avril 2014, les contributions des clients non remboursables sont comptabilisées à titre de produits différés dans les provisions au titre d'autres passifs et de charges tandis que les contributions des clients remboursables sont comptabilisées dans les passifs. L'incidence se résume comme suit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

g. Contributions des clients (suite)

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	5 \$	9 \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	–
	5	9
Créditeurs et charges à payer	5	6
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	–	3
	5 \$	9 \$

h. Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB a inscrit à l'actif le coût de la dette (les intérêts courus pendant la construction). En ce qui a trait à la division du transport, le coût des capitaux propres est également inscrit à l'actif (provision pour les fonds utilisés pendant la construction). Aux termes de l'IAS 23, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Un « actif qualifié » est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Selon les IFRS, le coût des capitaux propres ne peut être inscrit à l'actif. Étant donné qu'Énergie NB est une entité à tarifs réglementés, le montant de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction (soit une composante des capitaux propres) est imputé à un actif réglementaire et il est amorti sur la durée de vie moyenne restante des actifs du réseau de transport. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	– \$	(2) \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	–
	–	(2)
Soldes réglementaires	–	2
	–	–
	– \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

h. Provision pour les fonds utilisés pendant la construction (suite)

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Charges financières	– \$	2 \$
Variation nette des soldes réglementaires	–	(2)
Bénéfice net	– \$	– \$

i. Coût présumé

Énergie NB est une entité à tarifs réglementés et, à ce titre, elle a appliqué l'exemption portant sur le coût présumé aux termes de l'IFRS 1. L'incidence de cette exemption se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(3 091) \$	(3 091) \$
Moins : cumul de l'amortissement	(3 091)	(3 091)
	– \$	– \$

j. Immobilisations incorporelles

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB a inscrit à l'actif les entrées en matière de logiciels à titre d'immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, elles sont classées dans les immobilisations incorporelles. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(15) \$	(13) \$
	(15)	(13)
Immobilisations incorporelles	15	13
	15 \$	13 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

k. Reports réglementaires

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB avait comptabilisé la partie courante des actifs réglementaires alors qu'aux termes des IFRS, il n'y a pas de partie courante à comptabiliser et les montants sont comptabilisés en tant que soldes réglementaires. Par ailleurs, aux termes des PCGR du Canada, les intérêts sur les soldes réglementaires étaient imputés en diminution des charges financières, alors qu'aux termes des IFRS, les intérêts sont classés à titre de variation des soldes réglementaires. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1^{er} avril 2014	31 mars 2015
Partie courante de l'actif réglementaire	(21) \$	(20) \$
	(21)	(20)
Soldes réglementaires	21	20
	21 \$	20 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1^{er} avril 2014	31 mars 2015
Charges financières	– \$	54 \$
Variations nettes des soldes réglementaires	–	(54)
Bénéfice net	– \$	– \$



Aperçu statistique

ÉTAT DE LA PRODUCTION

<i>(en millions de kWh)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Hydroélectrique	2,920	2,690	3,079	2,585	3,582
Thermique	2,844	4,103	4,020	3,273	3,823
Nucléaire	4,869	4,863	4,881	1,598	-
Turbine à combustion	3	4	5	7	2
Achats	8,655	8,057	7,989	10,595	9,780
Total de la production et des achats, montant brut	19,291	19,717	19,974	18,058	17,187
Service des installations auxiliaires	638	675	684	515	355
Total de la production et des achats, montant brut	18,653	19,042	19,290	17,543	16,832
Pertes - transformateur et transport	708	487	596	539	568
Total de l'énergie disponible pour distribution	17,945	18,555	18,694	17,004	16,264

ÉTAT DES VENTES

<i>(en millions de kWh)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
En gros	1,224	1,291	1,263	1,186	1,106
Industriel	4,515	4,456	4,365	4,382	4,364
Usage général	2,295	2,392	2,396	2,310	2,334
Résidentiel	5,008	5,442	5,291	4,932	4,983
Éclairage public	48	67	73	75	75
Total des ventes à l'intérieur de la province	13,090	13,648	13,388	12,885	12,862
Interconnexions	4,533	4,575	4,966	3,725	3,132
Total des ventes	17,623	18,223	18,354	16,610	15,994
Pertes de distribution	322	332	340	394	270
Total de l'énergie distribuée et vendue	17,945	18,555	18,694	17,004	16,264

ÉTAT DES PRODUITS

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
En gros	\$ 109	\$ 112	\$ 109	\$ 103	\$ 96
Industriel	322	318	310	321	306
Service général	280	285	278	257	271
Résidentiel	601	635	607	564	569
Éclairage public	24	24	24	24	24
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1,336	1,374	1,328	1,269	1,266
Interconnexions	370	346	391	254	225
Ventes d'énergie	1,706	1,720	1,719	1,523	1,491
Profit (perte) lié(e) à la valeur de marché	-	-	-	8	-
Divers	85	71	78	74	65
Produits tirés du transport	-	-	-	-	90
Total des produits	\$ 1,791	\$ 1,791	\$ 1,797	\$ 1,605	\$ 1,646

ÉTAT DE LA PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE

<i>(millions en kWh)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Hydroélectrique	2,738	2,504	2,667	2,550	3,324
Charbon et coke de pétrole	1,759	2,635	2,733	2,326	2,683
Mazout lourd	206	459	391	224	288
Nucléaire	4,286	4,308	4,302	1,312	-
Achats ¹	5,017	4,472	4,025	7,456	7,357
Total de la production et des achats, montant net	14,006	14,378	14,118	13,868	13,652
Pertes - transformateur et transport	708	487	596	539	568
Total de l'énergie disponible pour distribution	13,298	13,891	13,522	13,329	13,084

STATISTIQUES D'EXPLOITATION¹

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Lignes de transport – en km	6,755	6,755	6,863	6,849	6,849
Lignes de distribution – en km	21,050	20,972	20,887	20,815	20,786
Clients résidentiels	323,530	322,052	321,132	318,834	319,102
Clients industriels	1,729	1,744	1,813	1,840	1,860
Clients – usage général	25,676	25,531	25,494	25,400	25,512
Clients à consommation non mesurée	2,878	2,881	2,799	2,717	2,736
Clients directs	353,813	352,208	351,238	348,791	349,210
Clients indirects	45,242	45,425	46,350	45,794	41,981
Total des clients	399,055	397,633	397,588	394,585	391,191
Postes permanents	2,403	2,395	2,349	2,276	2,283
Postes temporaires	65	58	49	77	104
Postes – Mine Reclamation Inc.	-	-	-	8	9
Total des postes	2,468	2,453	2,398	2,361	2,396

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré.

ÉTAT SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	\$ 1,336	\$ 1,374	\$ 1,328	\$ 1,269	\$ 1,266
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	370	346	391	254	225
Produits divers	85	71	78	74	65
Profits (pertes) à la valeur de marché sur les dérivés	0	-	-	8	-
"Profits (pertes) à la valeur de marché d'une créance à long terme"	0	-	-	-	-
Produits tirés du transport	0	-	-	-	90
Total du combustible et des achats d'énergie	(830)	(825)	(834)	(807)	(742)
Frais de transport	-	-	-	-	(87)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(449)	(419)	(437)	(449)	(409)
Report réglementaire	(13)	(17)	(69)	82	175
Amortissement et déclassement	(226)	(230)	(230)	(184)	(217)
"Impôts, autres que les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts"	(41)	(37)	(36)	(39)	(40)
Frais financiers	(286)	(327)	(223)	(181)	(117)
Fonds d'amortissement et autres produits de placement	67	123	87	38	22
"Valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction"	(1)	41	-	-	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le résultat	-	-	-	-	(58)
Bénéfice net (perte nette)	\$ 12	\$ 100	\$ 55	\$ 65	\$ 173

BILAN SOMMAIRE AU 31 MARS

ACTIFS

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Actif à court terme	\$ 469	\$ 498	\$ 681	\$ 511	\$ 503
Immobilisations corporelles	4,237	4,382	4,072	4,072	3,909
Autres actifs non courants	1,189	1,248	2,110	2,106	1,594
Total de l'actif	5,895	6,128	6,863	6,689	6,006
Frais réglementaires	1,021	1,034	0	0	0
Total de l'actif et frais réglementaires	\$ 6,916	\$ 7,162	\$ 6,863	\$ 6,689	\$ 6,006

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré

TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES¹

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Passif à court terme	\$ 1,646	\$ 1,746	\$ 1,153	\$ 1,346	\$ 1,405
Dette à long terme	4,124	4,025	4,567	4,370	3,469
Autres passifs non courants	939	1,055	744	696	678
Capitaux propres	207	336	399	277	454
Total du passif et des capitaux propres	\$ 6,916	\$ 7,162	\$ 6,863	\$ 6,689	\$ 6,006

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE¹

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	\$ 477	\$ 538	\$ 296	\$ 102	\$ 151
Variation du fonds de roulement	(33)	88	(45)	19	53
Autres	(261)	(261)	(28)	(17)	(13)
Activités d'exploitation	183	365	223	104	191
Activités d'investissement	(204)	(282)	(179)	(294)	(264)
Activités de financement	20	(83)	(42)	185	67
(Sorties) rentrées nettes	-1	0	2	-5	-6
Trésorerie et placements à court terme					
Début de l'exercice	3	3	1	6	725
Fin de l'exercice	\$ 2	\$ 3	\$ 3	\$ 1	\$ 719

¹Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré.

Note: A partir de l'exercice 2012-2013, les résultats financiers reflètent la continuité de la comptabilité d'intérêt à la suite de la fusion du groupe de sociétés Énergie NB, de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick le 1er octobre 2013.

FRAIS FINANCIERS¹

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Charges d'intérêts	\$212	\$221	\$224	\$249	\$201
Frais de gestion du portefeuille de la dette	\$32	\$33	\$32	\$31	\$29
Intérêt sur les avantages postérieurs à l'emploi	\$3	\$6	\$0	\$0	\$0
Amortissement des primes et escomptes	(\$3)	(\$2)	\$2	(\$2)	\$0
Amortissement des intérêts reportés	\$0	\$0	(\$2)	\$0	\$0
(Profit) perte de change	\$11	\$39	\$22	\$2	\$0
Intérêts reportés	\$0	\$0	\$0	\$0	(\$40)
Intérêts capitalisés	(\$5)	(\$6)	(\$55)	(\$99)	(\$73)
Désactualisation des charges de démantèlement	\$36	\$36	\$0	\$0	\$0
Finance charges	\$286	\$327	\$223	\$181	\$117
Bénéfice tiré des fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et d'autres placements	(\$67)	(\$123)	(\$87)	(\$38)	(\$22)
Bénéfice tiré des placements détenus à des fins de transaction	\$1	(\$41)	\$0	\$0	\$0
Frais financiers, déduction faite du bénéfice connexe	\$220	\$163	\$136	\$143	\$95

RATIOS FINANCIERS

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation/dépenses en immobilisations ²	0.79	1.38	1.25	0.35	0.68
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation/total de la dette	0.04	0.07	0.04	0.02	0.04
Dette/capital ³	96%	94%	95%	96%	91%
Ratio de couverture des intérêts ⁴	1.32	1.68	1.10	0.86	1.59

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré.

² Les dépenses en immobilisations sont présentées déduction faite des contributions des clients.

³ Ratio d'endettement = (dette)/(dette + capitaux propres), où dette = (dette à long terme + dette à court terme + dérivés associés à la dette - fonds d'amortissement à recevoir - trésorerie).

⁴ Ratio de couverture des intérêts = [bénéfice net avant les frais financiers + (bénéfice tiré des fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et d'autres placements - frais de gestion du portefeuille de la dette)]/(charges d'intérêts).

AUTRES STATISTIQUES¹

<i>(en millions)</i>	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Augmentation des tarifs	1.6%	2.0%	2.0%	0.0%	0.0%
IPC (Nouveau-Brunswick)	0.5%	1.5%	0.8%	1.7%	3.5%
Augmentation du PIB (Nouveau-Brunswick) ¹	1.3%	-0.3%	0.4%	-1.0%	0.2%
Dépenses en immobilisations (en millions) ²	231	264	179	\$ 296	\$ 279
Variation du total de la dette (en millions)	\$ (2)	\$ (103)	\$ (42)	\$ 185	\$ 83
Ventilation de la dette à long terme (en %)					
Dollar canadien	94.4%	93.1%	93.9%	100.0%	100.0%
Dollar américain	5.6%	6.9%	6.1%	0.0%	0.0%
Taux d'intérêt nominal moyen pondéré	4.4%	4.6%	4.6%	4.8%	4.7%
Dollar canadien – aux 31 mars	0.771	0.7885	0.9047	\$ 1.016	\$ 1.009

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré.

² Les dépenses en immobilisations sont présentées déduction faite des contributions des clients.

Note: A partir de l'exercice 2012-2013, les résultats financiers reflètent la continuité de la comptabilité d'intérêt à la suite de la fusion du groupe de sociétés Énergie NB, de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick le 1er octobre 2013.

GESTION DU CAPITAL

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Dettes à long terme	4524	4605	4567	4692	3950
Dettes à court terme	855	784	858	687	583
Passifs (en tant que dette) reportés				60	
Total de la dette	5379	5389	5425	5439	4533
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	-464	-471	-404	-376	0
Trésorerie	-2	-3	-3	-3	0
Total de la dette nette	4913	4915	5018	5060	4533
Bénéfices non répartis	420	408	252	197	451
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-213	-72	147	80	3
Total du capital	5120	5251	5417	5337	4987
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	0.95957	0.936012	0.926343	0.948098	0.908963



Énergie NB Power

515 rue King | C.P. 2000, Succ A
Fredericton, N.-B. E3B 4X1